

DÉVELOPPEMENT, SOCIÉTÉS, ENVIRONNEMENTS

rapport de recherche

n°1



Dr HÉLÈNE WEBER
Prof. CHRISTIAN KULL (dir)

POLITIQUE D'ÉLEVAGE OVIN, PRATIQUES ET RAISONS DES ÉLEVEURS

Étude du cas suisse romand

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Institut de géographie
et durabilité

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont participé à cette recherche pour les précieuses informations qu'elles nous ont transmises et le temps qu'elles nous ont offert.

Cette étude est un extrait d'une thèse de doctorat en géographie effectuée à l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne sous la direction du Prof. Kull entre 2017 et 2020 : Weber, Hélène (2020), *Instaurer l'élevage ovin en Suisse, avec ou sans moutons*, Thèse de doctorat, Université de Lausanne, 411 p.

Contact : helene.weber4@gmail.com

La série *Développement, sociétés, environnements* publie des rapports issus de recherches menées au sein de l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne. L'objectif est de publier et rendre accessibles des résultats de projets s'inscrivant dans les thématiques de recherche du groupe : (1) les politiques et la gestion des ressources naturelles ; (2) la gouvernance multi-niveaux de l'environnement ; (3) les transformations urbaines et rurales.

© IGD 2020

Institut de géographie et durabilité
Faculté des géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne
Quartier Mouline - Bâtiment Géopolis
CH-1015 Lausanne
www.unil.ch/igd

La série *Développement, Sociétés, Environnements* est placée sous la responsabilité de Dr Florence Bétrisey, Coordinatrice du groupe de recherche Développement, Sociétés, Environnements.

Contact : florence.betrisey@unil.ch
Site web : www.unil.ch/igd/rapports-recherche-developpement-societes-environnement

ISSN 2673-4516 (Online)

Crédit photo de la couverture : © Hélène Weber

Politique d'élevage ovin, pratiques et raisons des éleveurs

Étude du cas suisse romand

Ce rapport présente les résultats d'une recherche quantitative et qualitative portant sur les pratiques d'élevage et les relations entre humains et animaux dans l'élevage ovin suisse. L'élevage ovin en Suisse constitue un élevage marginal et il est peu documenté. Cependant, ses pratiques se transforment rapidement. En près d'une décennie, l'élevage ovin s'est engagé dans des pratiques de sélection relevant la génétique quantitative, dans la génomique ou encore dans l'automatisation de certaines tâches. L'objectif de ce travail de recherche a été de comprendre 1) pourquoi l'élevage ovin est aujourd'hui marginal dans le paysage rural suisse et 2) quelles pratiques d'élevage sont mises en œuvre aujourd'hui et quels sont leurs effets sur les relations entre humains et animaux. Afin de répondre à ces questions, nous nous appuyons sur une grille de lecture originale, basée sur le concept d'assemblage multispèces et ses concepts associés. Les résultats de cette recherche invitent à réfléchir aux modèles d'élevage ovin qui se mettent en place dans un contexte marqué par l'augmentation des critiques sociales, écologiques, sanitaires et éthiques adressées à l'élevage dans les débats actuels.

Mots-clefs : élevage ovin, pratiques d'élevage, politique agricole, relations humains-animaux, relations société-nature, Suisse.

Table des matières

introduction.....	1
partie I - démarche de recherche.....	3
chapitre 1. Les pratiques d'élevage comme effets d'agencements multiespèces.....	3
chapitre 2. méthodologie.....	4
partie II - résultats.....	7
chapitre 3. histoire et actualité de l'élevage ovin.....	7
3.1. L'âge d'or de l'élevage ovin.....	7
3.2. La relégation spatiale des troupeaux ovins.....	7
3.3. La marginalisation socio-économique de l'élevage ovin.....	8
3.4. refonte de la politique agricole.....	10
3.5. portrait des élevages.....	12
interlude — « avoir la passion des bêtes ».....	18
chapitre 4. autour de l'herbe.....	23
4.1. La politique de l'herbe.....	23
4.2. Le travail de l'herbe.....	27
chapitre 5. autour de la mise en marché de la viande d'agneau.....	40
5.1. La politique de la «qualité».....	40
5.2. Les pratiques de mise en marché.....	46
chapitre 6. autour de la traçabilité.....	54
6.1. La politique de traçabilité.....	54
6.2. La position des éleveurs.....	57
chapitre 7. autour de la sélection.....	63
7.1. La politique de sélection.....	63
7.2. Les pratiques de sélection.....	69
conclusion.....	80
références bibliographiques.....	86
annexes.....	88
index des figures et tableaux.....	104

introduction

Cette recherche est née d'une volonté de dresser un panorama de l'élevage ovin en Suisse et d'explorer les relations entre humains et animaux qui se déploient au sein des pratiques d'élevage. Les pratiques d'élevage ovin connaissent depuis quelques années des transformations marquées par de nouvelles demandes du marché et de nouvelles normes environnementales, sanitaires ou de qualité des produits carnés. Ces transformations tirent leurs origines dans le modèle d'agriculture qui s'est mis en place avec la refonte de la politique agricole à la fin des années 1990. Depuis, l'agriculture doit répondre à divers objectifs sociétaux, qui vont au-delà des objectifs de production (Hediger, 2005 ; Kroll *et al.*, 2010). Au sein de ce modèle politique qui associe libéralisme économique et principe de multifonctionnalité (Forney, 2010), la régulation de l'élevage ovin se voit pilotée par une variété d'acteurs (État, organisations d'élevage, institutions de recherche, organisations écologistes, consommateurs, industrie agroalimentaire, etc.) au nom de la rentabilité de l'élevage et de la gestion de l'environnement. Dans ce contexte, les pratiques d'élevage se trouvent complexifiées par les attentes et les objectifs de nombreuses institutions non agricoles participant à sa régulation (Forney, 2011). Des instruments politiques ou économiques encouragent à la fois les pratiques pastorales, les techniques de sélection relevant de la génétique quantitative ou de la génomique, la traçabilité des animaux, la standardisation de la qualité des carcasses ou la promotion de la viande d'agneau suisse au travers de marques et labels. De nouvelles représentations, formes de savoirs et de nouvelles institutions réglementent, contrôlent, expliquent et définissent l'élevage, le mouton, son corps et son comportement, mais aussi les éleveurs¹.

Dans un contexte marqué par la remise en cause des moyens, voire des fins mêmes des activités d'élevage par différents types d'acteurs sociaux, cette étude s'intéresse aux pratiques que les éleveurs mettent en œuvre et à leurs effets. Pour cela, quoi de mieux que de s'intéresser aux éleveurs eux-mêmes et à leurs animaux, non qu'ils soient plus ou moins légitimes que ceux des autres catégories d'acteurs, mais parce qu'ils sont négligés, voire dominés par le discours savant, technique et politique ? Ainsi, cette étude vise à explorer les pratiques d'élevage mises en œuvre et ce qu'elles produisent.

Afin d'explorer aussi finement que possible les effets des pratiques d'élevage, cette étude s'appuie sur un travail de recherche quantitatif et qualitatif, effectué durant près de 3 ans, entre juin 2017 et février 2020. Ce rapport présente une synthèse de ses résultats.

Les concepts (chapitre 1) et les méthodes de recherche (chapitre 2) utilisés seront introduits dans la première partie de ce travail. Puis, dans une deuxième partie seront présentés les résultats. Nous aborderons brièvement l'histoire de l'élevage ovin pour aider à la compréhension des pratiques actuelles, ainsi que son actualité par un aperçu du contexte de politique agricole actuel et un portrait des élevages sur la base de quelques éléments structurels (chapitre 3). Un interlude mettra en lumière la « passion » que les éleveurs

¹ Dans ce document, le terme «éleveur» ou «berger» renvoie à des femmes aussi bien qu'à des hommes.

vouent à leurs animaux. Ensuite, les politiques « sectorielles » en lien avec l'élevage ovin et les pratiques d'élevage ou de commercialisation de la viande ovine seront présentées. Il s'agit là de décrire ces diverses pratiques, en concentrant l'analyse sur leurs effets en termes de relations entre humains et animaux. Le chapitre 4 concerne la « politique de l'herbe » et les pratiques de conduite des troupeaux telles que l'alimentation, la reproduction, la gestion des troupeaux. Le chapitre 5 concerne la politique liée à la mise en marché de la viande ovine et les pratiques de commercialisation des animaux. Le chapitre 6 concerne la politique de traçabilité et les pratiques liées à l'automatisation de tâches en élevage. Le chapitre 7 aborde la politique de sélection et les pratiques de renouvellement des troupeaux. Enfin, les enjeux auxquels le secteur fait face actuellement sont soulevés dans la conclusion.

partie I – démarche de recherche

Dans cette partie, nous définirons les concepts utilisés comme clefs de lecture dans le cadre de ce travail. Puis, dans un deuxième temps, nous détaillerons la méthode de recherche utilisée.

chapitre 1. Les pratiques d'élevage comme effets d'agencements multiespèces

Pour explorer les relations entre humains et animaux en élevage, nous nous sommes appuyés sur les approches récentes de la domestication présentes dans la littérature. Ces approches proposent d'aborder les pratiques d'élevage comme des effets d'« agencements multiespèces »(Lien *et al.*, 2018).

Un agencement multiespèces peut être considéré comme une configuration spécifique d'entités hétérogènes qui forme un tout, qui fonctionne pendant un certain temps, et qui produit quelque chose. Ces entités hétérogènes peuvent être des humains (les différents acteurs de l'élevage et leurs institutions par exemple) ; des non-humains (les moutons et les entités du monde biophysique, comme l'herbe par exemple) ; des objets (le matériel utilisé en élevage par exemple) ; ou des idées (comme les représentations que se font de l'élevage les différents acteurs, les récits politiques, les politiques publiques, etc.). Pour expliquer cette capacité à produire quelque chose, cette approche utilise le concept d'agentivité (Quéré, 2015). Il fait référence à la capacité des agencements à agir sur le monde, les choses, les êtres, à les transformer ou les influencer. Avec cette perspective par exemple, une configuration spécifique entre éleveurs, moutons, et politiques publiques « fait faire » - met en mouvement l'élevage dans une direction spécifique. Un second concept se focalise plus spécifiquement sur le rôle actif que les entités dites « naturelles » jouent dans la société, c'est le concept de matérialité (Castree, 1995 ; Castree *et al.*, 2013). Il permet d'être attentif au rôle de la biologie, du corps et du comportement des moutons en élevage, par exemple.

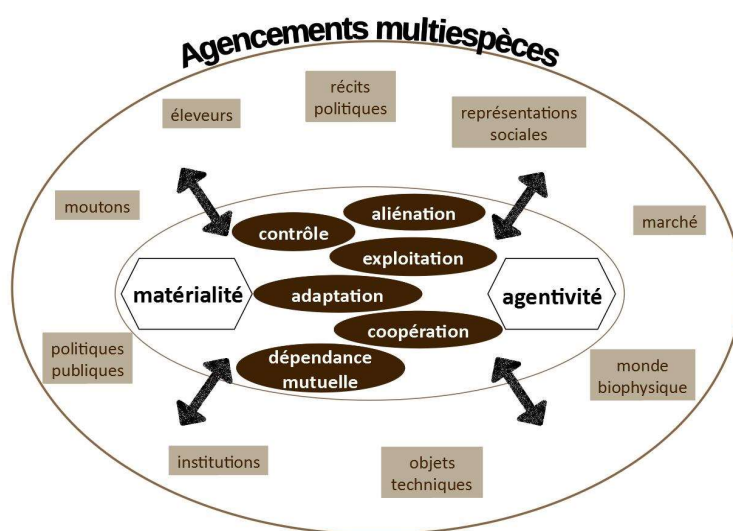
Appréhender l'élevage comme un effet d'agencements multiespèces permet de mettre en évidence le fait qu'humains et non-humains sont des agents actifs dans ses pratiques, et que ces pratiques sont 1) situées, ce sont des formes historiques particulières, elles peuvent changer au cours du temps ; 2) relationnelles, elles peuvent être marquées par le contrôle (Anderson, 1997 ; Scott, 2019 ; Tsing, 2018), l'exploitation, l'aliénation², l'adaptation, la coopération ou la dépendance mutuelle (Estebanez, 2013 ; Lien, 2018 ; Lien *et al.*, 2018 ; Schroer, 2018) ; et 3) elles instaurent des mondes (Tsing, 2018), en transformant à la fois les humains et les non-humains³. Avec ce bagage conceptuel (figure 1), nous

2 Sur la base des travaux de Marx, (Tsing, 2018) étend la compréhension du terme pour inclure d'autres êtres vivants. L'aliénation fait ainsi référence à la rupture de l'enchevêtrement des modes de vie humains et non-humains – dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de l'affranchissement de l'élevage de sa relation avec la nature. L'aliénation a été et est toujours le pilier de la marchandisation d'éléments du vivant (animaux, végétaux) et d'éléments de l'environnement (Tsing, 2017, 2018).

3 Le concept d'instauration (Souriau, 2009), fait référence au « devenir » d'une entité ou d'un monde. Pour Souriau, chaque entité existe partiellement si on peut dire, mais par sa relation avec d'autres entités,

pouvons décrire les pratiques d'élevage, ce qu'elles font à l'élevage, c'est-à-dire aux animaux, aux éleveurs et à leurs relations.

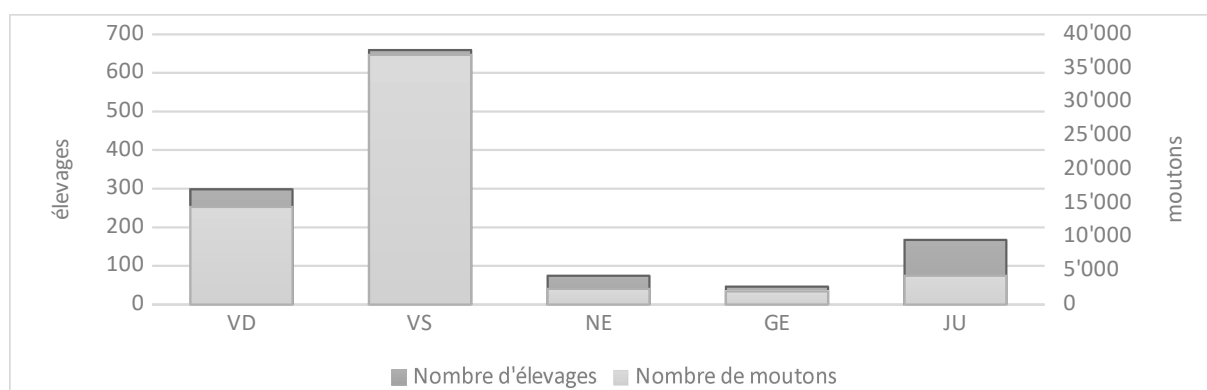
Figure 1: Les pratiques d'élevage et de commercialisation de la viande ovine au prisme des agencements multiplespèces



chapitre 2. méthodologie

Ce rapport s'appuie sur des données quantitatives et qualitatives récoltées en Suisse romande grâce à une enquête postale, par le biais d'entretiens ainsi qu'un travail d'observation participante. Les élevages de Suisse romande sont dispersés sur tout le territoire et dans tous les cantons, plus présents dans les cantons alpins (Valais) ou Préalpins (Fribourg et Vaud) (figure 2).

Figure 2: Nombre d'élevages et cheptel par canton (USP 2017)



Un groupe important d'éleveurs a été interrogé dans les cantons de Vaud et Valais, grâce à des contacts établis avec des membres de l'Association des éleveurs ovins et caprins du Valais romand (AEOC), de même que des membres de la Fédération Vaudoise des syndicats d'élevage du Menu Bétail (FVSEMB). Ce choix a été motivé par la volonté de comparer des situations sensiblement différentes : dans le canton du Valais, les élevages ovins sont davantage spécialisés et l'estive est répandue, alors que dans le canton de Vaud,

elle « devient », elle s'accomplit. Elle dépend donc des autres entités, et dès lors ces autres entités en portent la responsabilité : elles doivent répondre de son accomplissement ou de son échec à s'accomplir.

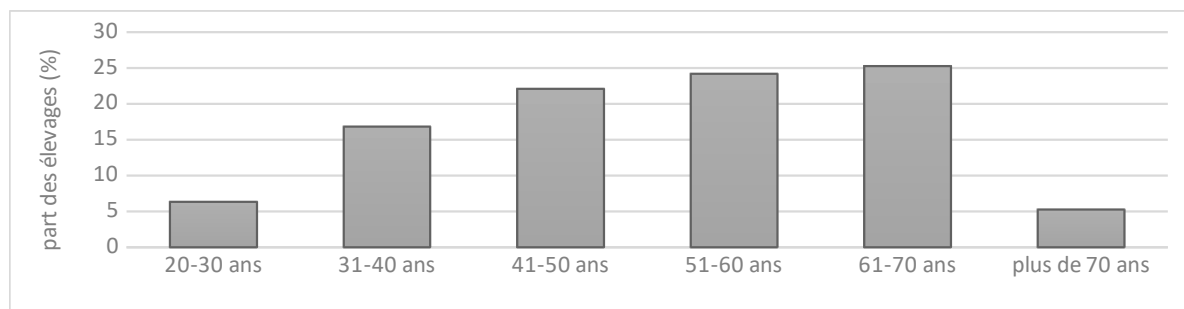
l'élevage ovin constitue souvent un atelier complémentaire à l'élevage bovin laitier. Mais des éleveurs ont aussi été interrogés dans d'autres cantons, dans le canton du Jura et de Genève notamment. Dans le canton du Jura, des initiatives spécifiques de commercialisation se sont mises en place, ce qui a motivé les entretiens menés dans cette région, de même que dans le canton de Genève, où l'élevage se déroule à proximité directe de la ville, donnant lieu là aussi à des conditions de commercialisation spécifiques.

Les données proviennent de diverses sources :

1. La consultation d'un corpus de lois fédérales concernant l'agriculture, de données statistiques et de publications d'offices fédéraux impliqués dans la politique d'élevage (OFAG, OSAV et OFEV) ainsi que de la Fédération Suisse d'Élevage Ovin (FSEO), mais aussi le suivi de l'actualité dans la presse spécialisée (les journaux Agri, Terre&Nature et le mensuel Forum Petits Ruminants).

2. La réalisation d'une enquête exploratoire en 2017 grâce à un questionnaire structuré envoyé par voie postale à 275 éleveurs ovins des cantons romands (annexe 1 : questionnaire). 108 questionnaires valides ont été reçus en retour⁴, et 100 questionnaires ont été retenus et ont fait l'objet d'une analyse à l'aide de statistiques descriptives⁵. L'échantillon comprenait plus de répondants dans les cantons de Fribourg, du Jura, du Valais et de Vaud, ce qui ne correspond pas à la répartition des élevages ovins sur le territoire romand. Dans l'échantillon, les éleveurs genevois et vaudois étaient surreprésentés, alors que les éleveurs valaisans étaient sous-représentés. 12.5% des répondants étaient des femmes, ce qui est légèrement supérieur à la situation nationale : 6% des chefs d'exploitations sont des cheffes (OFAG, 2017). Cependant, il est possible que cette proportion soit inférieure, les femmes étant souvent en charge des tâches administratives des exploitations agricoles, et donc potentiellement susceptibles de remplir ce type de questionnaire⁶. L'âge moyen des éleveurs était de 51 ans, et plus de la moitié (54.8%) avaient plus de 51 ans (figure 3). Ceci s'explique par le fait que ce soit souvent le chef d'exploitation (ou sa femme en son nom) qui ait répondu au questionnaire. Il est possible que des jeunes travaillaient sur l'exploitation, mais n'aient pas été associés à la réponse au questionnaire.

Figure 3: Age des répondants (selon enquête par questionnaire)



4 Ce qui représente un taux de 38.5% de participation.

5 8 élevages non actifs (des éleveurs retraités notamment) ont été retirés de l'analyse.

6 Le questionnaire ne demandait pas de mentionner si le répondant était le chef d'exploitation.

3. La tenue de 49 entretiens avec des éleveurs (annexe 2). Une grille de questions était utilisée, laissant aux participants la possibilité de suggérer des dimensions qui n'auraient pas été abordées dans la grille, mais aussi une place pour l'expression d'opinions, de motivations et de ressentis. L'entretien commençait par quelques questions de routine, orientées sur les activités en cours à la saison à laquelle se déroulait l'entretien, afin d'entamer la discussion et obtenir quelques informations descriptives. Puis nous abordions les thèmes des pratiques d'élevage, de sélection et de valorisation des produits, de manière à comprendre les pratiques et les logiques d'action, en lien notamment avec l'estivage, la mise en marché de la viande, la sélection et la traçabilité. À la suite de quoi nous traitions le thème de leurs motivations initiales à élever des moutons, de leurs attentes et du lien qu'ils entretenaient avec leurs animaux. Aux entretiens avec des éleveurs romands se sont joints 52 entretiens menés avec d'autres acteurs de l'élevage ovin ou des filières (annexe 3). Ces acteurs étaient aussi parfois éleveurs.

4. L'observation participante⁷ lors de rencontres et événements en lien avec l'élevage ovin (annexe 4). J'ai par ailleurs pris part à la Formation suisse des bergères et bergers de moutons organisée par l'École d'Agriculture du Valais et Agridea, consistant en 10 jours de formation théorique et 4 mois de stages pratiques en tant qu'aide-berger sur des alpages à moutons et en bergerie lors de l'agnelage, chez 4 éleveurs différents entre 2017 et 2018. Les 4 stages se sont déroulés dans des élevages ovins spécialisés de Suisse romande, dont les troupeaux comptaient entre 350 et 550 brebis. Cet engagement aux côtés des éleveurs et de leurs troupeaux, l'attention portée à leurs - et mes - façons de faire a permis d'accéder à une forme de connaissance des relations entre humains et animaux qui resterait sinon inaccessible.

Cette recherche s'est déroulée à l'échelle régionale, dans un contexte social et professionnel de forte interconnaissance. Dès lors, les noms des éleveurs ont tous été changés, de même que ceux des « agents », dont les statuts officiels sont généralement ceux de responsables des achats de produits carnés dans des entreprises de la transformation et de la grande distribution, de collaborateurs, directeurs ou présidents d'organisations agricoles ou ovines, de chefs de services cantonaux ou fédéraux, etc.

⁷ L'observation participante est une méthode couramment utilisée lors de travaux de recherche ethnographiques. Elle consiste à étudier une société en partageant son mode de vie et en participant aux activités des groupes et à leurs enjeux. Il s'agit donc pour le chercheur de pratiquer une immersion sur son terrain d'enquête.

partie II - résultats

chapitre 3. histoire et actualité de l'élevage ovin

La seconde partie que nous allons aborder maintenant retrace les logiques et les pratiques qui ont contribué à marginaliser l'élevage ovin au sein de l'agriculture. En effet, alors que les études archéozoologiques montrent qu'il a dominé le paysage rural du Néolithique au XVI^e siècle environ, il occupe aujourd'hui une place marginale. Cette marginalité a été produite par des récits et des pratiques qui se sont développées au cours des révolutions agricoles successives. Trois périodes ont été identifiées qui ont chacune leurs caractéristiques spécifiques : un âge d'or, une phase de relégation spatiale des troupeaux, et une phase de marginalisation socio-économique de l'élevage ovin.

3.1. L'âge d'or de l'élevage ovin

L'âge d'or s'étend de l'arrivée des moutons sur l'actuel territoire helvétique au Néolithique jusqu'au XVIII^e siècle. Quand ils arrivent, les moutons accompagnent des communautés agropastorales venues de France et d'Italie qui s'installent dans les Alpes et au bord des lacs du Plateau. Cette période est caractérisée par des systèmes de polyculture-élevage de subsistance. La conduite des troupeaux est pastorale, c'est-à-dire basée sur l'utilisation de la végétation naturelle, les troupeaux suivent l'herbe où et quand elle pousse. On observe déjà des mouvements de troupeaux saisonniers : les moutons pâturent en altitude en été.

Au Moyen-Age c'est un système agraire communautaire qui se met en place. Chaque famille qui détient quelques brebis et les confie à un berger, qui les rassemble au sein d'un troupeau qu'il fait pâturer sur les terres collectives, sur les jachères, en forêt, et sur les pâturages d'altitude.

A partir du XVI^e siècle, la population augmente, l'élevage bovin gagne en importance et la production laitière se développe. Les terres collectives sont partagées et encloses, afin d'augmenter la production de fourrage au profit de l'élevage bovin et de gagner de nouvelles terres arables. Les troupeaux de moutons sont relégués sur des terres moins intéressantes d'un point de vue agronomique. C'est une première rupture, pourtant, les moutons conservent une forte importance locale, les animaux sont rustiques et polyvalents : ils fournissent laine, viande et lait et le cheptel s'élève à 600'000 têtes à la fin du XVII^e.

3.2. La relégation spatiale des troupeaux ovins

Durant la phase qui suit, la relégation spatiale s'intensifie. Au milieu du XIX^e siècle, une nouvelle constitution fédérale est votée. Elle définit un nouvel État fédéral, centralisé et organisé. Une politique libre-échangiste est instaurée, qui impacte fortement l'élevage ovin. On commence à importer de la laine⁸, mais aussi des céréales. Les prix des céréales

8 D'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Amérique du Sud.

indigènes chutent, les agriculteurs se tournent en masse vers la production laitière. Un nouveau mouvement d'enclosure survient, conduisant à une extension des herbages au profit de l'élevage bovin. Les possibilités de pâture sur les jachères sont réduites, les alpages sont accaparés par l'élevage bovin. Dans le même temps, une « loi forestière » est instaurée. Elle interdit le sylvopastoralisme, afin d'assurer une production forestière capable de couvrir les besoins croissants en bois de feu et de construction des industries qui se développent.

Avec cette limitation d'accès à l'herbe, le cheptel chute, pour ne compter plus que 340'000 têtes en 1866. La transhumance hivernale sur les herbages du Plateau se met en place pour pallier la limitation d'accès à l'herbe, et l'estivage des animaux devient une condition indispensable au maintien de l'élevage ovin, mais il change de forme. Mais avec l'essor de l'industrie et les emplois qu'elle offre, le métier de berger perd de son attrait. De nombreux troupeaux estivent désormais seuls. Mais assez vite, le nouvel État cherche à lutter contre les effets de sa politique libre-échangiste et commence à se mêler d'agriculture. Un département et une loi sur l'agriculture sont créés à la fin du XIXe siècle, et des contributions sont versées aux organisations d'élevage pour qu'elles fassent en sorte que les produits de l'élevage puissent s'intégrer aux marchés qui s'ouvrent. Des éleveurs de moutons se rassemblent alors au sein de « syndicats d'élevage ». Ils commencent à développer des pratiques de sélection permettant de maîtriser l'hérédité des animaux et rendre les animaux « performants » d'un point de vue économique, aussi bien pour la production de viande et la production lainière.

Mais arrive la 1^e Guerre mondiale. La Suisse doit alors importer de grosses quantités de laine pour répondre aux besoins de l'armée⁹, qui deviendra le principal marché pour la production de laine. Cette dépendance aux importations a d'importantes conséquences économiques et sociales. A la sortie de la guerre l'État cherche alors à atteindre l'autonomie lainière, et enjoint les syndicats d'élevage à se concentrer sur la production lainière. Ces derniers commencent à éliminer les races locales en les concentrant au sein de 3 races, définies en fonction de la couleur de leur toison : les moutons blancs et les moutons blancs à tête noire, dont on peut teindre la laine et qui sera utilisée pour les uniformes, et les moutons noirs, dont la laine est utilisée telle quelle pour les couvertures des soldats et des chevaux. Au sein de ces 3 races, les syndicats effectuent des croisements avec des races lainières, pour améliorer leurs qualités lainières. D'une quinzaine de races de moutons indigènes recensées en 1925, il n'en reste que trois en 1938. Par contre, le problème de l'accès à l'herbe persiste, et la chute du cheptel se poursuit : à la sortie de la 1^e Guerre mondiale, il ne compte plus que 140'000 têtes.

3.3. La marginalisation socio-économique de l'élevage ovin

La troisième phase débute avec la 2^e Guerre mondiale. Pendant la guerre, les importations de laine sont complètement coupées. L'État développe alors une « politique lainière » qui renforce le principe d'autonomie lainière. Il alloue des moyens à l'élevage ovin, et

⁹ En 1914, l'armée remplace ses uniformes.

différents instituts fédéraux et cantonaux de zootechnie s'associent aux syndicats d'élevage pour augmenter la production de laine et sa qualité. Les croisements des races indigènes avec des moutons de races lainières s'intensifient et les éleveurs se mettent à sélectionner de grands animaux, présentant une grande surface « enlainée », donc une production lainière importante.

Cette orientation lainière se fige en quelque sorte à la sortie de la guerre. L'État instaure une nouvelle politique agricole, qui affirme des principes protectionnistes et productivistes, et transfère la responsabilité de l'élevage à une fédération de syndicats (qui deviendra par la suite la Fédération Suisse d'élevage ovin - FSEO). L'État protège alors l'élevage ovin des importations et soutient la production ovine en garantissant les prix des produits et leur écoulement – la laine est toujours vendue à l'armée.

Figure 4: Publicité pour la Centrale suisse de la laine indigène, Olma de Saint-Gall en 1946 (Fédération Suisse d'élevage ovin, 2017)



Par ailleurs, il enjoint les éleveurs à « moderniser » l'élevage, c'est-à-dire à se spécialiser et « améliorer » leurs pratiques pour augmenter la productivité de l'élevage, notamment en augmentant les rendements des prairies de fauche, ce qui est rendu possible par le développement des intrants et de la mécanisation. Mais en montagne, là où se concentre la majorité des élevages ovins depuis les vagues de relégation spatiale successives, la mécanisation est compliquée par la pente, on ne peut guère intensifier la production fourragère. Les élevages maintiennent alors des pratiques pastorales et conservent des moutons rustiques.

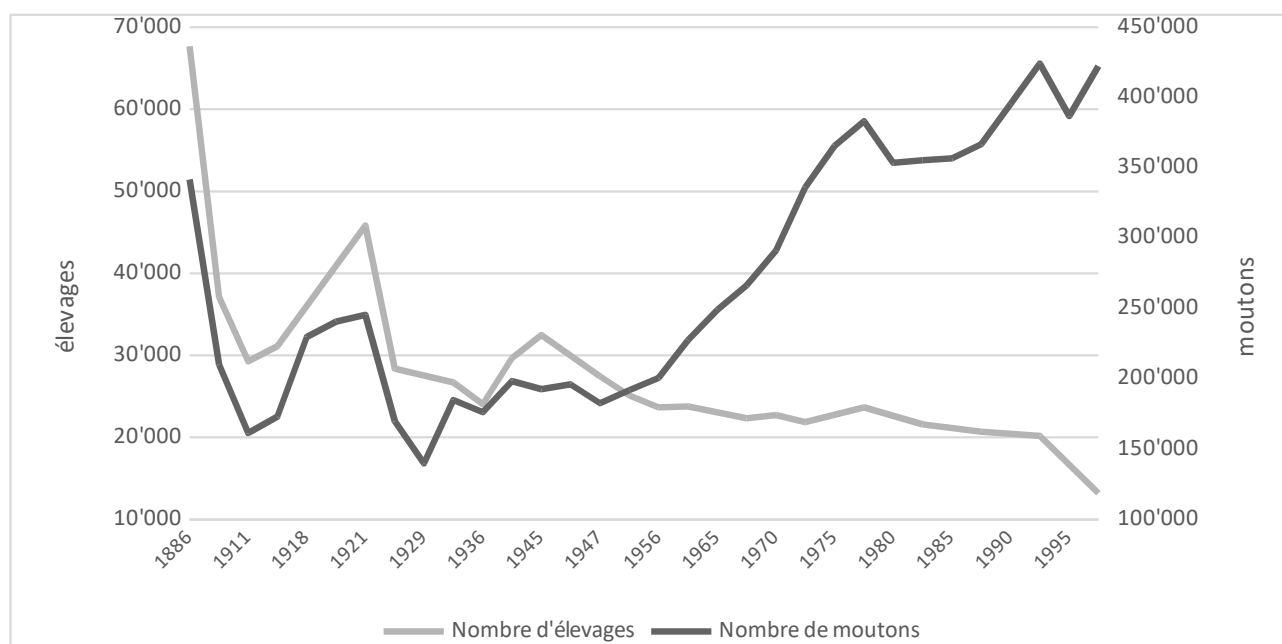
Les syndicats poursuivent la sélection des animaux sur leur productivité lainière. Leurs techniques de sélection reposaient essentiellement sur des standards de race et l'évaluation visuelle des animaux. Mais à partir des années 1960, l'industrie lainière fut victime de la dégradation générale des conditions de production qui frappa l'ensemble de l'industrie textile (Pfister, 2007). Soutenus financièrement par l'État, les syndicats maintiennent cependant des objectifs lainiers et des techniques visuelles d'évaluation. Ils ne développent que de manière limitée les techniques de génétique quantitative qui s'imposent dans d'autres pays européens depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale et permettent d'axer la sélection sur les qualités bouchères ou laitières des animaux. Cette orientation

lainière se transforme alors peu à peu en quête esthétique. Certains éleveurs par contre sentent le vent tourner. Ils cherchent à orienter leur élevage vers la production de viande, et combinent rusticité et qualités bouchères dans leurs troupeaux. Ils se mettent alors à « faire » des moutons rustiques, adaptés aux conditions pastorales, et charnus.

Ces deux pratiques d'élevage, la sélection des syndicats d'élevage sur des critères morphologiques et lainiers ; et la sélection des éleveurs pastoraux sur des critères de rusticité ont contribué à marginaliser l'élevage ovin car ses produits s'inscrivaient difficilement dans les marchés qui se sont formés après-guerre. Ces pratiques d'élevage ont donc créé un monde à la marge, un monde composé de grands moutons laineux et de moutons rustiques, d'éleveurs pastoraux et de passionnés de « belles bêtes ».

Les efforts de modernisation de l'élevage déployés depuis la fin du XIXe siècle et renforcés au milieu du XXe siècle ont décimé les exploitations ovines. En un siècle, le nombre d'élevages ovins est passé de près de 68 000 exploitations à la fin du XIXe siècle à 13 000 exploitations à la fin des années 1990 (figure 5). Les exploitations restantes se sont agrandies : le cheptel est passé de 340 000 à 420 000 têtes dans le même intervalle de temps, l'effectif moyen de moutons par détenteur a donc constamment augmenté, de 5 en 1866, il est passé à 33 en 1998, ce qui était encouragé par des aides agricoles accordées au prorata du nombre de têtes de bétail.

Figure 5: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages, 1886-1998 (USP, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années)



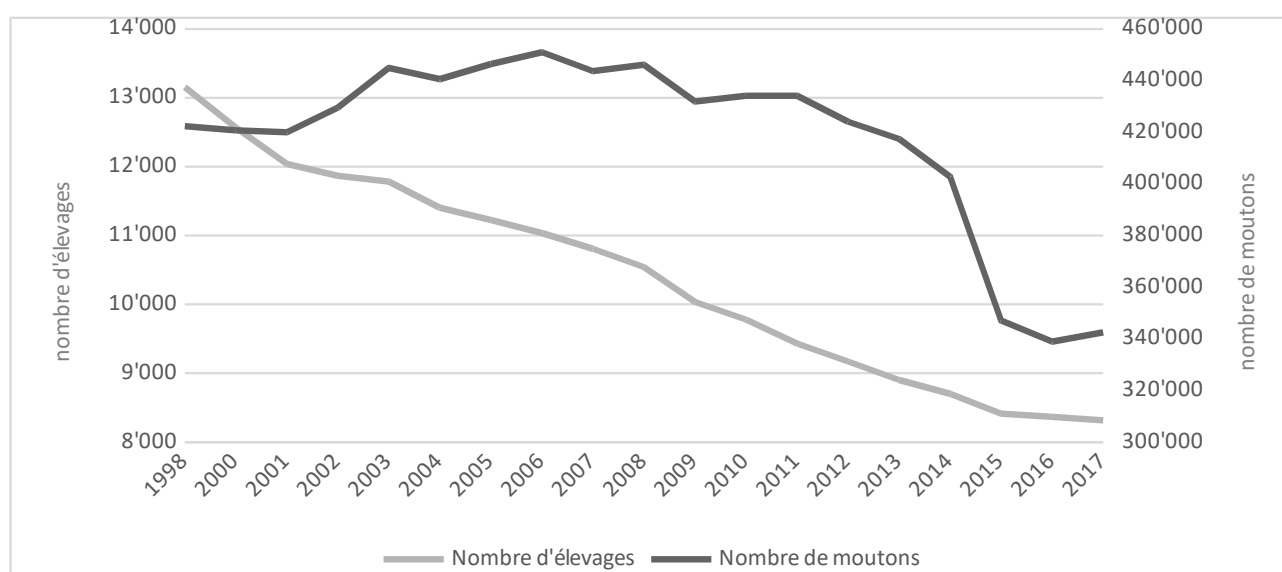
3.4. refonte de la politique agricole

A partir des années 1990, le modèle de politique agricole productiviste et protectionniste fait place à de nouvelles logiques associant libéralisme économique et principe de multifonctionnalité. En effet, dans le cadre des négociations internationales sur le commerce mondial de l'OMC visant à libéraliser les marchés agricoles, la Suisse s'est

engagée à supprimer ses soutiens à la production agricole. Comme d'autres pays européens, elle a introduit dans sa politique agricole la notion de multifonctionnalité, pour exprimer que l'agriculture sert de multiples fonctions d'intérêt sociétal. Elle doit ainsi contribuer à la sécurité de l'approvisionnement de la population; mais aussi à la conservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire. Depuis, l'agriculture doit fournir des produits et services qui répondent à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché. Les soutiens qui étaient accordés à la production agricole ont été transférés à des prestations environnementales. L'introduction du principe de multifonctionnalité dans la politique agricole a alors permis de continuer à soutenir l'agriculture tout en libéralisant les marchés.

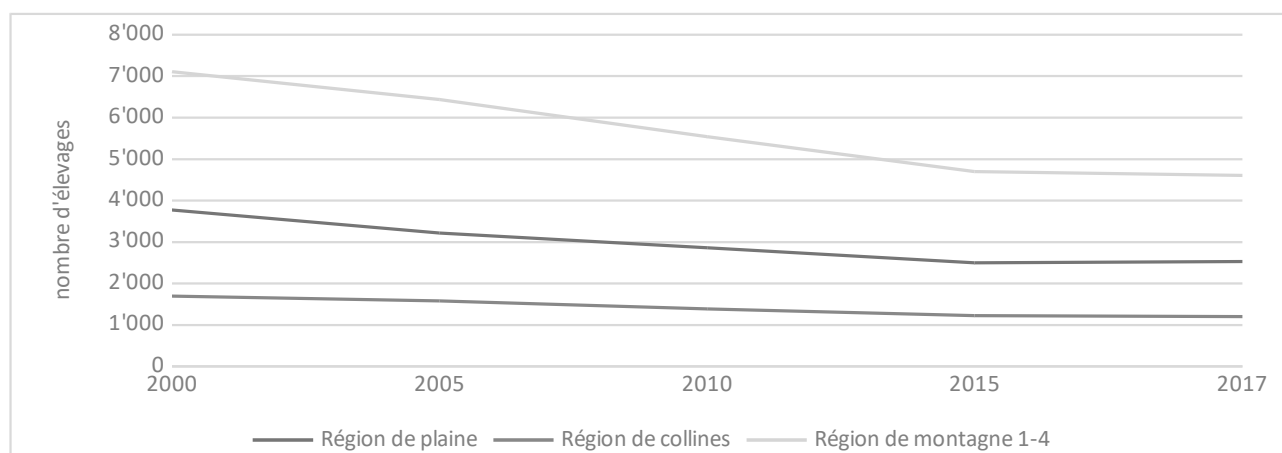
Dans ce nouveau contexte politique et économique, l'élevage ovin doit devenir rentable et écologique et son rôle se transforme. De producteur de laine, reconnu et encouragé par une politique de soutien des prix très forte, il devient fournisseur de services à la société, comme l'approvisionnement (la quantité et la qualité de la viande ovine) et la qualité environnementale (biodiversité, diversité des paysages), mais est aussi soumis à davantage de concurrence dans le cadre de la libéralisation des marchés qui suit les discussions de l'OMC. Ce nouveau contexte politique poursuit la restructuration du secteur avec la disparition des exploitations les moins performantes d'un point de vue économique. Les éleveurs qui partent à la retraite ne sont pas remplacés, permettant à ceux qui restent de disposer de structures mieux adaptées à la concurrence des marchés : des terres et des parts de production supplémentaires pour se constituer un outil de travail plus compétitif (Forney, 2010). Le nombre d'élevages ovins a diminué de 33% entre 2000 et 2017 (figure 6). Près de 2'500 élevages de montagne ont disparu, 1'200 élevages de plaine et 600 élevages de collines (figure 7).

Figure 6: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages, 1998-2017 (USP, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années)



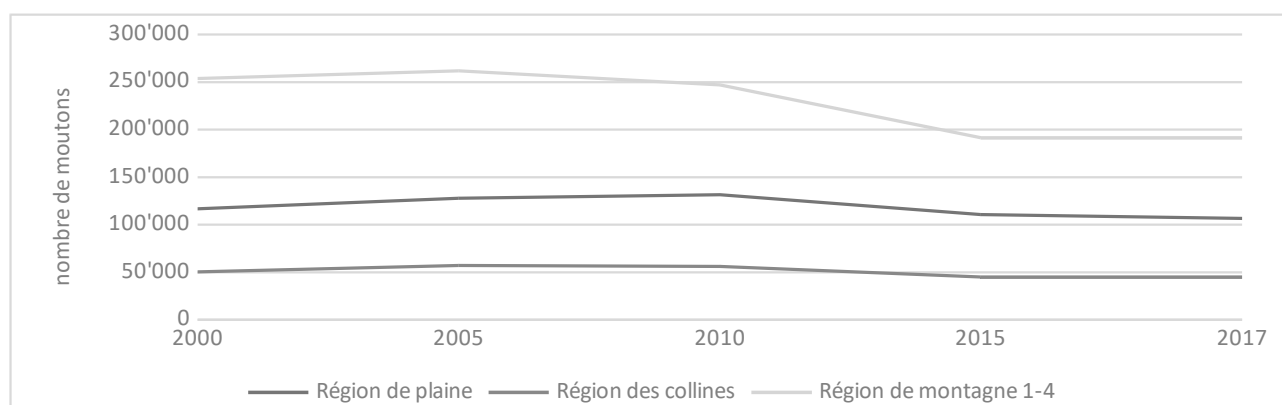
La « chute » du cheptel en 2015 provient d'un changement dans la date de recensement des animaux : avant 2015, le recensement s'effectuait au printemps, une fois les agneaux nés. Dès 2015, le recensement est effectué en hiver.

Figure 7: Évolution du nombre d'élevages par région, 2000-2017 (OFS, diverses années)



Le cheptel a diminué légèrement (figure 6), principalement dans la région de montagne (figure 8), il se concentre dès lors dans des élevages de plus en plus grands, spécialisés.

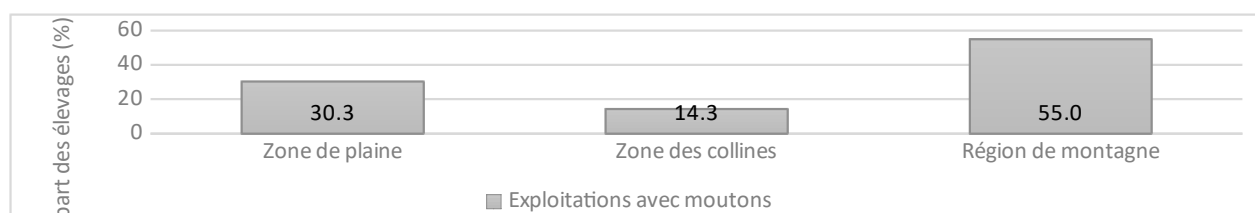
Figure 8: Évolution du cheptel par région, 2000-2017 (OFS, diverses années)



3.5. portrait des élevages

Aujourd'hui, 44% des exploitations agricoles qui détiennent des moutons se situent en « région de plaine »¹⁰, et 56% sont situées en « région de montagne »¹¹ (OFS, 2017) (figure 9). Les exploitations agricoles de la « région de montagne » sont davantage spécialisées en élevage ovin : les élevages localisés en « zone de plaine » détiennent en moyenne des troupeaux comptant 76 brebis allaitantes ; ceux en « zone de colline » 84 brebis et ceux en « région de montagne » 100 brebis.

Figure 9: Proportion d'éleveurs selon la zone d'exploitation (OFS, 2017)



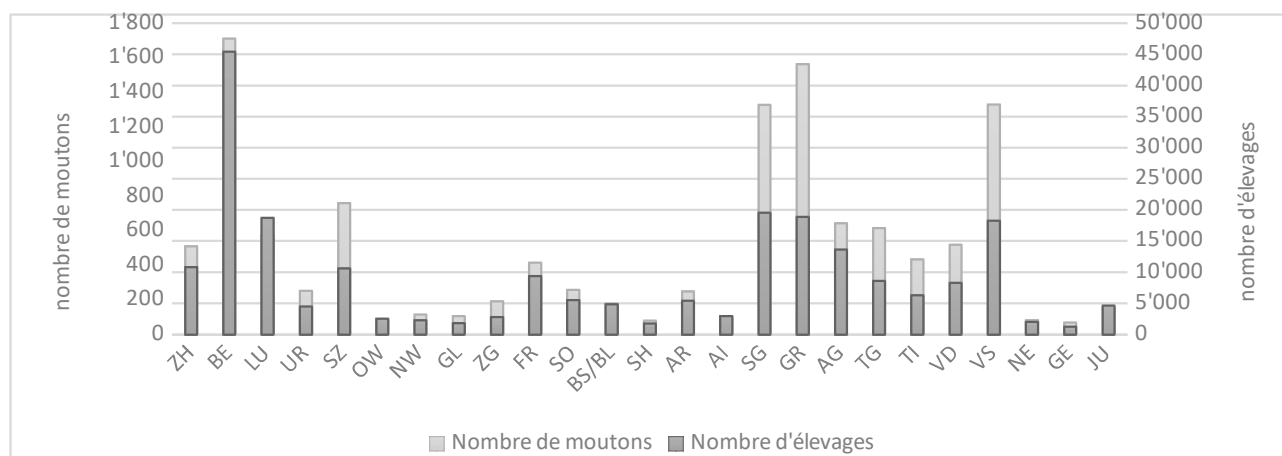
¹⁰ Avec 30% en « zone de plaine » et 14% en « zone de collines ».

¹¹ Une exploitation agricole peut recouvrir plusieurs régions.

Une des spécificités de l'élevage ovin est la diversité de ses systèmes de production en lien avec la répartition des effectifs dans des zones particulières du territoire, avec une grande richesse de races attachées à ces contextes. À cette diversité de systèmes de production et de races correspond une diversité de buts poursuivis par les exploitants. Ainsi, 19% des exploitations agricoles détiennent des moutons, mais seuls 4% sont spécialisées dans la production ovine, pour les autres il s'agit d'un atelier complémentaire (USP, 2015), permettant le plus souvent de valoriser les ressources fourragères sur des terrains de faible valeur agronomique. Par ailleurs, 35% de ces exploitations agricoles détenant des moutons sont des exploitations à titre secondaire, c'est-à-dire des exploitations pour lesquels l'élevage de moutons est exercé en marge d'une activité professionnelle hors du cadre agricole (OFS, 2017). Enfin, de nombreux moutons sont détenus comme activité de loisirs. Ces élevages n'ont pas accès aux contributions fédérales en faveur de l'agriculture. Ce type d'élevage est principalement représenté dans les cantons de Berne et Lucerne par exemple, dans lesquels les troupeaux comptent environ 25 brebis allaitantes en moyenne (figure 10).

Malgré cette faible spécialisation, il existe un noyau d'élevages dans lequel le cheptel se concentre. En 2017, 26% des éleveurs ovins détenaient 68% des animaux dans des troupeaux de plus de 50 animaux. Il s'agissait notamment des élevages des cantons de Saint-Gall, des Grisons et du Valais, dont les troupeaux comptent 50 à 60 brebis allaitantes en moyenne (figure 10) (USP, 2017).

Figure 10: Nombre de détenteurs et cheptel par canton (USP, 2017)



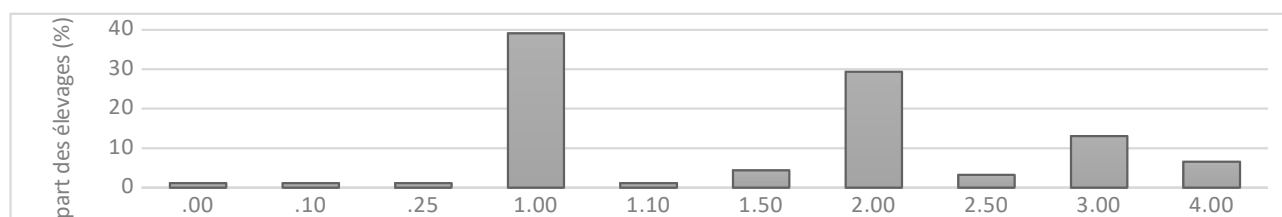
Les élevages ayant participé au questionnaire postal détiennent en moyenne 56 brebis allaitantes. Comme mentionné ci-dessus, les formes d'élevage sont variées, ce qui se constate dans les effectifs des troupeaux : 25% des éleveurs enquêtés ont 10 brebis ou moins ; alors que 10% des éleveurs ont des troupeaux de plus de 210 brebis et 5% des éleveurs des troupeaux de plus de 360 brebis. La pratique de la mise en pension des animaux est anecdotique, seuls quelques éleveurs y ont recours. Les éleveurs sont donc propriétaires de leurs troupeaux.

Selon notre enquête, la plupart des élevages (97%) sont des élevages naisseurs-engraisseurs, l'engraissement uniquement est peu pratiqué. Ceci s'explique notamment par

la faible proportion d'élevages laitiers : ils n'étaient que 4% en 2016¹², mais la demande et la production de lait de brebis augmentent constamment (Moulin, 2017). Pour les élevages allaitants, les engraisseurs (qui sont aussi naisseurs) sont le plus souvent des marchands de moutons qui achètent des animaux sur les marchés, constituent des lots qu'ils finissent d'engraisser pour ensuite les revendre à des bouchers ou des distributeurs. L'engraissement se fait pourtant le plus souvent à l'herbe : « *Je fais de l'engraissement en transhumance ou en alpage* » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail) ; « *chez nous, pas de sevrage, on laisse les agneaux sous la mère, puis on les nourrit à l'herbe* » (Gilbert, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail).

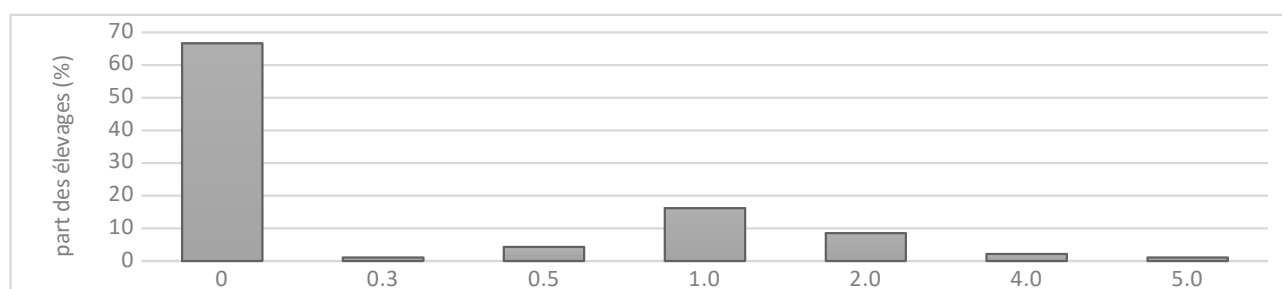
Les élevages de Suisse romande sont pour la plupart des exploitations familiales. Ils comptent en moyenne 1.8 membre de la famille actif sur l'exploitation. Cette moyenne est similaire pour les exploitations de plaine, de colline ou de montagne. Près de 40% des élevages ayant participé à l'enquête ne comptent qu'un membre de la famille actif sur l'exploitation, et près de 50% comptent davantage de membres de la famille actifs sur l'exploitation, souvent l'épouse ou un enfant (figure 11). 67% des élevages ont un membre de la famille ayant une activité professionnelle hors agriculture.

Figure 11: Main d'œuvre familiale en 2016 (selon enquête par questionnaire)



La plupart des élevages ovins n'emploient aucune main d'œuvre extra-familiale. Ceux qui le font emploient en général un ou deux employés à plein temps, qu'il s'agisse d'exploitations de plaine, de colline ou de montagne (figure 12).

Figure 12: Main d'œuvre extra familiale en 2016 (selon enquête par questionnaire)

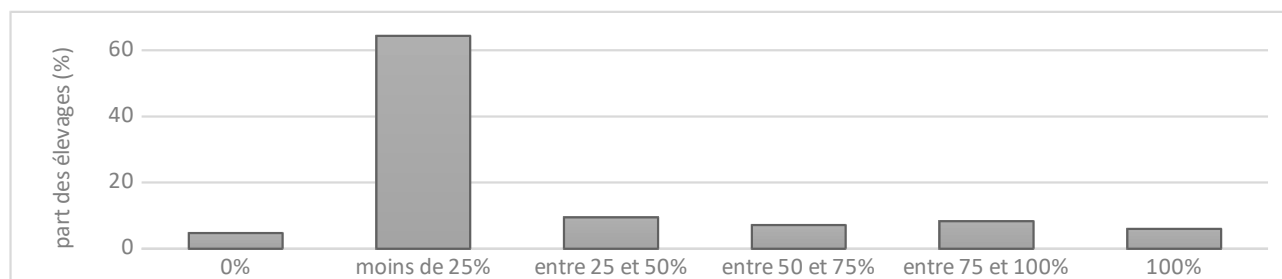


La part que l'élevage ovin occupe au sein des exploitations agricoles se reflète dans le chiffre d'affaires. Parmi les élevages ayant répondu au questionnaire, près des deux tiers des élevages tirent moins de 25% de leur revenu de la production de viande ovine parmi les autres productions agricoles (sans les paiements directs) (figure 13). Cependant, près de

12 En effet, les systèmes d'élevage uniquement engraisseurs se développent généralement dans des zones d'élevage ovin laitier, afin d'en valoriser les agneaux, comme dans la zone de Roquefort en Aveyron. En Suisse, les élevages laitiers engraisent souvent eux-mêmes leurs agneaux.

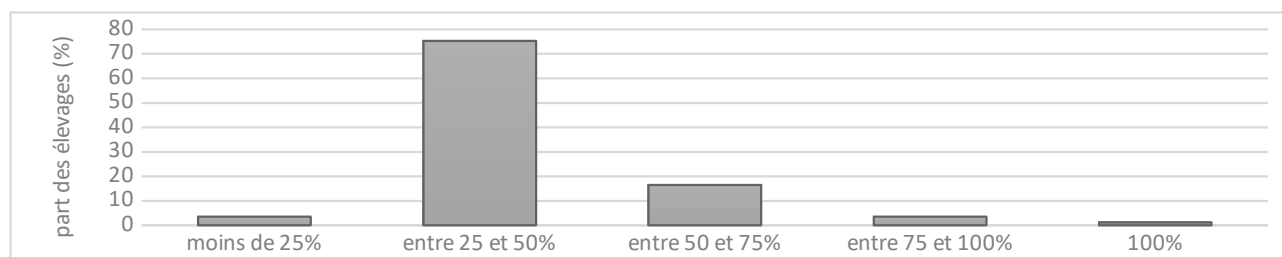
15% des exploitations tirent plus de 75% de leur chiffre d'affaires annuel de l'élevage ovin allaitant.

Figure 13: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les autres productions agricoles en 2016 (selon enquête par questionnaire)



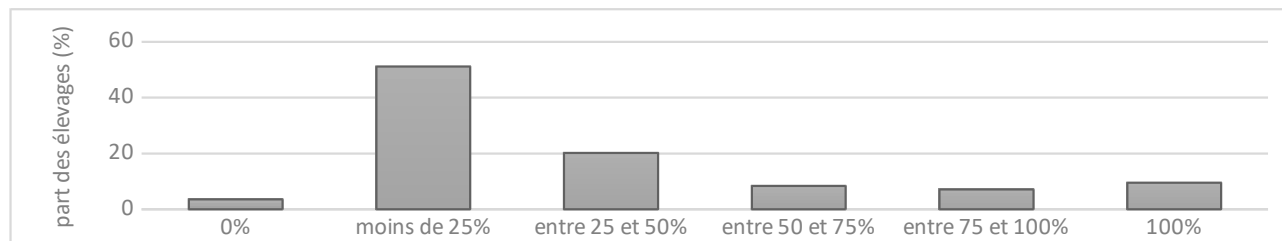
En outre, selon Gazzarin (2011) une grande partie des revenus provient des paiements directs et la part du revenu non agricole est particulièrement élevée dans les élevages ovins. Dans le cadre de notre enquête, seuls 4.7% des élevages tirent plus de 75% de leur chiffre d'affaires de la production de viande ovine en regard des autres sources de revenus (autres productions agricoles, contributions fédérales ou activités non agricoles), alors que 78.8% des élevages tirent moins de 50% de leur chiffre d'affaires de la production de viande ovine (figure 14). Il s'agit ici souvent d'exploitations en gain accessoire ou d'exploitations agricoles spécialisées dans les bovins laitiers ou allaitants ou encore le maraîchage, pour lesquelles l'atelier ovin est un atelier complémentaire.

Figure 14: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les différentes sources de revenus en 2016 (selon enquête par questionnaire)



Enfin, la part occupée par l'élevage ovin au sein des exploitations agricoles se reflète dans le temps que les exploitants accordent à cet atelier. La moitié des élevages consacrent moins de 25% de leur temps de travail à leurs troupeaux ovins parmi les autres productions agricoles et 17% lui consacrent la majorité de leur temps de travail (plus de 75%) (figure 15).

Figure 15: Taux d'activité consacré à l'élevage ovin allaitant parmi les autres productions agricoles en 2016 (selon enquête par questionnaire)



Ainsi, l'élevage ovin est principalement un atelier accessoire. Comme il est historiquement et actuellement surtout le fait d'exploitations familiales, aucun grand troupeau ne s'est constitué comme c'est par exemple le cas dans les pays méditerranéens. Cependant, quelques exploitations détiennent des troupeaux de plus de 1'000 bêtes, il s'agit souvent d'éleveurs qui sont aussi marchands de moutons et engraisseurs.

Le mouton tient une place limitée dans l'économie agricole. En 2015, les produits qu'il fournissait comptaient pour 0.425% de la valeur de la production agricole totale (USP, 2016). Cette situation a pour conséquence une marginalité administrative, notamment pour l'administration agricole :

« On a peu de choses sur le mouton, c'est un peu un sujet annexe. Le mouton est toujours à côté des bovins dans la manière de penser, dans l'administration agricole. Même aux productions animales, personne ne va pouvoir vous parler de moutons. De vaches, de porcs, de poulets, de dindes à la rigueur, mais pas de moutons » (Guillaume, agent de l'OFAG, division chargée des paiements directs et du développement rural).

Cette marginalité est fortement ressentie par les éleveurs, qui déplorent le manque d'intérêt pour l'élevage ovin dans la politique agricole : *« C'est très difficile de se faire respecter en tant qu'agriculteur quand on a des moutons. Chaque fois que j'ai affaire à l'OFAG ou aux services cantonaux, je me fâche parce qu'on est vraiment laissés pour compte » (Alexandra) ; « on n'a pas d'encadrement en Suisse, pour rien. On doit se débrouiller » (Jean-Christophe).*

En effet, les instruments de l'action publique développés depuis des décennies par l'encadrement agricole sont très marqués par le modèle de l'intensification de l'élevage bovin. Il en résulte une marginalité sociale de l'élevage ovin, caractérisé par des systèmes d'élevage plus extensifs. Comme nous l'indiquent des éleveurs : *« On n'est pas nombreux, on est un peu des marginaux dans un pays de vaches. Je me suis installé comme éleveur professionnel parmi les premiers ici. Et ça a fait parler » (Paul) ; « aujourd'hui en Suisse être agriculteur c'est être marginal, et être éleveur de moutons, c'est être un marginal parmi les marginaux » (Karim).*

Pourtant, l'élevage ovin pastoral puise une nouvelle légitimation dans les réformes successives de la politique agricole de l'après 1999 qui lie des soutiens financiers à des

systèmes de pacage impliquant une gestion de l'herbe. Les instruments qui se sont mis en place consacrent son rôle de production de « services environnementaux ». Cette reconnaissance sort l'élevage ovin de sa marginalité :

« On commence à reconnaître que le mouton est utile. Comme on a perdu la moitié du cheptel de vaches, il faut quelque chose pour entretenir la montagne. Il y avait pas mal de tensions au départ sur les alpages en consortage notamment, les éleveurs de vaches ne voulaient pas nous laisser de place ils nous disaient que les moindres petits coins de l'alpage ils allaient peut-être les utiliser quand même, mais maintenant ça va mieux, on est plus reconnus » (Paul).

Et certains éleveurs ne s'y trompent pas, à l'image de Karim :

« Pour moi, la seule activité qui justifie notre présence aujourd'hui, c'est l'entretien des surfaces. [...] aujourd'hui la société nous demande autre chose [que la production] et si on veut avoir une force politique, on doit baser l'élevage sur les herbages, c'est le seul système qui va nous sauver. On a un territoire qu'on doit entretenir, et les moutons sont bien mieux placés que les paysagistes pour le faire, et financièrement aussi y'a pas photo. Alors moi ça ne me pose pas de problème de changer ma façon de faire pour répondre à cette nouvelle demande. Et je trouve ça même super intéressant de pouvoir répondre aux demandes actuelles de la société par une activité ancestrale. Moi je travaille pour une biodiversité intensive ! ».

interlude — « avoir la passion des bêtes »

Au détour des discussions que nous avons eues avec les éleveurs revenait fréquemment la « passion » qu'ils vouaient à leurs animaux. Cette passion constitue pour nombre d'éleveurs le socle de la vie en élevage et le fondement de relations sociales riches avec les animaux de leurs troupeaux. Cette passion est ainsi abordée en guise d'ouverture de la présentation des pratiques d'élevage actuelles.

« L'élevage », en marge de la « production animale »¹³, est un rapport social impliquant des animaux. Le métier d'éleveur contient des dimensions qui débordent la seule activité productive, des dimensions relationnelles et autoconstructrices. Ce rapport est d'autant plus fort que les animaux ne sont pas simplement considérés comme des « choses », mais d'abord et avant tout comme des êtres vivants pourvus d'une certaine subjectivité (Mouret, 2012 ; Porcher, 2002, 2014). Ainsi, certains éleveurs montrent des scrupules et témoignent de formes d'abstention dans leurs relations avec leurs moutons ; ils les laissent avoir une histoire aussi indépendante que possible de celle des humains, les animaux n'ayant pas tous choisi de travailler avec les humains :

« Je ne cherche pas spécialement à les apprivoiser » (Yann) ; « c'est la période de la transhumance que je préfère, car le troupeau est encore indiscipliné » (Pascal Aiguier dans Beauvard, 2017) ; « les moutons il faut en avoir trois, deux ce n'est pas assez, à trois c'est déjà un petit troupeau et ils peuvent vivre une vie de troupeau » (Yannick).

Parce que le travail avec les animaux fait appel à la subjectivité, il mobilise l'affectivité, dans sa dimension positive et/ou négative. Négative, elle inclut des représentations utilitaires de l'animal (Mouret, 2012 ; Porcher, 2002 ; Salmona, 2010). Ainsi les relations entre éleveurs et moutons peuvent être difficiles, ou basées sur des relations de pouvoir ou d'autorité :

« On a toujours des garces, qui trouvent le moyen de passer dessus, dessous ou à travers les clôtures. Et d'emmener toujours plus de copines avec elles. En général on essaie de pas garder ces brebis-là » (Paul) ; « les relations sont difficiles, avec des moutons sans barrières on peut rien faire. Ça dépend vraiment du caractère, de comment on les déménage, y'en a qui sont plus faciles. Le confinement c'est ce qu'il y a de mieux pour travailler avec les moutons » (Steve) ; « c'est un peu bête un mouton, ça suit comme ça, c'est pas très malin, sauf certains qui comprennent comment sortir d'un parc par exemple, mais l'année suivante ils oublient. Bon certains s'en souviennent et ceux-là il faut les éliminer » (François) ; « c'est vrai que je leur casse la volonté la plupart du temps ! Quand elles sont dehors, elles ont l'envie d'aller de-ci de-là, mais avec le chien on les contient, elles testent les limites plusieurs

¹³ La « production animale » est définie par (Porcher, 2014) comme un système d'élevage reposant sur la seule rationalité économique. Apparue au XIX^e siècle avec la zootechnie, science des « machines animales », elle cherche à maximiser la production à moindre coût et se focalise sur l'obtention de « produits animaux » (lait, viande, laine), ce qui la distingue de l'élevage qui consiste à préparer de jeunes animaux en vue d'en faire des adultes aptes à produire.

fois, et au bout d'un moment elles deviennent plus sages, on leur a cassé leur volonté. Avec les adoptions c'est pareil, au départ elles ne sont pas d'accord, elles se rebiffent, et au bout d'un moment elles acceptent » (Karim).

La réification¹⁴ de l'animal n'est pas absente : « *Je ne parle pas à mes animaux, d'ailleurs j'aurais rien à leur dire, c'est des animaux » (Bertrand) ; « pour moi, un mouton c'est comme un tracteur, c'est un moyen de production » (Denis).* Mais elle va à l'encontre des sentiments immédiats éprouvés par de nombreux éleveurs, et elle est alors en partie justifiée par la primauté de la fonction productive de l'élevage. Il faut prendre garde à ne pas considérer les moutons comme des animaux de compagnie :

« C'est mes gonzesses ! Ma fille elle a dit un jour à ma femme "Papa il va voir ses filles", ma femme a fait une drôle de tête ! C'est mes copines, c'est de l'amour-passion et à la fois un travail, je ne fais pas ça que dans le but de m'amuser. C'est des bêtes relativement faciles, elles me suivent relativement facilement avec un bout de pain. Certaines on s'en fout, c'est comme les gens, elles ont toutes leur caractère. J'ai des bons moments et des très mauvais moments, des tristes journées où je suis découragé, abattu. Il y a des jours durs quand on perd une bête, une vieille brebis qui nous a accompagnés pendant des années. Je garde mes brebis 8-10 ans en moyenne, des fois 12 quand vraiment j'y suis attaché, mais j'ai aussi un côté terre-à-terre, hein ! Ça fait partie du jeu, si on veut pas les voir partir, faut pas garder des bêtes » (Yoann).

Positive, l'affectivité concerne la relation amicale, qui comprend une représentation de l'animal proche de la personne ; l'affirmation de valeurs humaines envers l'animal comme le respect, la responsabilité et la compassion. L'altérité d'autres espèces n'est pas une barrière aux relations affectives, elle en constitue la fondation. L'amitié participe ainsi de la création d'un monde commun avec l'animal et de la volonté réciproque de se comprendre et de se reconnaître chacun dans sa singularité (Porcher, 2002 ; Wadiwel, 2017). Dans les systèmes de production non industrialisés comme l'élevage ovin extensif, la part affective impliquée dans la relation aux moutons est importante :

« C'est mon travail, je gagne ma vie avec elles. Mais c'est vrai que si je n'avais pas de contact avec mes brebis, ça n'aurait plus le même intérêt » (Tony) ; « je dirais que c'est une relation de travail, de respect et de sympathie. On les aime bien quand même, même si des fois elles nous font courir ! » (Paul) ; « avec les moutons c'est une relation d'amour, c'est la passion. C'est pas une question d'argent parce que ça ne rapporte rien du tout, ça ne vaut rien » (Jean-Philippe) ; « je les élève par passion. C'est une relation d'amitié, certaines brebis sont plus attachantes que d'autres, elles viennent se frotter » (Gabriel) ; « j'ai une bonne relation avec les moutons, c'est une amitié » (Corinne) ; « les moutons c'est une passion, il n'y a rien

¹⁴ Pour Marx, la réification est la transformation de l'activité humaine en marchandise, par extension il s'agit de la transformation de quelque chose de mouvant, de dynamique (comme le vivant), en être fixe, statique (en « chose »).

de plus beau qu'un troupeau de moutons » (Yannick) ; « c'est de l'ordre de l'amour, oui. Si on prend l'exemple du loup, au départ j'étais assez ouvert à ça, à ce que le loup soit là, et même à accepter des pertes. Par exemple, une année j'avais des moutons dans les vignes, et j'en ai une qui s'est fait tuer par un lynx. C'était propre, il avait presque tout mangé, j'ai été d'accord avec ça, on travaille avec la nature, et bien la nature des fois elle se sert. Mais maintenant que je les connais mieux mes brebis, je dois dire que ça passe pas. Si un loup me mange un agneau, pourquoi pas, mais mes brebis... En plus c'est toujours la préférée qu'il prend » (Jean-Marc).

« La passion » pour les moutons justifie fréquemment cette affection, très souvent ancrée dès l'enfance, en même temps qu'elle est perçue par les éleveurs comme une condition d'exercice du métier :

« Je suis née avec les moutons. Il faut de la passion pour les moutons » (Corinne) ; « mes parents ne viennent pas du monde agricole, mais depuis tout petit j'étais tout le temps chez les voisins qui avaient des moutons. J'ai cette passion depuis toujours » (Denis) ; « il faut être né dedans. C'est un métier qui doit venir du plus profond de soi-même » (Jean-Luc) ; « j'ai une relation passionnelle-fusionnelle ! Les moutons il faut les aimer et je les aime vraiment » (Alexandra) ; « je passe beaucoup de temps avec mes moutons. Évidemment ceux qui en ont beaucoup, les paysans ils n'ont plus le temps, des fois c'est même des machines, des robots qui s'occupent des animaux. C'est l'industrie, c'est vraiment triste d'arriver à ça » (anonyme).

De nombreux éleveurs témoignent en effet d'un plaisir et d'un bien-être certain à la fréquentation de leurs animaux :

« Les moutons amènent une paix et une beauté incomparable. Je suis tombée amoureuse des moutons. J'adore garder les moutons, ça a un côté philosophique » (Eva) ; « la relation avec mes brebis est de plus en plus forte. Maintenant j'ai certaines d'entre elles qui viennent se frotter à moi, qui posent leur tête sur mon épaule quand je m'assois près d'elles. J'adore me mettre chez elles et les regarder, avec la vie que je mène j'ai pas trop le temps, mais j'adore ça » (Manuel) ; « j'avais une quarantaine de moutons au début. Et dès que j'en ai eu plus, j'ai encore plus aimé ça. Je sais pas, c'est le contact qu'on a avec eux, ils ont une personnalité que j'aime bien » (Jean-Marc) ; « on aime bien les voir tranquilles, quand on les rentre en automne et qu'elles mangent à la crèche, là on peut les regarder, et quand elles sont bien, qu'elles mangent bien on peut aller dormir tranquille » (Paul).

L'affectivité mobilise aussi l'empathie, qui permet aux éleveurs de pénétrer dans la vie sociale du troupeau, d'apprendre à les connaître individuellement, de comprendre le sens du comportement de leurs bêtes et leur rapport au monde. Le travail avec les animaux d'élevage implique l'observation et le partage du milieu de vie qui est celui de l'animal, deux conditions nécessaires à l'empathie. S'occuper des animaux, se percevoir « à leur

service », se sentir une dette morale envers eux sont autant de représentations et de sentiments qui autorisent et permettent la collaboration et la coopération dans l'élevage. Travailler avec des bêtes c'est contribuer positivement à leur bien, c'est-à-dire à leur bonheur, à leur épanouissement, à leur bien-être. La réalisation de ce bien passe par le respect et l'accomplissement de certaines obligations morales fondées sur une logique de réciprocité (Mouret, 2012 ; Porcher, 2002). L'animal est connu de l'éleveur : « *On a des récalcitrantes, des malignes, des qui ont du caractère, elles sont toutes différentes* » (Paul) ; « *moi je les reconnais presque toutes, chaque brebis a sa façon* » (Nadège), et reconnu par lui :

« Quand elles sont au parc et qu'on arrive, elles viennent vers nous, elles reconnaissent même le bruit de la jeep » (Nadège) ; « quand j'arrive vers leurs parcs, ils me reconnaissent rien qu'au visuel, avant que j'ouvre la bouche, et quand je les appelle, ils me font un genre de fête ! » (Martin).

Ce caractère de réciprocité peut également être exprimé sous la forme d'un rapport d'échange implicitement passé entre l'éleveur et l'animal :

« Je pense qu'ils pourraient se débrouiller tout seuls... Ils sauraient trouver les meilleurs coins. Mais quand quelque chose ne va pas, on les voit venir vers nous, ils reviennent au chalet, que ce soit un danger, ou quand ils sont malades. Des fois pendant les mises bas les brebis viennent nous montrer, ou alors si ça se passe mal elles viennent demander de l'aide. Les bêtes inquiètes elles nous appellent, souvent » (Jean-Marc) ; « j'ai des affinités avec certaines, il s'est passé des choses, pendant l'agnelage ou comme ça. Les agneaux moins, si un agneau va bien il fait sa vie, mais certains ont de la reconnaissance si on les a bien "gâtiolés". Certaines sont familières, avec d'autres j'ai pas d'atomes crochus. La Marie par exemple elle avait eu un accident, elle est descendue sur une bâche avec le garde-chasse, certaines sont un peu privilégiées » (Dominique).

Ce rapport d'échange implique la reconnaissance de l'éleveur pour le travail accompli par les animaux :

« Ils nous font vivre » (Dominique) ; « les animaux nous le rendent bien. Ils font vraiment du bon boulot pour nous, ils nous font vivre déjà, mais aussi ils débroussaillent, ils travaillent vraiment pour nous. Moi, quand une vache ou une brebis fait un petit, avant de regarder si c'est un mâle ou une femelle ou autre chose, je lui dis d'abord merci, et je la félicite » (Manuel).

C'est ce caractère réciproque qui explique la résistance des bergers face à la réapparition du loup dans les régions pastorales : la première mission d'un berger étant de protéger les brebis des prédateurs — parce que cette protection est une dimension fondatrice du rapport d'échange avec l'animal — le berger ne peut se représenter que comme un comportement irresponsable et moralement, affectivement, totalement irrecevable le fait

de livrer volontairement ses animaux comme « part du loup » (Porcher, 2002). Ainsi, la réciprocité est décrite par l'éleveur comme un des plaisirs du métier, partie agréable à laquelle s'oppose la mort des animaux :

« L'abattoir c'est difficile quand même » (Loïc) ; « le plus difficile c'est l'abattoir. Même avec des agneaux que je n'ai pas gardés longtemps, ça me fait mal au cœur, il me faut la journée pour me remettre. Et puis je suis croyant, alors un jour je me suis dit : Mon bon Dieu tu m'as donné ces agneaux, alors je vais te les rendre ! Voilà, je m'arrange comme ça ! » (Erwan).

L'implication affective dans la relation à l'animal permet d'établir des rapports de communication au sein desquels les corps et les sens ont une place prépondérante :

« On peut se faire chier avec les moutons, parce que ça a une sacrée tronche, et ça peut te balader, mais c'est très attachant parce que tu passes beaucoup de temps à t'occuper d'eux, à les déplacer, à leur faire des soins, et tu apprends énormément à leur contact » (Louis).

L'importance de la parole, du toucher et plus généralement du contact est soulignée par les éleveurs et résumée par le sentiment de posséder une compétence innée, « avoir l'œil » et un « sixième sens » permettant d'apprécier l'état des animaux ou leur comportement à partir d'imperceptibles signes : « Si vous n'aimez pas les moutons, il faut faire autre chose. On les appelle les bêtes à misère ! Il faut penser mouton, savoir comment fonctionne un mouton » (Alexandra).

Affectivité, empathie, communication sont des éléments décisifs sur la base desquels peut se constituer un monde commun, puissant ressort de l'identité des éleveurs (Mouret, 2012). Comme le souligne (Porcher, 2002), poser les bases d'une relation respectueuse et digne qui forge à la fois le sens collectif de la relation aux animaux et le sens du métier d'éleveur implique de reconnaître l'animal comme autre, quelque part semblable, mais pourtant différent, et d'avoir conscience de soi, en tant qu'éleveur, comme être responsable. Dans ces conditions, « être éleveur est alors un état, une certaine manière d'être en rapport au monde et à autrui, et un métier » (Porcher, 2002, 235). Les laisser vivre leur vie de mouton, se sentir bien avec les animaux, dans le quotidien et sur la durée, être reconnu par eux, s'attacher, travailler avec les animaux et non pas contre eux, participe des relations entre éleveurs et moutons en élevage :

« Élever, c'est, dans les différentes acceptions du mot : mettre ou porter plus haut, amener à son plein développement. C'est faire naître, faire grandir, faire produire. C'est aussi faire comprendre, faire partager, faire plaisir. L'éleveur a des élèves. Il a envers eux, sur la durée de la vie de l'animal, voire de la généalogie animale, un rôle maternel, parental, construit sur l'attachement (nourrir, soigner, protéger, aimer) et un rôle pédagogique (porter plus haut, permettre, pour l'animal, le meilleur devenir possible) » (Porcher, 2002, 244).

chapitre 4. autour de l'herbe

4.1. La politique de l'herbe

Les années 1980 ont été marquées par des débats publics autour de l'abandon croissant des alpages aux broussailles ou au contraire leur surexploitation. Avec le tournant multifonctionnel opéré à la fin des années 1990, l'espace pastoral se trouve au centre de l'action publique en élevage. De nouvelles représentations se construisent autour du rôle du pastoralisme dans le développement durable de l'espace montagnard, la « région d'estivage », qui voit son paysage se transformer progressivement, conséquence de la restructuration de l'élevage entamée dans la deuxième moitié du XXe siècle. En effet, une évolution différenciée des parcelles est observée. Tandis que les parcelles les plus accessibles et les plus fertiles sont intensifiées, les autres s'enfrichent progressivement. Année après année, près de 2'400 hectares de pâturages d'estivage sont gagnés par la forêt, notamment dans les Alpes centrales et méridionales.

Cette évolution « bipolaire » des alpages, avec abandon et intensification de surfaces, ainsi que son impact sur la biodiversité et les paysages s'est constituée en problème politique au vu du mandat constitutionnel d'une agriculture multifonctionnelle, et l'estivage des troupeaux ovins a présenté des caractéristiques spécifiques. Les moutons pâturent volontiers les parcelles pentues, éloignées ou situées à haute altitude, qui ne sont pas accessibles aux bovins. Ils permettent donc d'entretenir des sites qualifiés de marginaux par l'agriculture. Mais les moutons participent particulièrement à l'évolution différenciée des paysages. Au pâturage, les pentes exposées au sud et ensoleillées sont moins pâturées que celles exposées au nord, car au même moment les plantes des pentes sud sont plus vieilles et plus dures. Par ailleurs, les moutons grimpent et se tiennent de préférence sur les parties élevées où l'herbe est plus jeune et le climat plus frais, mais aussi parce que ces zones ont tendance à être plus sèches que les bas de pente, les moutons détestant avoir les pieds humides. Enfin, cette position surplombante leur permet de détecter plus facilement les prédateurs. Dès lors, les moutons restent le plus souvent dans les zones qui leur sont le plus favorables.

En outre, la disparition du métier de berger au cours des XIXe et XXe siècles a amené une conduite de troupeau en pâturage permanent : jusqu'au début des années 2000, sur la grande majorité des alpages, les moutons pâturaient librement. Cette gestion en libre pâture s'accompagnait souvent d'une utilisation très inégale de la ressource pastorale. Les zones inférieures étaient sous-pâturées, tandis que les zones à l'étage alpin étaient fréquemment sur-pâturées. Ces évolutions sont considérées comme ayant des répercussions négatives sur la biodiversité.



C'est pour répondre aux impacts négatifs sur la biodiversité que des « contributions d'estivage » ont été mises en place : des soutiens différenciés selon le système de pâture,

permettant d'encourager une gestion active des herbages, grâce à la surveillance permanente des troupeaux par un berger ou au pâturage tournant. Ce système constitue une forte incitation économique, la surveillance permanente par un berger étant mieux rémunérée que le pâturage tournant, lui-même mieux rémunéré que le pâturage permanent. Il cherche à promouvoir les élevages capables de saisir les incitations à pâturer « comme ça plutôt qu'autrement » afin de maintenir des milieux ouverts sans les surexploiter. Comme le mentionne Guillaume, agent de l'OFAG dans la division chargée des paiements directs et du développement rural :

« L'objectif de la Confédération c'est] de soutenir le pastoralisme avec bergers, pour des questions de maintien d'un paysage ouvert – c'est l'intitulé des contributions d'ailleurs – mais aussi de maintenir cette activité, qui est intéressante en soi. Notre but c'est de professionnaliser les alpages. On a de la place en montagne, alors c'est un système d'élevage qui a du sens. Le système évolue, on a de plus en plus de pâturages gardés et de moins en moins d'autres systèmes, donc ça va dans le bon sens ».



Le soutien à la surveillance permanente des troupeaux et à la détention des troupeaux en enclos s'est également inscrit dans le cadre des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs. En effet, le loup s'est réimplanté en Suisse en 1995. En 2019, la Suisse comptait 80 loups, dont 8 meutes (Pierre-André Cordonier, 2020). Fort d'une opinion publique en sa faveur – une grande partie de la population se réjouissant du retour du sauvage dans le pays – et de son statut d'animal protégé selon la Convention de Berne, le loup est protégé par l'État au travers de l'OFEV.

Une stratégie de protection des troupeaux ovins a dès lors été adoptée par l'OFEV, et des fonds sont alloués par l'OFEV et l'OFAG aux mesures de protection, dont la coordination est confiée depuis les années 2000 à Agridea, la centrale des services cantonaux de vulgarisation agricole. Les mesures se concentrent principalement sur la surveillance des troupeaux par des bergers, l'utilisation de clôtures électriques pour le regroupement nocturne des animaux (voir diurne selon la pression de prédation) et l'intégration de chiens de protection dans les troupeaux. Une formation de bergers a été mise sur pied dès 2009 par un partenariat entre Agridea et deux écoles d'agriculture cantonales, dans le Valais et les Grisons. En 2017, la Suisse comptait 250 bergers travaillant sur tout le territoire.



Ces mesures de protection peuvent réduire voire éliminer le problème localement, néanmoins elles ne sont pas la panacée, des études menées en France depuis de nombreuses années montrent que les clôtures n'empêchent pas toujours les attaques (Benhammou, 2003, 2008 ; Garde, 2018). En Suisse, malgré ces mesures, de nombreuses attaques sont à déplorer depuis la réapparition du prédateur. En 2018, 400 moutons ont

été tués par des loups. Le retour du prédateur est dès lors générateur de tensions politiques et de conflits sociaux entre ses opposants et ses défenseurs, et la situation est largement politisée au niveau local et médiatisée. Le discours des opposants au retour des loups dans les Alpes accusent les protecteurs de la nature de vouloir vider les montagnes de la présence humaine et la remplacer par une nature sauvage, balayant de ce fait le travail de façonnage du paysage réalisé par l'agriculture depuis des siècles. Comme l'indique l'« Association romande pour un territoire sans grands prédateurs »,

« Avant la réintroduction de ces grands prédateurs, tout allait bien pour nos paysans de montagne. Tout allait bien pour les promeneurs et les personnes qui veulent profiter de la nature. Dès que le loup sera à nouveau présent, tout ceci va devenir ingérable et la nature va être abandonnée par l'être humain. Nous devons prendre cette situation au sérieux et tout faire pour que ces prédateurs ne détruisent pas ce que nos ancêtres ont créé » (ARSGP, s. d.).

Le pastoralisme est ici présenté comme l'élément fondamental de gestion de l'environnement montagnard et de ses paysages. Or le loup remet en cause la poursuite de l'activité pastorale et la présence des troupeaux en montagne, donc il nuit à la préservation de l'environnement et des paysages alpins. Cependant, au contraire de ce qu'affirme cette association, tout n'allait pas bien pour les éleveurs de montagne avant le retour du loup, et l'animal se trouve être le révélateur de la crise du pastoralisme, résultant des changements socio-économiques, politiques et écologiques des territoires alpins.

En effet, les évolutions de l'agriculture de montagne et la politique agricole ont contribué à la disparition de la polyculture-élevage de montagne et la perte de savoir-faire associés et incité à l'accroissement du cheptel ovin estivé (Bürgi *et al.*, 2014). Comme les ressources créées par cet élevage sont peu importantes, seuls les élevages spécialisés dont la taille des troupeaux est importante ont les moyens financiers d'engager des bergers pour la surveillance estivale des troupeaux. Les élevages de taille plus modeste n'assurent plus - depuis la disparition des grands prédateurs - de surveillance étroite des troupeaux, les moutons sont contrôlés une fois par semaine par le propriétaire de l'alpage. A titre d'exemple, en Haut-Valais, 69% des moutons estivent en pâturage libre, et 24% en Bas-Valais (Mettler *et al.*, 2014). Il apparaît ainsi clairement que l'activité pastorale ovine a évolué vers une faible présence humaine.

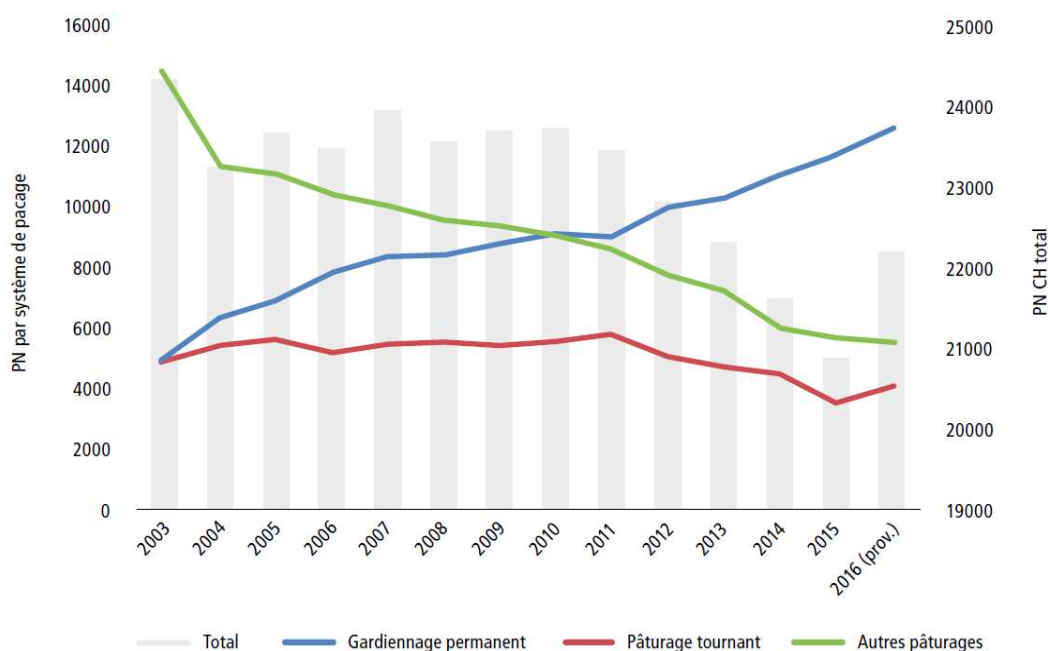
Avec le retour des loups, la précarité croissante du pastoralisme ovin peut devenir localement criante. Il ne s'agit pas ici de minimiser la prédation du loup qui peut avoir des conséquences graves pour les élevages (avortements des brebis, stress entraînant des difficultés de conduite du troupeau et d'engraissement) et accroître la charge de travail du berger ou de l'éleveur, rendant l'activité difficilement supportable pour certains élevages. Les mesures de protection ne sont d'ailleurs pas toujours évidentes à mettre en place. Ainsi, pour 25% des alpages valaisans la mise en place de mesures de protection contre les prédateurs reste difficile ou demande des efforts économiques disproportionnés (Mettler

et al., 2014). Cependant, d'autres facteurs comme le problème de la finition des agneaux (voir chapitre 5.2.) ou la concurrence des agneaux importés sont des menaces bien plus pesantes sur l'élevage ovin tel qu'il se pratique dans les montagnes. Ainsi, les loups incarnent des difficultés davantage liées aux mutations de l'élevage ovin et à la concurrence internationale. Le loup peut disparaître, les difficultés auxquelles l'élevage ovin fait face n'en disparaîtront pas pour autant. Pire, il pourrait retourner dans l'ombre. En effet, les loups ont attiré l'attention d'acteurs publics sur le pastoralisme ovin (RTS, 2019a, 2019b), acteurs qui auparavant ne s'en souciaient pas sérieusement.



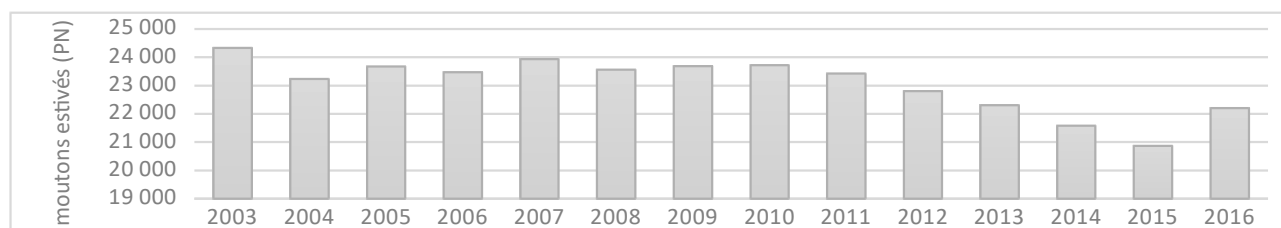
Ainsi, sous l'action combinée des incitations financières et de la présence du loup, le pâturage permanent (« autre pâturage » dans la figure 16) est progressivement remplacé par une surveillance permanente par un berger (figure 16).

Figure 16: Évolution des systèmes de pâture en alpage ovin (2003-2016) (Mettler et Hilfiker, 2017)



Cependant, ces incitations économiques n'empêchent pas l'évolution structurelle des exploitations ovines observée de longue date et la déprise : le nombre de moutons estivés a reculé de 9% entre 2003 et 2016 (figure 17).

Figure 17: Évolution du nombre de moutons estivés (2003–2016) (OFAG, Statistiques d’estivage, diverses années)



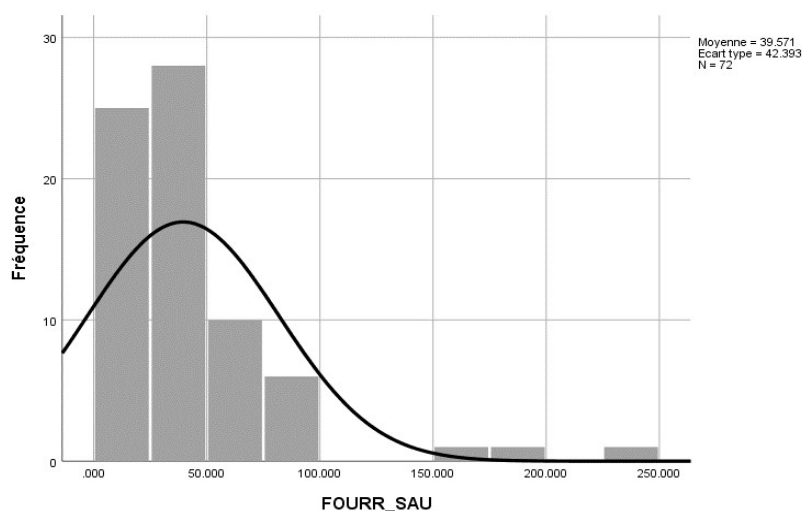
Mais paradoxalement, comme le soulève Benhammou (2009), les grands prédateurs permettent la réintroduction des humains dans les territoires de montagne. Ils amènent, outre la médiatisation de la profession pastorale, des financements, permettant de créer des emplois de bergers et de faciliter les pratiques d’élevage en montagne. Certes, ces financements viennent compenser les contraintes apportées par les prédateurs, mais l’utilité de ce qui est mis en œuvre va au-delà. Un berger veille mieux sur l’état général du cheptel et permet dès lors une meilleure valorisation économique de l’activité pastorale, il participe à la protection de la biodiversité et des paysages alpins. Les activités d’élevage de montagne sont ainsi probablement le mieux à même d’intégrer les multiples facettes de la multifonctionnalité prônées dans les discours politiques.

4.2. Le travail de l’herbe

4.2.1. Disposer de vastes surfaces en herbe

Aujourd’hui, plus de 85% des élevages ovins reposent sur un mode de production extensif basé sur la consommation d’herbe, peu d’éleveurs pratiquent l’engraissement intensif aux aliments concentrés. Ce mode de production exige dès lors de grandes surfaces d’herbe. La SAU des élevages romands ayant répondu au questionnaire compte en moyenne 39.6 ha¹⁵. Cependant, cette moyenne occulte la grande diversité des élevages : les surfaces des élevages s’étendent de 0 à 241 ha, avec un écart-type de 42.4 ha (figure 18).

Figure 18: Distribution de la SAU des élevages (2016) (selon enquête par questionnaire)



15 En comparaison nationale, la SAU moyenne par exploitation est de 20.3 ha (OFAG, 2017)

La SAU des élevages romands ayant participé à l'enquête par questionnaire est composée en moyenne de 67% d'herbe et de 33% de céréales, d'oléoprotéagineux ou d'autre type de culture¹⁶ (tableau 1).

Tableau 1: Répartition moyenne de la SAU selon le type de culture en 2016 (selon enquête par questionnaire)

	Prairie temporaire	Prairie extensive	Prairie peu intensive	Prairie permanente	Céréales et/ou oléoprotéagineux	Autre type de culture
Surface moyenne [ha]	5.3	5.8	2.0	9.4	8.9	4.2
Écart-type [ha]	6.5	9.5	4.6	13.3	17.1	14.3
Minimum [ha]	0	0	0	0	0	0
Maximum [ha]	28	50	25	75	130	118

Le faire-valoir de la SAU est réparti en moyenne comme suit : 47% des surfaces sont exploitées en faire-valoir direct, 48% en fermage, et 5% en arrangements « à bien plaie ». Dans les commentaires laissés par les répondants, les surfaces utilisées selon des arrangements à bien plaie sont souvent des vergers ou des talus peu accessibles. Il s'agit alors d'échanges de services entre agriculteurs ou entre éleveurs de moutons et propriétaires privés, qui mettent leurs parcelles à disposition contre entretien, sur la base de contrats oraux annuels. 25% des élevages ont un accès au foncier limité : ils disposent en moyenne de 0.5 ha de SAU en faire valoir direct, de 1 ha en fermage et d'aucune surface à bien plaie. À l'inverse, 10% des éleveurs disposent d'une SAU plus conséquente : 85.5 ha en moyenne en fermage, 40 ha en propriété et 24.6 ha en arrangements à bien plaie. Ainsi, ce ne sont pas les éleveurs peu dotés en ressources foncières en fermage ou en propriété qui ont accès à des surfaces à bien plaie, au contraire.



Pour poursuivre l'objectif d'écologisation de l'agriculture et assurer la sécurité de l'approvisionnement en fourrage dans un contexte d'augmentation des coûts de l'aliment industriel, une nouvelle politique agricole (PA 14-17) est entrée en vigueur en 2014. Elle constitue une réforme majeure en raison du passage dans les exploitations de plaine de contributions pour les animaux (calculé au nombre d'UGB détenu par une exploitation) à des contributions à la surface pour promouvoir l'alimentation à l'herbe et réduire les incitations à l'intensification. Les éleveurs doivent dès lors respecter une charge minimale en bétail par hectare afin d'utiliser au mieux le potentiel de production des herbages. Cette réforme a eu un impact fort sur la disponibilité des surfaces fourragères, et de fait, limite les pratiques pastorales. En effet, il devient plus difficile pour les éleveurs ovins d'accéder à

¹⁶ Selon les réponses au questionnaire, il s'agit notamment de vergers et de vigne.

des surfaces de pâture. Les agriculteurs les conservent même s'ils n'en font rien, puisque les contributions sont désormais calculées à l'hectare, comme nous l'explique Martin :

« Je veux augmenter mon troupeau [...]. J'ai un alpage qui, jusqu'à maintenant, pouvait accueillir 19 PN [...], j'ai demandé une ré-estimation [...], maintenant cet alpage peut en accueillir 34, moi j'ai dans l'idée d'en mettre 28 environ. Mais ça veut dire qu'il faut que j'aie aussi des surfaces en bas, pour pouvoir finir mes agneaux. C'est assez difficile d'obtenir des surfaces dans la région. Depuis que les paiements directs sont octroyés à la surface, c'est dur de trouver de la place ».

Par ailleurs, ce changement de politique transforme aussi la relation des éleveurs avec leurs animaux. Comme le mentionne Paul ci-dessous, les possibilités de garde sont de moins en moins nombreuses, et avec elles les moments dédiés à l'observation des animaux. En effet, c'est lors de la garde que l'éleveur peut particulièrement prendre le temps d'observer chaque animal, son état de santé, son comportement à l'herbe et de là, adapter ses pratiques aux besoins du troupeau :

« J'ai de moins en moins de relation avec mes animaux ! Avant on prenait plus de temps avec les bêtes. Je gardais une fois par jour hors parc pendant 2-3 heures, dans des secteurs peu parquables. Mais maintenant il n'y a plus tellement de terrains abandonnés, avec le nouveau système de paiements directs à la surface, les agriculteurs, ils gardent tout pour eux » (Paul).

4.2.2. faire vivre les moutons dehors

Malgré cette faible disponibilité foncière, brebis et béliers passent la plupart de l'année en plein air (tableau 2). La durée de détention en bâtiment dépend de la région dans laquelle se situent les surfaces d'exploitation. Pour les élevages en région de plaine, la durée de détention moyenne des brebis en bergerie est de 1.5 mois, 2.3 mois en région de colline et 3 mois en région de montagne. Cependant, ces moyennes occultent que près d'un tiers des élevages indiquent que leurs brebis et béliers passent toute l'année en bergerie. Les agneaux passent en moyenne plus de la moitié de leur vie à l'intérieur, mais là aussi près de la moitié des élevages indiquent que leurs agneaux passent toute leur vie en bergerie¹⁷. Seuls 2.2% des élevages indiquent garder leurs brebis en plein air intégral toute l'année, et 4.5% pour les béliers.

Tableau 2: Temps moyen passé dans différentes conditions de détention en 2016 (selon enquête par questionnaire)

Catégorie d'animaux	Mois par an en plein air complet	Détail de la durée des différentes conditions de détention (*Bergerie et pâturage)
Agneaux de moins de 6 mois (abattus en moyenne à 5.4 mois)	2.8	1.3 mois en bergerie 1.3 mois en situation mixte* 2.4 mois au pâturage 0.4 mois au pâturage avec complémentation en fourrage
Agneaux de moins de 1 an (abattus en	4.2	1.4 mois en bergerie 1.5 mois en situation mixte*

¹⁷ 61.4% des élevages indiquent que leurs agneaux de moins de 6 mois passent toute leur vie en bergerie et 46.6% des élevages pour ce qui concerne les agneaux de moins de 1 an.

moyenne à 7.1 mois)		3.9 mois au pâturage 0.3 mois au pâturage avec complémentation en fourrage
Brebis	10.2	2.6 mois en bergerie 2.2 mois en situation mixte* 6.7 mois au pâturage 0.5 mois au pâturage avec complémentation en fourrage
Béliers	10.1	2.7 mois en bergerie 1.9 mois en situation mixte* 6.9 mois au pâturage 0.5 mois au pâturage avec complémentation en fourrage

L'élevage ovin est largement engagé dans le programme éthologique de la Confédération « Sorties régulières en plein air » (SRPA) qui donne droit à des contributions dédiées : en 2017, 73% des exploitations ovines ont participé au programme SRPA, et 87% des moutons (OFAG, 2018a). Pour certains éleveurs, le plein air constitue le milieu adéquat pour les moutons : « *Chez moi les moutons peuvent entrer sortir comme ils veulent, c'est la pleine liberté ici* » (Jean-Philippe), et leur proposer un milieu aussi peu humain que possible constitue une préoccupation pour certains d'entre eux : « *Les moutons sont toujours dehors, et ils se déplacent à pied. Quand je les emmène à l'abattoir, c'est la première fois qu'ils montent dans un camion* » (Gabriel).

4.2.3. nourrir à l'herbe

Les surfaces dont les éleveurs disposent leur permettent de faire pâturer les animaux à la belle saison et de produire le fourrage grossier (foin, regain, ensilage d'herbe ou maïs) et les aliments concentrés (orge en grain, farine d'orge, et pois)¹⁸ qui seront consommés en hiver, lorsque les animaux sont en bergerie. Les bons herbages sont le plus souvent fauchés et stockés pour l'hiver : « *J'essaie toujours de faucher les prés les plus beaux, et de mettre les moutons sur les prés un peu moins beaux ou sur certaines repousses* » (Paul), ou consommés par le bétail bovin dans le cas des exploitations mixtes : « *Les moutons broutent les coins qu'on fauche pas ou où on ne met pas les vaches laitières ou allaitantes* » (Denis). Ainsi, les éleveurs utilisent le plus souvent les prairies extensives et les surfaces de compensation écologique pour l'alimentation des moutons, comme nous l'explique Paul : « *Je n'achète quasi pas de fourrage, j'ai des surfaces de biodiversité, de compensation* » et Tony : « *Les clients demandent souvent du bio, je ne suis pas bio, mais vraiment pas loin, mes moutons ne mangent presque que de l'herbe, ils pâturent sur des surfaces de compensation écologique ou des prairies extensives* ».

C'est l'avantage le plus souvent soulevé par les éleveurs : les moutons permettent de valoriser n'importe quel type de couvert végétal, notamment les moutons de races rustiques :

« *Les Miroirs font peut-être moins de viande qu'un Charollais par exemple, mais ils font de la belle viande quand même. En plus que je ne les complémente jamais. Ils ne mangent que du foin, du regain et des arbustes, des noisetiers, des épines* » (Lydia).

Les élevages utilisent très peu d'aliments concentrés pour l'atelier de production ovin (tableau 3).

¹⁸ Selon les commentaires laissés par les éleveurs dans le questionnaire.

Tableau 3: Quantités de fourrage utilisées en 2016 (selon enquête par questionnaire)

	Quantités produites sur l'exploitation [tonnes]	Quantités achetées [tonnes]
Fourrage grossier	23.8	1.7
Aliments concentrés	0.7	1.1

Seuls 50% des élevages sont autonomes en fourrage grossier et 25% sont autonomes en aliments concentrés. La question de l'autonomie fourragère est un enjeu crucial pour les éleveurs, qu'ils expriment en termes éthiques ou économiques : « *Avec la reconversion en Bio, on voulait des animaux rustiques qui valorisent bien les prairies, on ne leur donne pas de concentré, on est autonomes en fourrage* » (Mathieu) ; « *Je cherche l'autosuffisance. Je donne peu de concentré, et je ne donne pas de maïs, je n'ai pas envie de nourrir les sangliers* » (Jean-Luc). Les éleveurs naviguent dans un environnement incertain, et chaque changement de climat, de disponibilité des surfaces ou de prix du fourrage peut avoir un impact important sur leur élevage :

« Si la météo est mauvaise et que je dois les garder un mois de plus à l'intérieur, là, ça va pas question fourrage » (Yoann) ; « Je les alimente qu'avec le fourrage que je produis. Je leur donne aussi un peu d'aliments pour moutons, et un peu d'orge aplati que je fais moi, et un bloc de sel et c'est tout. Bon, cette année avec la sécheresse je sais pas encore comment ça va se passer » (Loïc).

Cela induit des coûts qui peuvent eux aussi varier énormément :

« J'achète aussi certaines années du fourrage. Le plus souvent c'est du fourrage d'agriculteurs de la région, ou du fourrage de France. Les prix varient, généralement c'est 40 CHF le quintal, mais ça peut monter jusqu'à 50-60 CHF le quintal. Cette année toute l'Europe a eu des problèmes de sécheresse, les prix sont hauts » (Antoine).

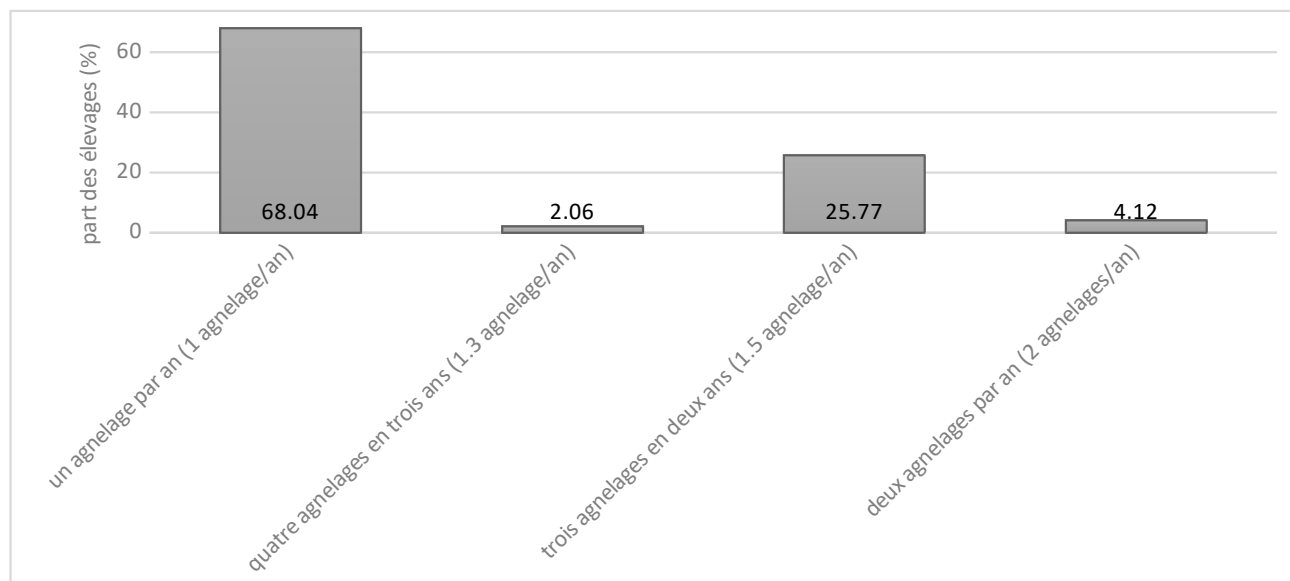
4.2.4. caler les naissances sur la pousse de l'herbe

La conduite de la reproduction la plus fréquente se calque sur les cycles naturels des animaux¹⁹ et de la végétation. La plupart des élevages pratiquent un seul agnelage par an (68% des élevages enquêtés) (figure 19). Ainsi, la lutte intervient en automne ou en hiver, pour un agnelage 5 mois plus tard, en fin d'hiver ou début du printemps. Les animaux peuvent ainsi profiter de la pousse de l'herbe. Les brebis ont accès à une alimentation riche en période de lactation, ce qui favorise la santé et l'engraissement des agneaux, et les agneaux une fois sevrés peuvent bénéficier d'un fourrage riche. Mais un tiers des éleveurs enquêtés modifient le rythme de reproduction et donc la saisonnalité des brebis (pour

¹⁹ Le mouton est une espèce dont le comportement sexuel est saisonné. Les chaleurs de la brebis se déclenchent à une période déterminée de l'année, généralement du début de l'automne jusqu'à l'hiver, quand la durée des jours baisse. De façon générale le taux de fécondité ou l'intensité du rut sont inversement proportionnels à la longueur des jours. Cependant, la saisonnalité peut être modifiée par la sélection. Certaines races, comme le Blanc des Alpes, le Brun-Noir du pays et le Nez Noir du Valais se dessaisonnent facilement, mais elles sont plus fécondes durant les mois d'octobre à décembre, car l'agnelage au printemps correspond mieux au cycle naturel. L'activité sexuelle du bélier est un peu moins saisonnée que celle de la brebis, sa saison sexuelle est plus étendue.

autant que la race qu'ils élèvent le permette) en augmentant le nombre d'agnelages par an (figure 19).

Figure 19: Rythme de reproduction en 2016 (selon enquête par questionnaire)



Il s'agit par là d'une part d'intensifier la production, d'autre part de répondre à des contraintes foncières :

« Si je faisais l'agnelage au printemps, il me faudrait des grandes surfaces. L'agnelage est en septembre, comme ça c'est plus facile à soigner les agneaux en hiver, ils sont dedans et je peux réguler l'affouragement. Bon par contre c'est plus cher, il faut avoir suffisamment de fourrage » (Damien) ; « je décale l'agnelage en octobre comme ça je garde les agneaux en bergerie l'hiver, je cherche des surfaces, et au printemps j'ajuste le nombre de moutons à la surface disponible » (Julien).

L'augmentation du rythme de reproduction est obtenue grâce aux capacités de certaines races de moutons, dessaisonnées, comme le Brun-Noir du pays. La plupart des éleveurs de cette race indiquent être en mesure d'avoir 3 agnelages en 2 ans, mais tous ne le font pas :

« J'arrive à trois mises-bas tous les deux ans, mais je préfère que mes brebis fassent les agneaux un peu moins souvent et avec une bonne alimentation équilibrée favoriser les naissances multiples et garder les mères plus longtemps » (Gabriel).

Ce rythme de reproduction est aussi obtenu à l'aide de « trucs » naturels ou non permettant d'induire les chaleurs des brebis, comme « l'effet bélier »²⁰. 6% des éleveurs ont mentionné utiliser « l'effet bélier » pour accélérer le rythme de reproduction des brebis. Cette technique est souvent combinée à une alimentation intensive des brebis (« flushing ») (14.6% des élevages enquêtés), qui consiste à enrichir leur ration

²⁰ « L'effet bélier » consiste à introduire le bélier dans un lot de brebis seulement à l'approche de (ou peu de temps après) la saison sexuelle, ce qui « réveille » le cycle reproductif des brebis ou prolonge la saison de reproduction de quelques semaines.

alimentaire (le plus souvent à l'herbe, mais aussi à la luzerne ou aux pois pour les élevages ayant répondu au questionnaire) en vue d'améliorer leur état de chair avant et pendant la saison de lutte. Cette pratique a pour objet d'augmenter le taux d'ovulation et donc la fertilité. En effet, les élevages qui ont un agnelage par an sont 14% à utiliser le « flushing », alors qu'ils sont 16% parmi ceux qui ont 3 agnelages en 2 ans et 25% parmi ceux qui ont 2 agnelages par an.



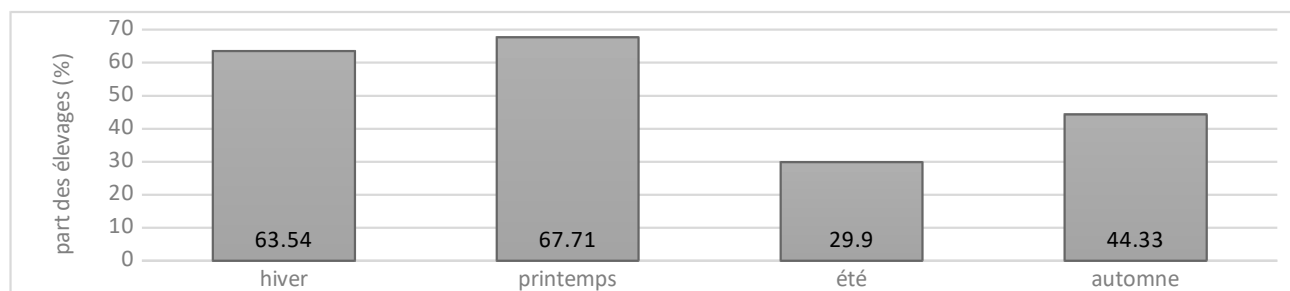
Il est par ailleurs possible d'utiliser des traitements hormonaux de synchronisation des chaleurs, permettant d'induire l'activité sexuelle des brebis. Parmi les élevages ayant répondu au questionnaire, seul 1% des élevages synchronisent les chaleurs des brebis à l'aide de traitements hormonaux (éponges ou spirales vaginales) et pratiquent ensuite la monte naturelle. Les commentaires recueillis dans les questionnaires montrent une incertitude quant à la légalité de l'utilisation des éponges ou spirales vaginales destinées à la synchronisation des chaleurs. De ce fait, le taux d'utilisation de ces techniques ne reflète peut-être pas la réalité, les éleveurs ont peut-être davantage recours à ces techniques que mentionné dans le questionnaire. D'ailleurs, durant les entretiens avec les éleveurs, plusieurs d'entre eux ont indiqué avoir essayé les éponges, ou s'en servir régulièrement. Cependant, la plupart ont révélé leur insatisfaction et ne l'utilisent pas régulièrement :

« J'ai mis des éponges une fois, mais ça ne fonctionne pas, ça fait perdre de l'argent. J'en avais mis à 70 brebis, il n'y en a que 20 qui ont pris. Le produit qu'on a en Suisse est hors de prix, alors on se fournit ailleurs, mais le produit est pas terrible » (Arthur) ; « cette année j'ai utilisé des éponges, sur une quinzaine de brebis qui étaient vides, qui ne marquaient pas au niveau de la tétine. J'ai mis les éponges en avril. [...] ça n'a pas trop marché, j'ai pas un gros taux de réussite, là maintenant en août ça devrait se voir et ça ne se voit sur aucune ! » (Antoine).



La reproduction est conduite le plus souvent avec une période principale d'agnelage, plus ou moins groupée ou étalée, en hiver ou au printemps (figure 20).

Figure 20: Périodes d'agnelage en 2016 (selon enquête par questionnaire)



La période d'agnelage est notamment définie par la disponibilité et la qualité du fourrage, comme l'indique Gabriel :

« L'agnelage se déroule entre mi-novembre et janvier. Si l'agnelage était fin avril ou début mai, ce serait compliqué, c'est difficile de les garder dedans quand il commence à y avoir de la belle herbe. L'agnelage au printemps c'est pas terrible non plus, si c'est un printemps humide, les brebis ingèrent beaucoup d'eau, et les agneaux ont la diarrhée ensuite. Et quand il fait trop chaud, les brebis ont moins de lait, et pour les agneaux avoir peu de lait à 2-3 mois quand ils ne mangent pas encore assez d'herbe ça va pas. En automne aussi, il n'y a plus trop d'herbe, alors les agneaux sont plus petits ».

Le regroupement ou l'étalement de la période d'agnelage est à mettre en relation avec la taille du troupeau, l'organisation du travail, les ressources fourragères à disposition et l'étalement des ventes. Les grands élevages cherchent à concentrer les naissances sur certaines périodes de l'année, notamment afin de faciliter l'organisation du travail, la période d'agnelage demandant une surveillance étroite du troupeau, c'est une période particulièrement chargée pour les éleveurs : *« L'agnelage est groupé en janvier, c'est plus facile, c'est une période à surveiller et c'est tout. C'est une période où il n'y a pas trop à faire à côté »* (François). En effet, les élevages qui regroupent les agnelages sur une période de l'année détiennent en moyenne 88 brebis allaitantes comparativement à 39 brebis allaitantes pour les élevages qui étalent les agnelages sur l'année²¹. Pour d'autres, grouper les agnelages contribue à respecter la grégarité des animaux :

« Quand une partie qui a déjà agnelé est dehors, celles qui ont pas encore agnelé s'ennuient des autres. J'aime les garder toutes ensemble, c'est mieux. Elles sont contentes de nous voir quand on vient, elles s'approchent, mais c'est pas un comportement normal de moutons, elles doivent garder leur vie entre elles. Et quand on les sépare en lot on ne se rend pas compte des problèmes, elles n'ont pas de comportement normal parce que c'est pas une situation normale » (Gabriel).

27% des élevages enquêtés étalent les naissances en laissant le bélier toute l'année dans le troupeau. Il s'agit souvent de plus petits élevages, notamment dans les exploitations agricoles où l'atelier ovin est un élevage accessoire. Il s'agit souvent d'une question de place : *« La bergerie ne permet pas d'accueillir tous les agneaux pendant l'hiver, il faut que j'aie une certaine répartition pendant l'année »* (Marion). Cela permet aussi aux éleveurs d'une part d'assurer l'écoulement des agneaux : *« J'ai des agneaux qui naissent régulièrement pendant 6-7 mois. C'est pratique pour la vente directe ou pour les bouchers, si j'avais les agneaux tous en même temps ce serait difficile à écouler »* (Maxime), et d'autre part, de bénéficier de meilleurs prix pour leurs agneaux quand la demande est élevée et l'offre peu abondante, c'est-à-dire normalement au printemps et en été quand les agneaux des grands troupeaux transhumants ne sont pas prêts à être commercialisés ou sont en estive. Les élevages qui ne disposent pas de pâturage d'estivage sont plus de 70% à concentrer les agnelages en été ou en automne, afin de décaler les ventes en hiver et au

²¹ Les élevages qui concentrent les agnelages en hiver ont de plus grands troupeaux (82 brebis allaitantes en moyenne) que ceux qui concentrent les agnelages au printemps (62 brebis allaitantes en moyenne), en été (38 brebis allaitantes en moyenne) et en automne (41 brebis allaitantes en moyenne).

printemps : « *Je peux obtenir un meilleur prix quand le pic de production est bas* » (Marion). Cependant, cette pratique est compliquée par la saisonnalité des animaux :

« Pour les Oberlands, le bélier est dans le troupeau toute l'année, comme ça les naissances sont étalées, c'est mieux pour la vente directe. J'essaie aussi de dessaisonner les Miroirs, mais ça ne marche pas très bien, enfin ça prend du temps. Enfin pour les deux races, ça marche quand même mieux la lutte en automne » (Mathieu).

Des éleveurs justifient aussi l'étalement par le fait que l'atelier ovin ne doit pas être chronophage. Il s'agit d'un atelier qui doit « se gérer tout seul ». Ainsi, le bélier est tout le temps dans le troupeau, ils « laissent faire la nature ».

Dans le contexte de dépendance fourragère qui caractérise l'élevage ovin, la transhumance, estivale ou hivernale, revêt une importance capitale.

4.2.5. estiver les troupeaux

Les surfaces fourragères limitées font que les pratiques pastorales sont largement répandues, notamment l'estivage, qui a pour but d'engraisser les agneaux. Près de la moitié du cheptel ovin est estivée (Meisser et Chatelain, 2010 ; Schneider *et al.*, 2012). L'estivage des animaux permet aussi de récolter plus de foin pour l'hiver sur les prairies libérées des zones intermédiaires ou de plaine. Il s'agit alors d'articuler production de foin, pâturage et période de reproduction dans l'organisation du système de production. Dans les systèmes pastoraux, les agneaux sont nourris du lait de leur mère et « poussent en même temps que l'herbe ». Caler les naissances sur la pousse de l'herbe implique de respecter un calendrier de déplacement, de pâturage, de fauche et de reproduction spécifique.

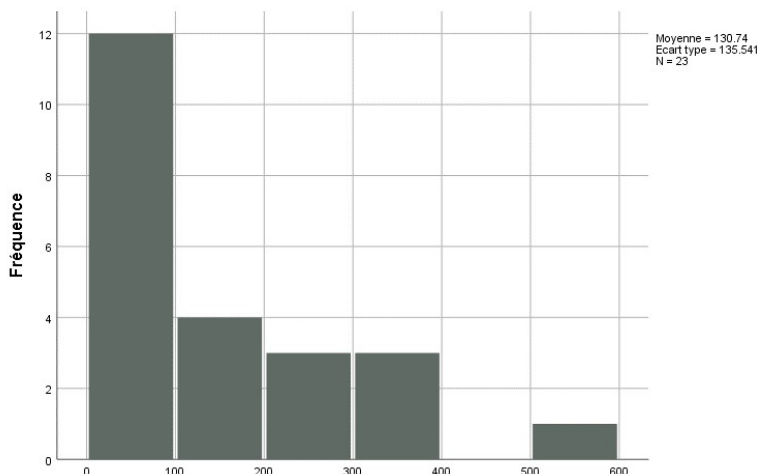


La pratique de l'estivage implique souvent de décaler les agnelages, pour que les agneaux soient d'une part en mesure de supporter la montée à l'alpage lorsqu'elle est faite à pied, et d'autre part pour que les agneaux puissent profiter de l'herbe, donc qu'ils soient sevrés au début de l'estivage, comme c'est le cas de Louis : « *La lutte est engagée mi-août et dure environ 1 mois, pour un agnelage entre le 15 janvier et fin février. Naturellement elles devraient agneler en mars-avril, mais là je décale l'agnelage en janvier-février pour pouvoir utiliser l'alpage* ». De nombreux éleveurs décalent aussi les agnelages pour s'assurer de ne pas avoir d'agnelage en estive, ce qui complique passablement le travail du berger et augmente le risque de pertes d'animaux (aussi bien de brebis que d'agneaux), les brebis allant agneler dans des endroits peu accessibles au berger s'il doit intervenir. En outre, selon l'enquête menée dans le cadre de cette thèse, près de 20% des élevages qui estivent leurs animaux ont des agnelages toute l'année, donc aussi potentiellement pendant l'estive. Cela permet notamment d'étaler les ventes.

Parmi les élevages romands ayant répondu au questionnaire, 42% estivent leurs troupeaux et 4% effectuent une transhumance hivernale. Les résultats du questionnaire montrent que tous les élevages détenant plus de 120 brebis estivent leurs troupeaux. Pour ces élevages, l'estivage est généralement considéré comme une ressource nécessaire sans laquelle aucune activité d'élevage ne pourrait être maintenue : « *L'alpage nous double la surface agricole* » (Arthur). Mais la relégation spatiale de l'élevage ovin sur les surfaces les moins favorables entamée au Moyen-Âge se poursuit : « *C'est très difficile de trouver des bons alpages sur Fribourg, tout est pour les génisses. Je connais des éleveurs qui reprennent des alpages, mais ils sont vraiment très mauvais, c'est des champs de cailloux* » (Alexandra).

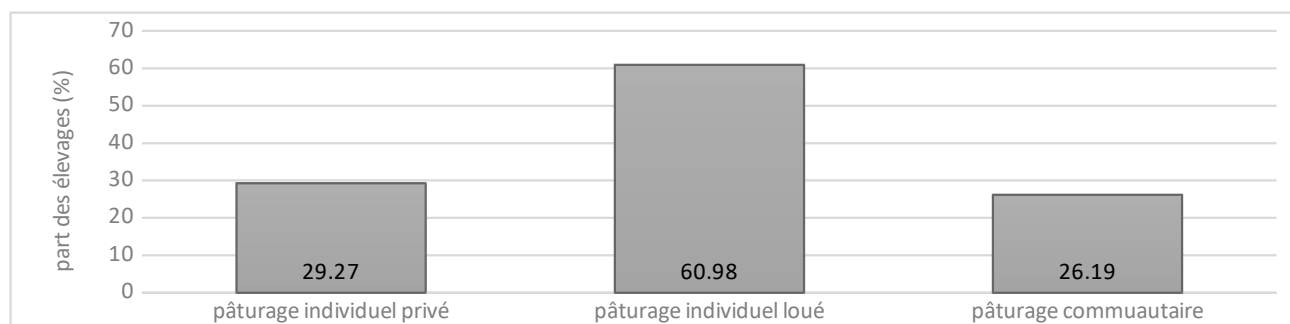
La surface moyenne de pâturages d'estivage des élevages ovins est de 130.7 ha (70.8 PN), avec une forte dispersion autour de la moyenne (figure 21). Les surfaces varient entre 1 et 500 ha (5 et 177 PN). La surface de pâturages d'estivage de près de la moitié des élevages est inférieure à 100 ha. 10% des élevages disposent de plus de 300 ha (167 PN) de pâturages d'estivage.

Figure 21: Distribution des surfaces des pâturages d'estivage (ha) en 2016 (selon enquête par questionnaire)



La durée moyenne d'utilisation des pâturages d'estivage est de 125 jours. Les durées d'utilisation s'étendent entre 11 et 200 jours. 10% des élevages utilisent leurs pâturages d'estivage pendant 180 jours en moyenne. 26.2% des élevages enquêtés utilisent des pâturages d'estivage communautaires (figure 22).

Figure 22: Système de pâturage d'estivage en 2016 (selon enquête par questionnaire)



4.2.6. « finir » Les agneaux en bergerie ou en transhumance

La plupart des agneaux sont abattus à la descente d'alpage. Mais nombre d'entre eux, soit qu'ils soient nés plus tard, soit qu'ils aient moins « profité », ne sont pas « finis », ce qui signifie que leur état d'engraissement ne correspond pas à la demande de certains marchés, notamment celui de la grande distribution. Cette question de la « finition » des agneaux est particulièrement prégnante en région de montagne, où la finition des animaux à l'herbe est difficile. Certains éleveurs doivent alors avoir recours aux aliments concentrés : « *Je suis en moyenne montagne, alors je dois les laisser pâturer plus longtemps et finir de les engraisser en les complétant si je veux avoir de beaux agneaux* » (Jean-Christophe). Mais pour certains, cette complémentation est impossible : « *Notre problème c'est qu'on ne peut pas faire d'engraissement en montagne, il nous faudrait des céréales qu'on ne peut pas produire, alors on ne peut pas engraisser les agneaux* » (Anthony). Dès lors, les exploitations de montagne ne disposant pas de fourrage adéquat pour la finition des agneaux vendent tous leurs agneaux à l'automne à des engraisseurs : « *Les maigres je les vends à [un engraisseur], qui les finit en bergerie ou en transhumance. Je n'ai pas assez de place et de fourrage pour les finir moi-même* » (Paul).



Certains engraisseurs « finissent » les agneaux en bergerie durant l'hiver, d'autres constituent des troupeaux de 600-800 agneaux qui se déplaceront et pâtureront sur les étendues du Plateau et du Jura. Il s'agit là de la transhumance hivernale. Son rayon principal est délimité au sud par les lacs de Walen, de Thun, des Quatre Cantons et le Lac Léman. Dans cette région, l'enneigement est rarement permanent et l'herbe repousse en permanence. Aujourd'hui, près de 30 troupeaux transhument en Suisse chaque hiver²². Les troupeaux pâturent sur des terres que les agriculteurs mettent à disposition des troupeaux, auxquelles ils restituent de la fumure permettant d'entretenir la fertilité des sols. Les agneaux prennent en moyenne 10kg pendant la transhumance, et parcourent entre 0 et 4 km par jour. Ils sont abattus au printemps. Avec les troupeaux de moutons transhumants sont produits environ 7% de la production indigène de viande d'agneau.

La transhumance n'est autorisée qu'entre le 15 novembre et le 15 mars et elle est soumise à une autorisation du vétérinaire cantonal. La transhumance présente de nombreux risques liés notamment aux conditions météorologiques. En cas de fortes précipitations ou de neige persistante, il faut être en mesure d'affourager les animaux, ou même les abriter en bergerie. De plus, l'accès aux pâturages est limité : les cultures prennent de plus en plus d'importance au détriment des herbages. Le déplacement des troupeaux s'en trouve compliqué, et le trajet des animaux doit être planifié pour trouver suffisamment de fourrage. Alors que les propriétaires de parcelles agricoles acceptent généralement bien le passage des moutons sur leurs terres, il y a de plus en plus d'oppositions contre les

²² 9 troupeaux parcourent la Suisse romande. 1 dans le canton du Jura, 4 dans le canton de Fribourg, 3 dans le canton de Vaud et 1 dans le canton de Neuchâtel.

troupeaux itinérants, de la part d'agriculteurs, mais aussi de la part de certaines communes, qui interdisent la transhumance. En outre, l'augmentation de la circulation et les constructions toujours plus nombreuses rendent les déplacements parfois difficiles. À ces contraintes s'ajoute un faible soutien de la Confédération à ce type de conduite des troupeaux. En effet, la surface d'exploitation par rapport au nombre de moutons détenus par les engraisseurs est souvent réduite. Le système de paiements directs de la PA 14-17 n'encourage donc pas ce système :

« Comme les gens qui font la transhumance ce sont des gens qui n'ont pas de terres et que le système de contribution repose sur la surface, il ne doit pas y avoir de soutien. Mais ça, c'est très anecdotique aussi » (Guillaume, agent de l'OFAG au sein de la division chargée des paiements directs et du développement rural).

4.2.7. Travailler à la main

Aujourd'hui, le mode de production extensif qui caractérise l'élevage ovin implique un dispositif technique minimal. Au pâturage, l'équipement se compose de clôtures mobiles, que l'éleveur déplace régulièrement en fonction des disponibilités en herbe, d'une alimentation en eau et d'un abri : *« Le troupeau entier est dans des parcs qu'on déplace à peu près toutes les semaines » (Corinne)*. La culture de l'herbe est mécanisée, mais plusieurs éleveurs de grands troupeaux nous ont indiqué déléguer ces tâches à des agriculteurs ou acheter le fourrage par manque d'équipement : *« En hiver je les rentre et les nourris au foin et regain, que j'achète, parce que je n'ai pas suffisamment de surfaces et de machines et de temps pour faire ça » (Thomas)* ; *« je fais faucher mes parcelles, notamment le regain 3e coupe. [L'agriculteur] a une faucheuse avec une barre de coupe de 6 mètres, alors il fait ça en un passage alors que moi avec mes petites machines ça me prend plus de temps » (Antoine)*.

Dans les bergeries également, l'équipement technique est léger, une grande partie des tâches liées à l'alimentation des animaux et au paillage des bergeries est effectuée à la main, peu d'élevages mécanisent ces activités. Certains élevages mixtes bovins-ovins disposent d'une mélangeuse, mais l'affouragement se fait ensuite manuellement à l'exception de rares élevages disposant de tapis d'alimentation. L'affouragement manuel, bien qu'intensif et chronophage, donne l'occasion à certains éleveurs d'observer quotidiennement leurs animaux. Pour d'autres, il constitue une contrainte, mais face au choix d'automatiser l'affouragement avec des tapis roulants par exemple, certains éleveurs optent pour des systèmes de plus en plus « légers », permettant de recréer des liens avec leurs animaux :

« Je suis en train d'installer l'alimentation en libre-service, ça me change la vie. C'est le jour et la nuit, avant je passais un temps pas possible avec ma mélangeuse, à préparer tout ça, sans compter le gasoil que ça utilise, maintenant je mets une balle ronde, elle fait deux jours, je mets juste la farine à la main, ça change tout. Je suis tellement moins stressé, et ça me laisse du temps pour être avec le troupeau,

maintenant le matin je passe, je peux regarder tout le monde, là c'est les agnelages, alors je donne le biberon aux agneaux, et je passe voir ceux qui sont avec leur mère et qui sont un peu malingres, je leur donne encore un peu de lait. Tout ça avant je n'arrivais pas à le faire. Et les bêtes elles le sentent. L'autre jour une brebis avait percé la poche et rien ne venait. Au bout d'un moment elle vient vers moi et elle se frotte contre ma cuisse, genre "regarde j'ai un problème". Je l'ai regardée un moment, et au bout d'un moment je suis allé voir et l'agneau arrivait par l'arrière, alors j'ai remis les pattes dans le bon sens et je l'ai sorti. Avant les brebis elles ne me faisaient pas ça, là elles sentent que je suis plus disponible » (Manuel).

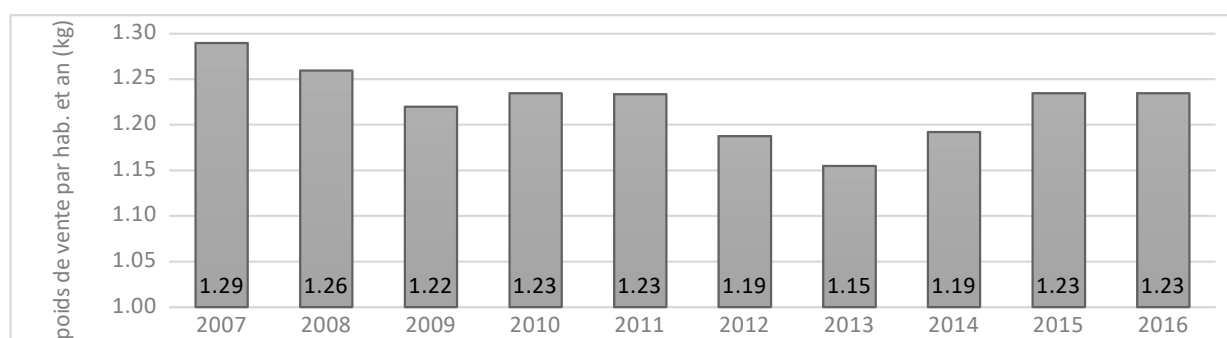
Comme l'explique Manuel, ce nouveau système d'affouragement donne aux moutons de nouvelles possibilités de mise en relation avec les humains : l'éleveur étant plus disponible, de nouvelles relations se créent au-delà de la simple alimentation.

chapitre 5. autour de la mise en marché de la viande d'agneau

5.1. La politique de la «qualité»

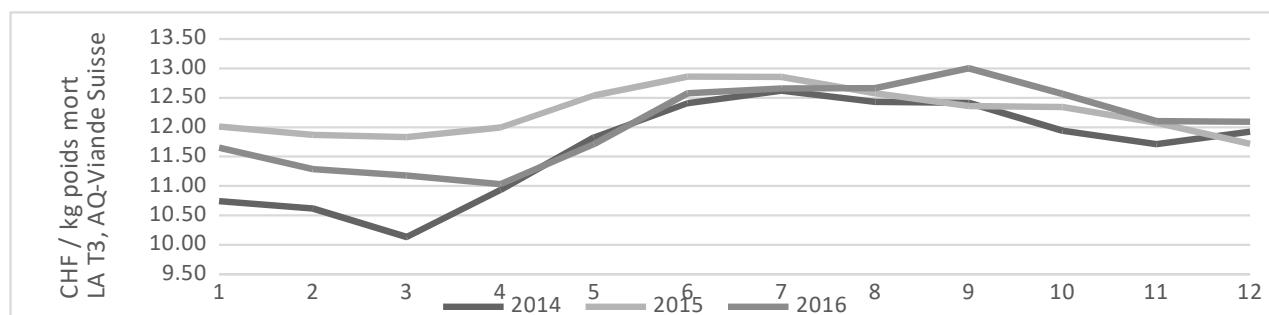
Depuis les années 2000, avec l'ouverture des frontières, les agneaux suisses se trouvent confrontés à une forte concurrence, qui est accentuée par les spécificités de la production et de la consommation. La consommation de viande d'agneau est limitée, elle représente 1.2 kg/habitant/an²³, elle ne représente que 1.6% de la consommation de viande, toutes viandes confondues, et elle diminue (figure 23).

Figure 23: Évolution de la consommation par habitant, 2007-2016 (Proviande)



On mange de l'agneau surtout à Pâques, en été pour les grillades, et pendant les fêtes de fin d'année, par contre, les systèmes d'élevage ovin étant principalement basés sur la consommation d'herbe, les agneaux arrivent sur le marché en automne à la désalpe ou en début d'année pour les agneaux de transhumance. Cette situation est considérée comme un problème par divers acteurs des filières, à l'image de Francis, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail : « On a un problème avec la production, qui est saisonnée, en automne, et la demande qui est surtout en été », ou des acteurs de la grande distribution : « Les volumes ne sont pas suffisants à la période où nous en avons besoin. On a une forte demande à Pâques pour les gigots et en été pour les côtelettes, et là l'offre n'est pas suffisante » (Philippe, agent d'une entreprise agroalimentaire, volet distribution). Cette saisonnalité se répercute sur les prix à la production : ils sont hauts en été quand l'offre est faible et bas en hiver quand l'offre est abondante, afin d'inciter les éleveurs à étaler leur production sur l'année.

Figure 24: Évolution annuelle des prix à la production des agneaux, 2014-2016 (Proviande)



23 En comparaison, on mange 22 kg de porc, 12 kg de volaille et 11 kg de bœuf /habitant/an.

En outre, les consommateurs mangent surtout des morceaux dits « nobles » – le filet et le rack, qui ne représentent que 15% de la quantité de viande par animal. Avec la production suisse, il y a un déficit de morceaux nobles sur le marché. Près de 6'500 tonnes de viande d'agneau sont importées annuellement, de Nouvelle-Zélande, d'Australie et d'Irlande principalement, ce qui représente 65% de la consommation, et la valorisation des morceaux « conventionnels » - le reste de l'animal – est difficile. De plus, les spécificités de la production ovine présentent une contrainte pour le marché de la grande distribution. En effet, de nombreuses races sont élevées, et l'engraissement des agneaux se fait essentiellement à l'herbe. Cela a pour conséquence une forte variabilité des caractéristiques des carcasses, ce qui ne convient pas à la demande de la grande distribution, qui a l'habitude de proposer des produits standardisés. Comme soulevé par Patrice, agent de Proviande, l'interprofession de la filière viande :

« On ne peut pas vendre tout ce que les éleveurs produisent, les consommateurs veulent des morceaux nobles, les distributeurs aussi, c'est plus facile pour eux d'avoir des morceaux déjà coupés et emballés. Les consommateurs ont de tout temps préféré les morceaux nobles ».

Cette situation n'est pas propre à la viande d'agneau, mais dans le cas d'autres types de viande, comme le bœuf, la valorisation de morceaux « conventionnels » est plus aisée, notamment avec la mode du hamburger.

Par ailleurs, diverses préoccupations ont émergé concernant la durabilité du système alimentaire agro-industriel, notamment en ce qui concerne l'allongement des filières, les conditions d'élevage et la standardisation des produits, aussi bien de côté des consommateurs que des producteurs. Dans ce contexte, l'élevage à l'herbe et les races indigènes ont constitué une opportunité de différenciation des agneaux suisses sur le marché.

Des instruments ont ainsi été mis en place par l'État pour répondre répondre aux spécificités de la production et aux nouvelles demandes des consommateurs. Il s'agit : 1) du maintien des contingents d'importations, qui sont calculés en fonction des volumes d'abattage de moutons indigènes ; 2) du soutien aux marchés publics surveillés (encadré 1) ; 3) de la grille de classification CH-TAX, qui vise à améliorer la qualité des agneaux pour qu'ils répondent davantage à la demande des consommateurs et à celle de la grande distribution ; et 4) des marques et labels visant à différencier la production suisse sur les marchés. Dans ce chapitre nous aborderons ces deux derniers instruments.

Encadré 1 : Les marchés publics surveillés

Les marchés publics surveillés sont des marchés physiques d'animaux vivants organisés par Proviande sur mandat de l'OFAG. Ils constituent une mesure d'allégement du marché en garantissant la sécurité des prix et l'écoulement des agneaux 6 mois par an, c'est-à-dire aux périodes d'excédents saisonniers ou lors d'excédents temporaires, quand les prix sont peu élevés. Il s'agit souvent de la période qui s'étend de janvier à Pâques, durant laquelle la demande est faible, et de l'automne, quand l'offre est forte. Sur les marchés, les animaux sont classifiés sur pied selon la grille d'estimation visuelle CH-TAX, et mis aux enchères avec proclamation publique. Les animaux invendus sont attribués aux détenteurs de parts de contingent tarifaire, ce qui signifie qu'ils sont répartis entre les acheteurs présents, qui ont l'obligation de les acheter au prix du marché hebdomadaire déterminé par Proviande. Dans le cadre de cette mesure de dégagement du marché, Proviande a par exemple attribué 1'708 ovins à des détenteurs de parts de contingent en 2016, alors que 68'058 animaux ont été vendus aux enchères. Environ 320 marchés sont organisés par an sur 17 places de marché, pour une prise en charge de 68'000-70'000 ovins, ce qui représente près de 30% des moutons comptabilisés dans les abattoirs. En Suisse romande, 50 marchés sont organisés par an.

Pour les éleveurs, les marchés publics ont l'avantage de garantir la vente et les prix, comme nous l'indique Jean-Marc : « *Les marchés c'est quand même bien pratique. Leur avantage, c'est qu'ils sont surveillés* ». Par ailleurs, ils permettent de valoriser différents types d'agneaux : « *Les marchés c'est une bonne opportunité pour les agneaux un peu maigres ou bien finis, les prix sont bons* » (Manuel). Cependant, les marchés publics garantissent un prix minimal, mais selon les éleveurs interrogés, ils n'offrent que peu de plus-value.

Les acheteurs sur les marchés surveillés sont pour la plupart des marchands de moutons qui travaillent comme commissionnaires pour des entreprises agroalimentaires, des grossistes ou des bouchers. La Suisse compte une dizaine de marchands de moutons (pour les bovins il y en a une centaine), dont 3 basés en Suisse romande, qui travaillent sur tout le territoire, et principalement en automne à la descente d'alpage dans les cantons du Valais, du Tessin et des Grisons. Ces marchands achètent 90% des ovins qui passent sur les marchés publics. Ce sont des engraisseurs qui trient les animaux qu'ils ont achetés (sur les marchés publics ou directement dans les fermes), constituent des lots homogènes qu'ils vendent à leurs clients ou qu'ils « finissent » en transhumance, estivale ou hivernale.

Au vu de cette configuration et de la forte interconnaissance entre les marchands, les enchères sont rares, comme le mentionne Maxime : « *Sur les marchés on a le plus souvent qu'un marchand, et il n'y a pas de mise* ». Ainsi, le nombre restreint de marchands, les relations qu'ils entretiennent et leurs intérêts personnels soulèvent la méfiance de certains éleveurs. Ces derniers n'aiment pas les intermédiaires, qui, disent-ils, ne font que soutirer de la valeur : « *Sur les marchés, les acheteurs s'entendent sur les prix, il n'y a donc pas vraiment d'enchères. Et ils achètent les agneaux au prix "pas gras" et les engraisent ensuite 15 jours pour gagner la marge* » (Charles) ; « *les marchands c'est un peu une mafia qui magouille pour garder les marchés* » (Alexandra). De ce fait, nombre d'éleveurs n'utilisent pas les marchés publics.

5.1.1. La grille CH-TAX

Avec la variété de races élevées et l'élevage à l'herbe, la variabilité individuelle dans la croissance, donc dans l'âge à l'abattage et en conséquence dans la « qualité » des carcasses et des viandes est élevée et difficile à maîtriser. Les problèmes liés à la flaveur de la viande étant plus fréquents chez les agneaux plus âgés, la grande distribution préfère les lots d'agneaux jeunes, dont la « qualité » est potentiellement meilleure et plus homogène. Comme l'indiquent des agents de l'une des principales entreprises agroalimentaires :

« La qualité des agneaux est stable actuellement, et elle a été stable dans le temps, c'est-à-dire pas terrible : les races ne sont pas faites pour la viande, et l'affouragement est insuffisant. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, les agneaux sont abattus entre 3 et 6 mois. En Suisse, des fois les producteurs les abattent à 9 mois, et là la viande pue » (Jean, agent d'une entreprise agroalimentaire, volet transformation) ; « les agneaux suisses ont tendance à être plus gras, ce qui ne correspond pas aux goûts actuels. On a une contradiction entre la volonté de manger des produits "naturels" et le goût des consommateurs, plus porté vers des produits de qualité standardisée » (Chantal, agente d'une entreprise agroalimentaire, volet distribution).

Sur la base de ce constat élaboré principalement par les acteurs de Proviande, une grille d'estimation de la valeur de boucherie a été développée afin d'uniformiser sur les marchés et dans les grands abattoirs l'estimation de la valeur de boucherie en fonction de la « qualité » des carcasses, exprimée en termes de charnure et d'état d'engraissement. Quelques classes de charnure ou d'engraissement sont bien valorisées, alors que d'autres donnent lieu à des pénalités. Le but de cette grille est alors, au travers d'incitations économiques, d'améliorer la « qualité » des carcasses et de la standardiser, en maîtrisant la matérialité des moutons – la croissance de leur corps. Cet objectif a été atteint pour Proviande puisqu'un de ses agents indique qu'aujourd'hui « *la qualité est vraiment bonne, près de 90% des agneaux taxés rentrent dans les catégories CHT, et 90% dans les catégories 1-2-3* » (Patrice).

Mais la grille a pour effet, selon les divers acteurs des filières interrogés, de contraindre les éleveurs à pratiquer un engraissement de leurs agneaux plus intensif et à viser une standardisation des corps des agneaux afin de faciliter leur marchandisation : « *Les carcasses se sont améliorées, les éleveurs n'ont pas le choix, les prix sont mauvais s'ils ne font pas d'engraissement* » (Francis, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail), « *CH-TAX a permis d'améliorer la qualité, enfin les éleveurs sont obligés de se donner de la peine sinon ils perdent de l'argent avec la classification* » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail). Ce qui est alors demandé aux éleveurs, c'est d'intensifier l'alimentation des agneaux, au besoin avec une finition en bergerie et

aux aliments concentrés. Cet instrument encourage donc la rupture du lien entre agneaux et herbe afin d'augmenter leur valeur économique et faciliter leur marchandisation.

De nombreux éleveurs s'opposent à cette situation, et dès lors favorisent la vente de leurs moutons aux marchands directement dans leur ferme, pour les formes de négociation que ce mode de commercialisation rend possible. En effet, les marchands estiment et «marchandent» les animaux pour leurs clients, mettant en œuvre des savoirs et des savoir-faire qu'ils ont intégrés souvent depuis l'enfance au sein du monde moutonnier ou paysan dont ils sont issus. À ce titre, ils sont des médiateurs économiques, sociaux et culturels du monde rural. Comme le soulève Louis, un éleveur, « *quand [un marchand de moutons] vient chercher les bêtes à la ferme c'est lui qui définit le prix au kilo, il ne se base pas sur la table CH-TAX* ». Ainsi, 58% des éleveurs ont recours à leurs services. Les marchands ont l'avantage de la flexibilité, d'être en mesure d'acheter à (presque) tout moment des lots importants d'animaux, ce qui constitue une solution indispensable pour certains éleveurs spécialisés, qui doivent pouvoir livrer rapidement des animaux si la ressource fourragère ou la place vient à manquer :

« On vend tous nos agneaux à [un marchand de moutons] en une fois, parce qu'on a pas la place dans la bergerie pour les garder, quand on descend il faut qu'il vienne vraiment les chercher tout de suite » (Nadège) ; « [un marchand de moutons] est arrangeant, il lui est arrivé de me prendre des agneaux à l'automne alors qu'il en avait encore chez lui, mais moi j'avais la neige qui était tombée et je ne savais pas quoi en faire, alors il me les a pris quand même » (Paul) ; « [un marchand de moutons] me pique des sous comme les autres, mais j'ai une bonne relation avec lui, il a réussi à me placer des bêtes quand j'en avais besoin » (Louis).

Les marchands fournissent dès lors aux éleveurs des informations sur les exigences des différents acheteurs, qui leur permettent d'adapter leurs pratiques d'élevage pour répondre à certains types de demandes, et non pas proposer une « marchandise générique ». Mais cette flexibilité et ce conseil appellent une contrepartie de la part des éleveurs, l'exclusivité : « *Je ne vends qu'à [un marchand], j'ai jamais vendu à d'autres marchands. Si une fois je vendais des agneaux à d'autres, après il ne me prendrait plus les miens. Il me ferait attendre, je passerais en bout de liste* » (Arthur). Cette relation crée une situation de dépendance mutuelle, à la base de la construction de la filière ovine qui s'est structurée au cours du temps autour de trois spécialités : le naissage, l'embouche et le négoce, pour s'adapter aux conditions agronomiques des territoires et aux mutations structurelles du commerce de détail. Cette structuration contribue au désenclavement de certains territoires de montagne notamment.

5.1.2. organiser les filières autour de la « qualité »

Parallèlement à la standardisation des carcasses et leur objectivation permettant de faire émerger certaines caractéristiques, deux types de systèmes agroalimentaires alternatifs²⁴ se développent simultanément pour différencier les agneaux suisses des agneaux importés, le modèle « de qualité différenciée » et le modèle « de proximité »²⁵, les consommateurs étant disposés à payer des prix plus élevés pour ce type de produits. Ces systèmes agroalimentaires alternatifs se sont développés dans la filière ovine depuis les années 1980 notamment pour ce qui concerne la différenciation de la « qualité » des produits sur la base de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'un rapport à la nature particulier (produits biologiques et biodynamiques par exemple), ou le modèle « de proximité » avec la vente directe. D'autres initiatives sur le modèle « de qualité différenciée » ont émergé dans le courant des années 2000, instiguées par des organisations de producteurs et des enseignes de la grande distribution. Ces différents types de systèmes agroalimentaires alternatifs sont soutenus financièrement par l'OFAG depuis 2014 dans le cadre de la « promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire » selon l'Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu). Cette ordonnance vise à soutenir des mesures qui influent positivement la « durabilité » ou la « qualité » des produits agricoles et augmentent la valeur ajoutée agricole.

5.1.3. panorama des filières ovines

En 2016, 240'016 ovins ont été abattus, pour une quantité de viande de 3'847 tonnes (poids de vente). 6'612 tonnes de viande (poids de vente) ont été importées.

Selon l'enquête menée dans le cadre de cette thèse, les élevages font appel à différents types d'établissements pour l'abattage de leurs ovins. 79.5% abattent leurs ovins dans des établissements de faible capacité²⁶ et 33.5% des élevages s'adressent à de grands établissements (annexe 5). Les grands établissements n'acceptent en général que des lots

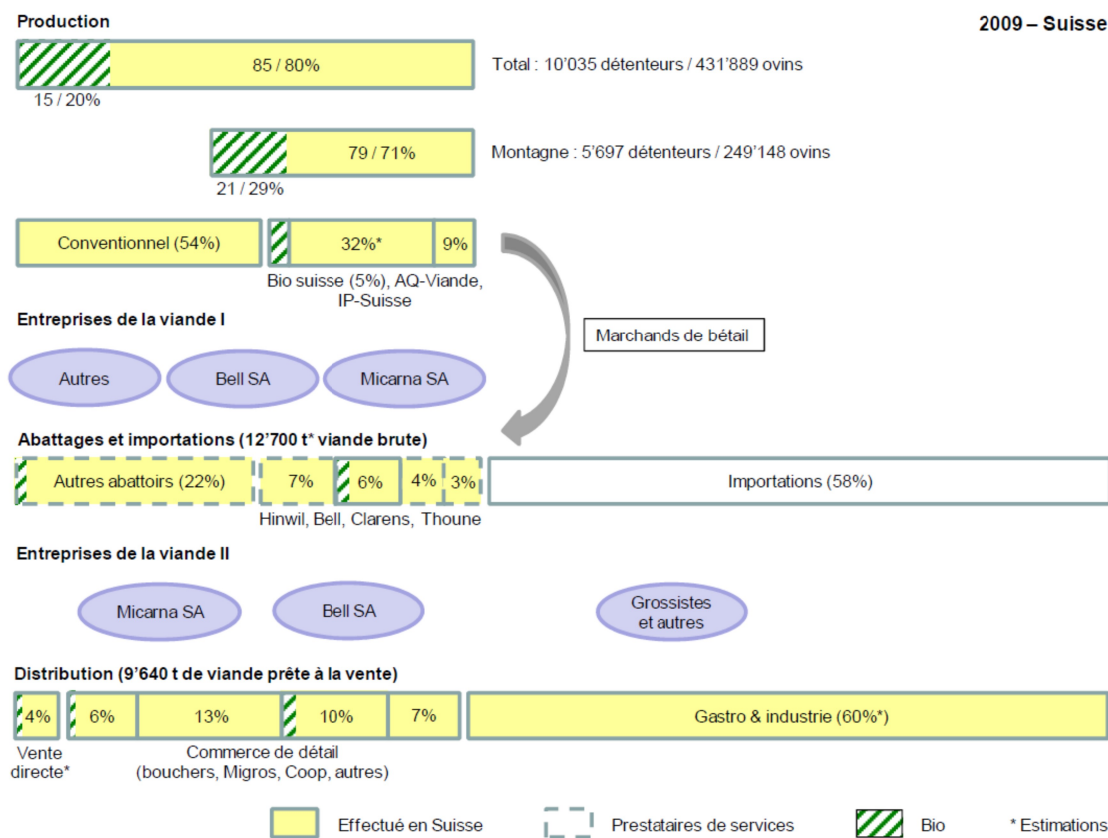
24 Le terme de « systèmes agroalimentaires alternatifs » est utilisé pour faire référence aux initiatives qui ont émergé autour de la remise en question de la durabilité du système alimentaire agro-industriel depuis les années 1990. Ces initiatives, qui viennent aussi bien des consommateurs que des producteurs, constituent un renouveau des modes de commercialisation des produits agricoles. Elles relocalisent ou territorialisent les filières en liant des producteurs de produits de qualité et d'origine avec les consommateurs. Dans le secteur de l'élevage, il s'agit pour les éleveurs d'assurer leur survie dans un contexte structurel et économique défavorable mais aussi de donner un nouveau sens et contenu au métier. En effet, limiter le métier à la seule fonction de « producteur de viande » entraîne une profonde perte de sens et de légitimité.

25 Le modèle « de qualité différenciée » repose sur une logique de différenciation des produits au sein des filières. Il présente plusieurs variantes : la différenciation de la « qualité » des produits selon leur origine et la valorisation du patrimoine d'un lieu de production (produits sous indication géographique), et la différenciation de la « qualité » des produits sur la base de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'un rapport à la nature particulier (produits biologiques, biodynamiques ou se revendiquant de l'agroécologie). Ce modèle est notamment relayé par les enseignes de la grande distribution, qui voient une opportunité de segmenter leurs marchés pour répondre aux préoccupations environnementales et sociales des consommateurs. Le modèle « de proximité » est caractérisé par un faible nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs (circuits courts, associations entre producteurs et consommateurs, vente directe) et une proximité géographique importante entre les zones de production et de consommation des produits. Souvent initié par les producteurs, il constitue une forme de résistance à la dominance normative de la grande distribution par la construction de valeurs et de sens autres que ceux attachés aux produits eux-mêmes, et qui dépassent leur seule valeur marchande.

26 Des abattoirs dans lesquels les abattages des espèces bovine, ovine, caprine, porcine et équine sont inférieurs à 1500 unités d'abattage par an.

importants d'animaux. Dès lors, les élevages utilisent les deux types d'établissements en fonction de la taille des lots qu'ils ont à abattre au cours de l'année. Parmi les élevages ayant répondu au questionnaire, 4.1% ont un atelier de transformation de la viande. La viande d'agneau est vendue dans la grande distribution, dans la restauration, par les bouchers ou en vente directe (figure 25).

Figure 25: Carte de la filière de la viande ovine en Suisse en 2009 (Révillon et al. 2011)



Les informations que nous avons collectées nous permettent d'actualiser certaines données contenues dans la figure 24. Ainsi, selon nos sources, la vente directe concerne aujourd'hui près de 15% de la viande ovine commercialisée. Par ailleurs, les volumes de viande indigène commercialisés par Migros et Denner représentent aujourd'hui 7.5% de la production indigène totale. Enfin, 3% de la production indigène en agriculture biologique est écoulé par Coop.

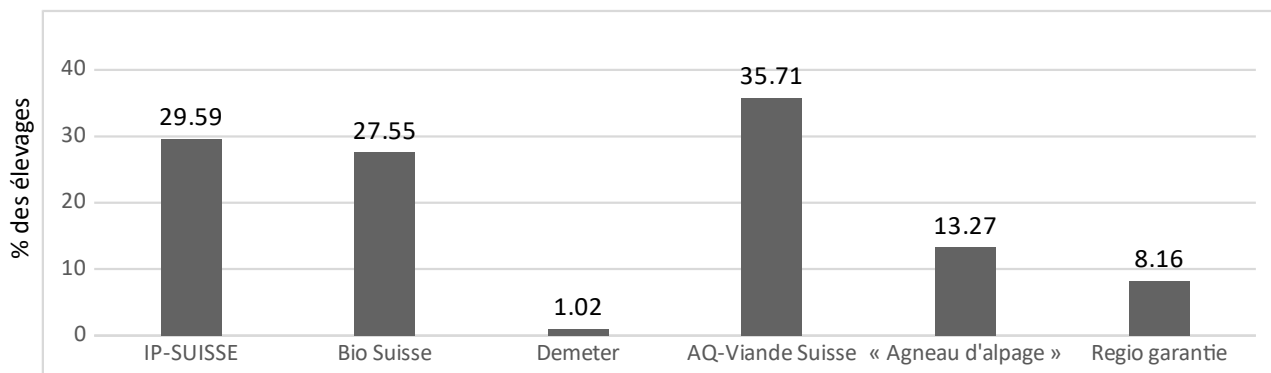
5.2. Les pratiques de mise en marché

5.2.1. Différencier les agneaux sur la base de la qualité

Comme les moutons sont principalement élevés à l'herbe et en plein air, de nombreux élevages sont engagés dans des modes de production écologique labélisés ou dans une démarche de certification qualité (annexe 6). 30% des élevages ayant participé au questionnaire élèvent des agneaux selon le cahier des charges de la production intégrée (IP-SUISSE), 28% selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (Bio Suisse ou Bio

Suisse Reconversion)²⁷ et 1% selon le cahier de charges de l'agriculture biodynamique (Demeter). 36% sont engagés dans le label de qualité AQ-Viande Suisse, 13% dans le label de qualité « Agneau d'alpage » (figure 26).

Figure 26: Engagement dans un cahier des charges écologique et/ou de qualité (2016) (selon enquête par questionnaire)



Les éleveurs justifient leur engagement dans ce type de démarches pour diverses raisons. Pour ce qui concerne la certification de la viande ovine selon les cahiers des charges Bio Suisse ou IP-SUISSE, il s'agit d'une part de préoccupations économiques : ces labels leur permettent d'obtenir une plus-value lors de la commercialisation des agneaux. D'autre part, l'engagement dans la production biologique répond à des préoccupations éthiques :

« Ça correspond mieux à l'orientation que je veux donner à l'agriculture. Je suis membre d'Uniterre, et contre l'establishment si on peut dire comme ça. Je ne crois plus au modèle que j'ai pratiqué bien des années soit dit en passant, mais je pense qu'on va droit dans le mur et qu'il faut faire autrement aujourd'hui, si ce n'est pas déjà trop tard. Je ne veux plus entrer dans le moule de la grande distribution » (Alexandra) ; « pour moi l'agriculture c'est en Bio ou rien, ça n'a pas de sens de faire autrement » (Lydia) ; « c'est parce qu'on veut défendre une vision écologique de l'élevage : on est contre les traitements vétérinaires systématiques et l'engraissement des pâturages qui ne fait que faire monter les fourrages, avec des tiges que les brebis délaissent » (Jean-Baptiste).

Ces éleveurs remettent en question le modèle productiviste qui a souvent sous-tendu leurs pratiques antérieures, et cherchent à fabriquer une nouvelle agriculture, au sein de laquelle le lien entre moutons et herbe se verrait renforcé. L'analyse des questionnaires nous renseigne sur les pratiques que les éleveurs mettent en œuvre dans le cadre de ces différents labels (annexe 7). Nous pouvons ainsi observer que les élevages engagés dans les démarches de certification telles que IP-SUISSE, Bio Suisse et « Agneaux d'alpage » affouragent leurs animaux à près de 95% à l'herbe²⁸. Par ailleurs, ces mêmes élevages sont près de 80% à suivre le rythme de reproduction naturel des brebis avec un agnelage par

27 Selon les statistiques de l'Office Fédéral de la Statistique de 2016, 18% des exploitations agricoles avec moutons sont des exploitations biologiques et près du quart du cheptel national est détenu dans des exploitations biologiques.

28 L'affouragement des animaux des élevages qui ne sont engagés dans aucune démarche écologique ou « qualité » se fait à moins de 85% à l'herbe.

an, et ils tendent à concentrer les agnelages entre l'hiver et le printemps, là aussi selon la saisonnalité du cycle de reproduction des brebis et la pousse de l'herbe.

Cependant, la production biologique n'est que peu reconnue par le marché. La conformation des animaux que ce mode de production façonne se trouve confrontée aux critères marchands : « Avec le système CH-TAX, on n'a pas beaucoup d'incitations économiques à produire en Bio » (Anthony). Le problème de la valorisation des agneaux élevés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique est particulièrement prégnant en région de montagne. En effet, selon l'enquête, 56% des élevages engagés dans le cahier des charges de l'agriculture biologique sont localisés en région de montagne, et pour ces derniers l'engraissement des agneaux pour qu'ils correspondent aux critères marchands de la grille CH-TAX est problématique, ils ne disposent pas toujours de fourrage en suffisance pour « finir » leurs agneaux.

Un autre modèle « de qualité » a été développé par des organisations de producteurs en partenariat avec des entreprises agroalimentaires. Il s'agit des marques « Agneau d'alpage ». L'un des partenariats rassemble l'Union Suisse des Paysans (le syndicat agricole majoritaire), Coop (l'une des principales enseignes de la grande distribution), Bell (l'entreprise de transformation de Coop), un marchand de mouton travaillant comme commissionnaire pour Bell, des troupeaux et des éleveurs. Ces derniers s'engagent en début de saison d'estive à livrer un certain nombre d'agneaux au marchand. Un cahier des charges a été développé, qui stipule que, obtenir une taxation T2 minimum ainsi qu'un poids mort de 14 kg. L'autre partenariat assemble IP-SUISSE, Migros (l'autre principale enseigne de la grande distribution), Micarna (l'entreprise de transformation de Migros), des marchands de moutons, la FSEO, des troupeaux et des éleveurs. Avec ces deux marques, les éleveurs s'engagent en début de saison d'estive à livrer un certain nombre d'agneaux aux marchands. Toutes deux comportent un cahier des charges, qui stipule la taxation que doivent obtenir les animaux selon la grille CH-TAX, leur poids, et la période de livraison (pour que les enseignes de la grande distribution puissent concentrer l'offre et faire des actions²⁹. Selon leurs promoteurs, chaque année près de 8'000 agneaux sont commercialisés dans le cadre de ces programmes « Agneau d'alpage » et bénéficient d'un meilleur prix (un supplément de 15-25 CHF par bête livrée à l'abattoir est perçu par l'éleveur).



Cependant, pour les enseignes de la grande distribution, la pratique de l'estivage est difficilement compatible avec leurs propres pratiques de marketing et les tendances de consommation, comme l'indique Jürg, agent d'une entreprise agroalimentaire, volet

²⁹ Le cahier des charge de Coop inclut également que les agneaux doivent appartenir à une exploitation située dans les « zones de montagne » I à IV, passer au moins deux tiers de leur vie dans la zone de montagne ; celui de Migros que les éleveurs doivent utiliser des marques auriculaires électroniques à des fins de traçabilité. Cette disposition est soutenue par l'OFAG depuis 2014 dans le cadre de la « promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire » selon l'OQuaDu. IP-SUISSE a bénéficié d'un soutien de 286'600 CHF entre 2014 et 2018 pour développer ce projet de traçabilité pour cette marque.

transformation : « *C'est le marketing qui décide quand on met les "Agneaux d'alpage" sur le marché [...]. Il faut qu'il fasse un peu froid pour les vendre, les consommateurs ne veulent pas manger d'agneau quand il fait 30°* ». Pour ces acteurs et les consommateurs, le lien entre agneaux et herbe est rompu. Avec cette temporalité de la consommation d'agneaux d'alpage, la prise en charge des agneaux intervient parfois tardivement. Mais à l'alpage, les agneaux continuent de manger, ils deviennent alors trop lourds et ne correspondent plus aux normes de « qualité » de ces entreprises :

« Les agneaux suisses ont un problème : les gigots font 3-3.5 kg, c'est trop gros pour la vente, alors que les gigots d'importation font 1.6-2 kg. Le poids idéal d'un agneau c'est 16-21 kg. Et la classe 3 ça c'est le standard, on est content avec la qualité des agneaux d'alpage. Mais on voit que les agneaux deviennent de plus en plus lourds » (Jürg).

Pour répondre à cette inadéquation entre saisonnalité et conformation des agneaux des systèmes d'élevage pastoraux, certaines entreprises agroalimentaires proposent de standardiser davantage le corps des animaux en restreignant le programme « Agneau d'alpage » à une seule race ovine, ce qui permettrait un meilleur contrôle et une plus grande homogénéité des carcasses, compromettant dès lors les pratiques de sélection des éleveurs pastoraux et marginalisant le savoir-faire dont ils disposent en matière d'adaptation des animaux aux conditions de leur exploitation.

Passons maintenant au second modèle qui se déploie au sein des systèmes agroalimentaires alternatifs, le modèle « de proximité ».

5.2.2. Différencier les agneaux sur la base de la localité

Dans la production de viande d'agneau, diverses initiatives ont émergé à la fin des années 1990 de groupements de producteurs, et s'insèrent dans les programmes développés sous l'égide des services cantonaux d'agriculture, ou avec leur soutien, visant à faire connaître les produits d'une région donnée. Parmi ces initiatives collectives figurent, par exemple, en Suisse romande, diverses marques telles que « Genève Région – Terre Avenir » ou les « Spécialités du canton du Jura », toutes affiliées à l'organisation supra régionale « Pays romand – Pays gourmand » membre de l'Association suisse des produits régionaux à qui appartient le label regio.garantie (annexe 6). Parmi les élevages ayant participé au questionnaire, 5%³⁰ sont engagés dans un de ces labels régionaux (figure 26), qui concernent généralement une faible part des agneaux commercialisés. Ces initiatives sont caractérisées par un nombre relativement faible d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, et une proximité géographique entre les zones de production et de consommation des produits, y compris pour ce qui concerne le fourrage. En effet, à l'observation des pratiques des élevages enquêtés, nous pouvons voir que les élevages engagés dans ce type de label produisent plus de 90% du fourrage grossier qu'ils utilisent

30 4% « Genève Région – Terre Avenir », 4% « Spécialités du canton du Jura », 1% « Produits du Val d'Hérens ».

pour l'atelier ovin, et près de 80% des aliments concentrés qu'ils utilisent. Comme pour les élevages engagés dans les systèmes de production Bio Suisse ou IP-SUISSE, les troupeaux de ces élevages consomment principalement les ressources à disposition sur l'exploitation. Par contre, l'élevage est plus intensif : ils sont près de 50% à intensifier le rythme de reproduction de leurs brebis pour atteindre 3 agnelages en 2 ans.

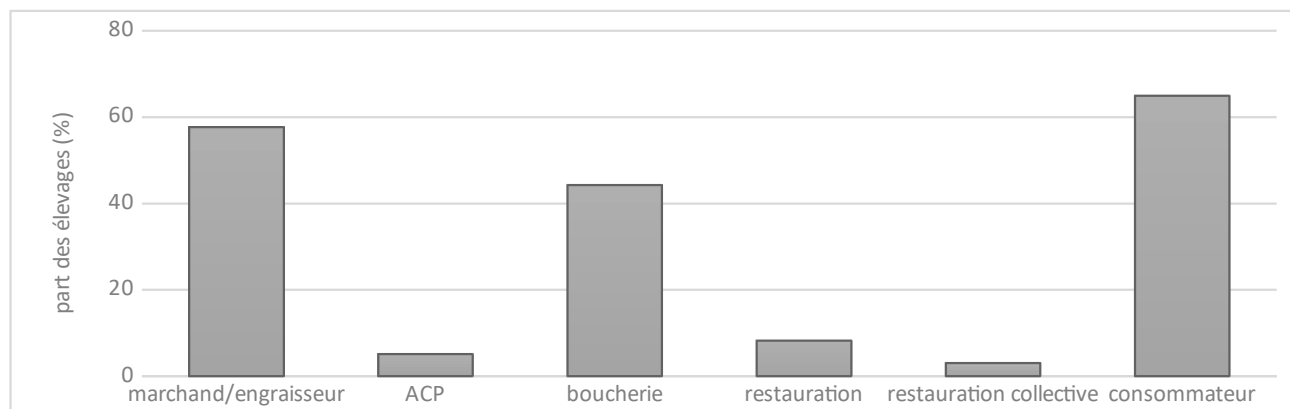
À titre d'exemple, un groupe de producteurs a créé la marque « Agneau Brun-Noir du Jura », marque individuelle protégée appartenant à la Fédération jurassienne de menu bétail. Ces éleveurs ont développé cette marque afin de valoriser les agneaux d'une race spécifique : les moutons de race Brun-Noir du pays. Nourris à l'herbe, ces agneaux se couvrent correctement de tissus gras lorsqu'ils sont « lourds », c'est-à-dire lorsqu'ils font près de 50 kilos en poids vif. Mais les agneaux de ce poids sont pénalisés selon la grille CH-TAX, donc sur les marchés publics surveillés et sur le marché de la grande distribution, ils sont trop lourds et font de trop grands gigots, par exemple. Pour que les agneaux soient correctement couverts en tissus gras à un poids inférieur, les éleveurs doivent les alimenter de manière plus intensive, ce qu'ils refusent de faire. Par ailleurs, les bouchers de la région apprécient ce type d'animaux, qui offrent une viande fine et juteuse. Ces éleveurs ont dès lors cherché à valoriser ces caractéristiques spécifiques au travers d'une marque³¹ permettant de faire reconnaître les caractéristiques matérielles spécifiques de cette race et ainsi maintenir des pratiques d'élevage extensives. Pour ces producteurs, cette marque constitue une forme de résistance à la dominance normative des divers acteurs qui évaluent la « qualité » des moutons à l'aide de la grille CH-TAX. Cette résistance passe par la construction de valeur autre que celle attachée à la « qualité » des carcasses et qui dépasse leur seule valeur marchande pour intégrer une valeur symbolique. Ces agneaux sont vendus en vente directe, dans les boucheries de la région ou par la succursale locale d'une enseigne de la grande distribution.



Parallèlement à ces formes de commercialisation institutionnalisées, de nombreux éleveurs ont fait le choix de la vente directe, que ce soit aux consommateurs (pratiquée par 65% des éleveurs), aux boucheries locales (44%), à la restauration (8%), dans le cadre de dispositifs d'agriculture contractuelle de proximité (« ACP », 5%), aux grossistes (5%), ou aux entreprises de restauration collective (3%) (figure 27).

31 Les élevages qui veulent commercialiser leurs agneaux sous cette marque doivent respecter diverses prescriptions. Ainsi, selon le cahier des charges de la marque, les agneaux doivent être issus d'animaux de race Brun-Noir du pays, ils doivent être détenus au minimum 2 mois dans le « Jura historique » avant d'être abattus, et à l'abattage ils doivent avoir 10 mois au maximum et atteindre une charnure de type T au minimum et un état d'engraissement de 2 (selon la grille CH-TAX). Le poids des carcasses doit se situer entre 18 et 25 kg.

Figure 27: Canaux de vente des agneaux de boucherie en 2016 (selon enquête par questionnaire)



La vente directe présente de nombreuses contraintes, dues notamment aux habitudes des consommateurs :

« Avec la vente directe, il faut avoir toujours la même qualité » (Maurice) ; « la vente directe ça demande beaucoup de travail, pour contenter tout le monde avec la découpe » (Olivier) ; « des fois aussi ils oublient que c'est saisonnier, ils sautent une année et après ils oublient de manger de l'agneau, il faut les relancer » (Gabriel).

Pourtant, elle constitue un canal apprécié pour la plus-value qu'elle offre : *« Je vends tout en vente directe depuis quelques années. J'ai arrêté de travailler avec [une entreprise agroalimentaire], parce que je me fais plus de marge en vente directe » (Martin).* La vente directe permet aussi de commercialiser des animaux qui ne correspondent pas aux normes exigées par les autres canaux de distribution, notamment à la norme CH-TAX :

« Je vends tout en vente directe, les Skudde font des agneaux de 12kg, c'est pratique pour les clients qui achètent des agneaux entiers ou des demi-agneaux. Mais autrement personne en veut des Skudde, c'est trop petit » (Natacha) ; « la vente directe c'est parfait pour tout ce qui n'est pas conforme. [...] Sur mon troupeau j'ai environ 40-50% des agneaux qui sont conformes à ce que demande la grande distribution. Pour des agneaux qui font 15-18 kg, en vente directe je gagne mieux que les prix d'agneaux conformes selon CH-TAX. Et puis c'est aussi une question de philosophie, je ne veux pas faire d'engraissement, mes agneaux mangent de l'herbe. Ça fait des agneaux plus légers, mais les retours des clients sont bons, le produit plaît » (Olivier).

La vente directe constitue ainsi un canal d'écoulement pour des animaux aux caractéristiques spécifiques, appréciés par certains artisans, notamment les brebis de réforme. Les brebis de réforme, à la flaveur plus prononcée que la viande d'agneau, sont généralement présentées aux consommateurs sous forme de saucisses et merguez. Mais nombre de bouchers disposent du savoir-faire pour valoriser autrement ce type de viande :

« Il fait rassir les carcasses de brebis et prépare les pièces nobles et des merguez pour la famille » (Antoine) ; « on a un boucher qui fait rassir la viande de brebis un

mois, c'est un truc de vieux dans la vallée, avant on faisait comme ça. Ça, c'est excellent » (Rémy).

Enfin, la vente directe constitue un canal de distribution en accord avec les valeurs de certains éleveurs : « *Nous avons la volonté de mettre en avant l'agriculture de proximité et l'alpage, d'où la vente directe » (anonyme).*



Certains éleveurs vendent également leurs animaux aux bouchers locaux, pour des raisons économiques :

« C'est le plus intéressant, le boucher fait le prix, mais c'est un peu négociable » (Louis) ; « je vends mes brebis de réforme à des bouchers de la région, ils font de la saucisse avec et des merguez. Je ne vends pas mes brebis de réforme à [un marchand de moutons], j'arrive à en tirer plus en vendant à des bouchers » (Arthur).

La position des bouchers vis-à-vis de la production locale est très contrastée. Nombre de bouchers apprécient des agneaux lourds, engraisés longtemps, car ils fournissent des morceaux plus attractifs : « *Avec des agneaux de 40 kg, les côtelettes sont toutes petites, j'aime mieux les agneaux de 50 kg, je peux vendre de belles côtelettes » (anonyme, boucher).* À l'analyse des données, nous avons pu également remarquer que les éleveurs de petits troupeaux, qui vendent facilement leurs agneaux à des boucheries locales, ne vendent pas d'agneau de moins de 6 mois, mais uniquement des agneaux lourds pour ce canal de distribution. Cependant, de nombreux éleveurs ont soulevé la difficulté à travailler avec des bouchers locaux : « *C'est difficile de trouver des bouchers qui veulent nous prendre nos agneaux, ils sont pas intéressés par les agneaux locaux » (Corinne).* Ainsi, certains bouchers cherchent davantage des produits standardisés, et reprochent aux produits locaux leur flaveur : « *L'agneau suisse ça sent le bouc, l'agneau de Sisteron est parfumé, l'agneau suisse pue. Toute la viande suisse sent trop fort. Aucun éleveur ne fait un produit qui puisse être vendu aux consommateurs » (Guy, boucher).* D'autres éleveurs encore vendent leurs animaux dans la restauration, mais ce canal est anecdotique. En effet, les éleveurs soulèvent que les restaurateurs cherchent rarement à valoriser l'entier des carcasses, et ne travaillent le plus souvent que les pièces « nobles ». Mais quelques exceptions émergent, qui cherchent à mettre en valeur les produits locaux.



Malgré la charge de travail que ces différents canaux de vente impliquent, de nombreux éleveurs de grands troupeaux la préfèrent à la commercialisation dans la grande distribution qui pourtant constitue le canal le plus adéquat pour les ventes de gros volumes. Plusieurs éleveurs ont fait l'expérience de la commercialisation dans la grande distribution, et soulèvent ses limitations. Premièrement, ils font référence au processus de normalisation opéré par les entreprises agro-industrielles, par lequel les entreprises offrent

aux producteurs des prix hauts pour s'assurer l'approvisionnement en ce qui constitue un produit d'appel, puis revoient ces prix à la baisse lorsqu'ils ont fidélisé les clients :

« J'ai vendu à [une entreprise de la grande distribution], c'était bien, il n'y avait pas d'intermédiaires, je vendais directement. Puis ils nous ont convoqués [l'entreprise] avait un nouveau directeur des achats, et il nous a proposé un nouveau prix, à prendre ou à laisser, il n'y a pas eu de discussion possible, alors j'ai arrêté avec eux et je me suis mis à la vente directe » (Olivier) ; « [une entreprise de la grande distribution] c'est des traîtres, ils te prennent tes agneaux quelques années, et après ils veulent renégocier les prix. Si tu refuses, tu te retrouves avec 300 agneaux sur les bras que tu ne sais plus où placer » (Karim).

Mais surtout, c'est le contrôle et la standardisation des corps de leurs animaux opérés par les entreprises agroalimentaires que les éleveurs réfutent :

« J'ai vendu pour [une entreprise agroalimentaire], mais ils ne voulaient que des agneaux de 17 kg, s'ils faisaient plus ou moins on avait des pénalités, et ce n'était pas facile de faire des lots de cette qualité. Et puis au bout d'un moment c'est eux qui commandent » (Benjamin) ; « c'est eux qui décident, et je ne veux pas être esclave de ces gens-là » (Charles) ; « on va peut-être avoir des problèmes qui vont nous arriver [de la part d'entreprises agroalimentaires]. On a une filière où on vend [...] des super agneaux. Ces entreprises ça va peut-être les emmerder de pas avoir le contrôle là-dessus, alors ce qui va nous arriver c'est qu'on va plus nous prendre nos moches agneaux qu'on amène sur les marchés en fin de saison » (Karim).

La vente directe ou aux bouchers permet ainsi pour les éleveurs de rester connectés aux processus de production et de commercialisation et à leurs produits. Sans l'exigence de conformité aux critères marchands établis par les entreprises agroalimentaires ou d'autres acteurs tels que les grossistes ou certains bouchers, les éleveurs peuvent établir la valeur des agneaux sur la base de critères qui dépassent leur valeur marchande. Ici il s'agit de la conservation d'une race menacée comme les Skudde, ici de maintenir des pratiques d'élevage extensives (l'affouragement à l'herbe, l'estivage), là de faire reconnaître un produit et un savoir-faire spécifique (la viande de brebis longuement rassie), là encore de recréer un lien avec les artisans (bouchers et restaurateurs) et les consommateurs, mais globalement, pour ces éleveurs, extraire ses moutons des filières agroalimentaires, c'est gagner la liberté, comme nous l'explique Karim :

« C'est vrai qu'en Suisse on est vraiment libres de faire comme on veut. Avec le système des paiements directs, l'OFAG nous laisse nous amuser avec la vente directe, on a une chance incroyable. En France par exemple c'est pas du tout le cas. Suivant dans quelle région ils se trouvent, ils n'ont pas le choix des races, et ils doivent faire une certaine qualité de viande sinon ils trouvent pas à la vendre, et ils doivent planifier leur livraison sur l'année, enfin ils sont extrêmement contrôlés, ici on fait ce qu'on veut ».

chapitre 6. autour de la traçabilité

6.1. La politique de traçabilité

La prise en compte des enjeux environnementaux en agriculture s'est opérée dans le contexte de crise sanitaire que traversait l'élevage européen. En effet, les années 1990 ont été marquées par la crise de la vache folle et l'épizootie de fièvre aphteuse ovine. Ces épizooties ont occasionné des coûts directs et indirects importants pour la société, car toute mesure motivée par des raisons sanitaires comme l'abattage des troupeaux contaminés a des conséquences sur la concurrence et la production. À titre d'exemple, avec la fièvre aphteuse, la Grande-Bretagne a perdu près de 130 millions £ net en termes d'exportations de viande et d'ovins vivants.

Depuis lors, le problème consiste à articuler l'organisation du jeu économique et la préservation de la santé publique, en garantissant la provenance des viandes via des dispositifs de suivi de la traçabilité et la reconnaissance de leur origine territoriale. Ces dispositifs consistent en l'identification individuelle des animaux, de manière à retrouver leur trace à travers la chaîne de production et finalement dans les produits alimentaires, afin de pouvoir prendre des mesures sanitaires si un problème est détecté sur un animal vivant ou dans les dérivés de la viande provenant de l'animal.

Diverses techniques de marquage individuel ont été développées pour répondre à ces besoins de suivi : le bouclage à l'aide de marques en plastique fixées aux oreilles, imprimées avec des codes alphanumériques ou des codes-barres ; le marquage ou l'implant RFID (pour Radio Frequency Identification), une technologie numérique permettant la lecture à distance d'informations mémorisées sur une puce électronique apposée sur ou dans un animal. Ces dispositifs sont soutenus par les enseignes de la grande distribution, qui voient l'opportunité de différencier leurs marchés pour répondre aux préoccupations sanitaires des consommateurs.

Par ailleurs, grâce à une alliance entre technologie RFID, sciences animales et vétérinaires, éthologie animale et modélisation informatique et robotique ont pu émerger des dispositifs relevant de « l'élevage de précision ». Les dispositifs de l'élevage de précision ont été appliqués en Europe dès les années 1970 aux élevages industriels avicoles et porcins, puis aux élevages laitiers (bovins et caprins) à haut rendement et donc, a priori, à forte valeur ajoutée et bonnes capacités d'investissement. Parmi ses exemples on peut mentionner le distributeur automatique d'aliments concentrés pour des animaux laitiers identifiés individuellement par collier électronique, et le robot de traite. Les motivations des éleveurs à l'installation de ces nouveaux équipements sont variées, mais souvent en lien avec une pratique spécifique du métier, souhaitée par l'éleveur ou imposée par une filière.



En Suisse, le système d'identification individuelle des animaux s'est mis en place avec la réforme de politique agricole du début des années 2000. Une Banque de données sur le Trafic des Animaux (BDTA) a été créée. Par ordre de l'OFAG, la BDTA attribue depuis des identités individuelles à tous les animaux à onglons, et elle enregistre leurs mouvements (naissances, déplacements et abattages) depuis 2000 pour les bovins, 2011 pour les équidés et les porcs. La BDTA fournit ainsi aux autorités sanitaires la possibilité d'adopter des mesures en cas de crise sanitaire. Par ailleurs, les données de la BDTA sont utilisées par l'OFAG pour l'exécution de la réglementation agricole, notamment le calcul des paiements directs. En plus de l'OFAG et de l'OSAV ainsi que de tous les cantons, les organisations d'élevage, les producteurs et organisations de labels (IP-SUISSE, Bio Suisse notamment) peuvent avoir accès aux données de la BDTA et les utiliser.

Jusqu'à la fin 2019, les exploitations ovines devaient être enregistrées dans la BDTA, de même que chaque mouton, qui devait être identifié au moyen d'une marque auriculaire BDTA alphanumérique. Chaque déplacement d'animal devait être documenté (transfert dans une autre ferme, dans un marché, dans un marché-concours, sur un alpage, à l'abattoir). Les éleveurs étaient tenus de pouvoir produire en tout temps une liste des animaux présents sur leur exploitation et de leurs mouvements au cours de l'année (naissance, mort, achat, vente, inalpe, désalpe, etc.), mais ces mouvements n'étaient pas mis à jour dans la BDTA, à l'exception de la naissance et de l'abattage. En bref, l'État ne pouvait pas réellement savoir « qui était où et quand », car la mobilité du pastoralisme, avec des troupeaux qui montent à l'alpage, qui en redescendent, qui transhument en hiver, qui se mélangent, qui se séparent, rend l'élevage ovin « insaisissable ».

Cela complique le traitement du piétin, une maladie contagieuse des onglons dont le traitement est fastidieux et met en péril l'estivage des moutons. Un programme d'assainissement du piétin a été mis en œuvre dès 1999 par le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR), mais il est volontaire dans la plupart des cantons. En dépit des efforts d'assainissement, des réinfections dans les troupeaux déjà assainis sont régulièrement constatées, et la prévalence du piétin, soit la proportion de troupeaux infectés, est encore estimée entre 30 et 40 %. Ces réinfections proviennent notamment des mélanges de troupeaux en estivage sur les alpages communautaires. En 2013, près de la moitié des élevages atteints de piétin estivaient leurs animaux sur un alpage communautaire non assaini. La maladie conduit à une réticence des exploitants d'alpages communautaires à accueillir des animaux en l'absence de connaissance sur leur état sanitaire, et des éleveurs renoncent à estiver leurs animaux sur ce type d'alpages à cause des complications que le piétin engendre, et cela pose problème au vu de la mission d'entretien du paysage qui a été attribuée aux moutons.

Une motion parlementaire³² a été déposée en 2014 au Conseil national demandant au Conseil fédéral de créer les conditions nécessaires pour coordonner la lutte contre le piétin sur le plan national et que le piétin soit considéré comme une épizootie selon

³² La « motion Hassler », déposée par H. Hassler, député au Conseil national, représentant du canton des Grisons.

l'Ordonnance sur les épizooties. Le Parlement a accepté cette motion en 2015, et a chargé le Conseil fédéral de poser les conditions requises pour une lutte coordonnée contre le piétin à l'échelle nationale. Pour que ce programme puisse se mettre en œuvre, un contrôle renforcé des mouvements des animaux est considéré comme une condition indispensable : « *Si on veut éradiquer le piétin, on a besoin d'un système de traçabilité complet* » (Valentin, agent d'un service cantonal des affaires vétérinaires). La FSEO s'est jointe à cette idée : « *On est pour l'annonce BDTA, parce qu'en tant qu'organisation faîtière, on soutient le bien-être des animaux et la lutte contre le piétin* » (Denis, agent de la FSEO). Le début du programme est donc conditionné à la mise en œuvre d'un système permettant d'assurer la traçabilité des ovins. Parallèlement à cette construction sanitaire du problème de la traçabilité ont émergé d'autres préoccupations d'ordre économique.



La traçabilité a été présentée par différents acteurs comme un moyen de différencier la production suisse. Une motion³³ a été déposée au Conseil national en mars 2017. Elle était justifiée par l'importance que revêt la traçabilité comme gage de crédibilité et de confiance auprès des consommateurs pour que la production ovine se maintienne et se développe dans un contexte dans lequel la viande de mouton est fortement concurrencée par la viande d'agneau importée. Cependant, les dispositifs de traçabilité ne sont pas tournés vers le consommateur étant donné que la marque auriculaire disparaît du circuit lorsque l'animal est débité. Les récents scandales alimentaires touchant la viande de chevaux pourtant identifiés électroniquement suffisent à mettre en doute son utilité dans la partie de la filière située en aval de l'abattoir. D'ailleurs, la question de la qualité sanitaire ou de l'origine de la viande ovine n'est pas apparue dans les discussions que nous avons eues avec les acteurs des filières ovines à la suite du dépôt de la « motion Aebi ».

Ce qui a cristallisé l'attention, ce sont les possibilités de contrôle des éleveurs que le système offre. La motion soulève que l'enregistrement des mouvements des moutons à la BDTA permettrait de fournir automatiquement des données nécessaires aux paiements directs comme c'est déjà le cas pour les bovins. Cette fonction éviterait « *des calculs complexes aux propriétaires de moutons* » (Aebi, 2017). Dès lors, savoir « qui est où et quand » doit aussi permettre de savoir « qui fait quoi comment ». Ainsi, comme l'indique un député au Conseil national (Lucas) ayant signé la « motion Aebi », l'extension des dispositions de la BDTA aux ovins sert avant tout à contrôler les éleveurs et leurs pratiques : « *C'est lié aux fraudes dans le contexte de la transhumance. Des éleveurs achètent des animaux en Italie ou ailleurs, et les enregistrent ensuite en Suisse et touchent des prestations pour ces animaux* ». Mais l'enregistrement des mouvements des moutons doit aussi servir à contrôler les marchands de moutons : « *ça évitera aussi que les moutons passent deux fois sur les marchés et [que les marchands] reçoivent deux fois les prestations de la Confédération à 10 jours d'intervalle* » (Lucas). Cette volonté de contrôle des pratiques anime notamment de nombreux agents de la FSEO :

33 La « motion Aebi », déposée par A. Aebi, député au Conseil national, représentant du canton de Berne.

« Ça va mettre de l'ordre en quelque sorte, parce qu'il y a beaucoup de gens qui magouillent. Il y aura un plus grand contrôle, par exemple aujourd'hui, on a environ 450 000 naissances par an — je te dis un chiffre comme ça, ce n'est pas exact, et environ 600 000 marques prises. Où passent ces marques ? » (Maurice) ; « les marchands touchent 2 CHF par animal qu'ils prennent sur les marchés. Sur les marchés on a une liste avec tous les numéros de chaque animal qui sont amenés. S'ils prennent 250 animaux, ils remplissent un document d'accompagnement sur lequel ils mettent 250 animaux et c'est tout. Les animaux qui sont vendus sur les marchés, on leur fait une entaille en triangle sur la boucle. Ils les prennent chez eux, ils changent les boucles, et ils les ramènent sur les marchés et les revendent. On leur fait une deuxième entaille sur cette nouvelle boucle, et le mouvement uniquement leur a rapporté 500 CHF » (Joseph).

Les préoccupations de l'économie agricole et de la protection sanitaire se sont ainsi jointes pour aboutir à la proposition d'enregistrer tous les mouvements des moutons à la BDTA, permettant par-là de faciliter l'éradication du piétin et les démarches administratives des autorités agricoles, et donc d'améliorer la rentabilité de l'élevage.



6.2. La position des éleveurs

Ces nouvelles dispositions ont été immédiatement contestées par certains éleveurs ovins. Les aspects techniques de l'enregistrement des mouvements des animaux ont soulevé de nombreuses interrogations. Alors qu'il est relativement aisé de tenir à jour les mouvements de quelques dizaines de bêtes comme c'est le cas des exploitations bovines, ce suivi documentaire se complique dans le cas de troupeaux ovins de plusieurs centaines d'animaux. Ainsi, selon Eddy, agent d'une fédération cantonale d'élevage : *« La BDTA va compliquer le travail, il semblerait que les animaux devront être annoncés dans les 3 jours, ce qui sera très compliqué pour les grands troupeaux qui regroupent les agnelages ».*

Qu'est-ce qui se complique avec ce nouveau système ? Pour la gestion de leur élevage, de nombreux éleveurs consignent à la main dans divers carnets des informations relatives à leurs activités quotidiennes, notamment les interventions sur le troupeau et les aspects qui s'y attachent : dénombrement, carnet de pâturage, journal des traitements médicamenteux, calendriers de naissance ou carnet d'agnelage. Ces listes assurent une vision synoptique de la composition du troupeau et du déroulement du travail, permettant par exemple des comparaisons d'un agnelage à l'autre ou la planification d'une prochaine campagne de lutte. Comme les effectifs ovins peuvent être importants, ces listes écrites fixent des informations qu'il est autrement difficile, voire impossible, de garder en mémoire. Certains éleveurs ont informatisé ce type d'informations.

Bien qu'aujourd'hui ce type de pratiques manuelles soient les plus répandues en élevage ovin, certains éleveurs gèrent déjà des informations relatives à leur troupeau par

l'intermédiaire de bases de données et d'interfaces utilisateur. Il s'agit notamment des éleveurs membres de syndicats d'élevage dont les animaux sont inscrits au herd-book. Ces éleveurs enregistrent chaque animal manuellement sur la plateforme numérique « sheeponline » administrée par la FSEO, et ont ainsi accès aux données associées aux « pointages » et aux « épreuves de performance » de leurs animaux. Certaines fonctions de ce herd-book virtuel sont aussi disponibles pour les smartphones et les tablettes. Les éleveurs qui se servent de cette plateforme voient en elle un outil « pratique » :

« Je trouve que c'est très pratique, dès qu'une brebis met bas, j'inscris l'agneau, le sexe le poids, et ça me fait mes listes, je peux avoir un suivi de la généalogie de mes agneaux, de l'état de vieillissement de mon troupeau » (Tony) ; « la plupart de mes moutons ont déjà des papiers, du coup j'utilise sheeponline, alors ça va pas me faire trop de changements. Et on a déjà ce système pour les vaches. Je dirais que c'est même bien, et ça me sert dans le suivi de mon troupeau. Quand j'ai besoin d'une information, hop je regarde sur l'ordi et j'ai toutes les informations nécessaires sur ma brebis ou mon bélier. J'imprime aussi tout ça pour quand je suis avec quelqu'un qui veut m'acheter une agnelle ou un agneau, j'ai pas besoin d'être sur l'ordi, je peux tout avoir avec moi à la bergerie » (Paul).



Alors que certains éleveurs voient l'enregistrement des mouvements des animaux à la BDTA d'un bon œil, d'autres s'y sont opposés. En effet, ils éleveurs ne voient pas l'utilité de ce dispositif pour leurs pratiques d'élevage : « Ca permettra un meilleur contrôle du trafic des animaux et du piétin. Mais à moi ça va me servir à rien » (François). À cette inutilité pratique va se coupler une augmentation de la charge administrative : « Ça va être compliqué, ça va me demander plus de travail d'enregistrer toutes les naissances et tout, et ça ne va pas me servir » (Yann) ; « c'est un projet d'un bureaucrate à Berne, à l'OFAG. Ça va juste nous faire plus de paperasse, et on n'y gagne rien » (Anthony) ; « ça va nous faire une charge administrative supplémentaire, mais en termes de traçabilité franchement je ne vois pas ce que ça va apporter. C'est pas un vrai outil pour les éleveurs, pour l'industrie OK, mais pas pour nous » (Karim). D'autres éleveurs n'y voient pas d'utilité pratique, mais « vont s'y faire » :

« De toute façon on peut rien contre, alors je pense qu'il faut laisser faire, voir comment ça marche, et si ça marche pas ils feront le nécessaire pour que ça aille mieux. On va s'adapter, comme d'habitude ! » (Manuel) ; « la BDTA faudra passer par là, comme toutes les évolutions de la politique agricole. Mais je ne vais pas y aller avec la grande joie. Il faut voir comment ça se met en place, de toute façon c'est les dirigeants qui décident » (Yoann).

Pour ces derniers, il n'est plus question de la normalisation des pratiques et de son sens : elle constitue une réalité quotidienne et fait partie intégrante du travail en élevage, il faut seulement « faire avec ». En outre, d'autres voient d'un mauvais œil l'informatisation de

leur métier et ne voient pas dans ces systèmes un allègement de la charge de travail, pourtant au centre des justifications de leurs promoteurs :

« Je ne suis pas trop informatique. On change déjà de système chaque année, c'est pas facile. Et avec les naissances qui sont étalées sur toute l'année, ça complique pas mal. On aurait besoin de formation, et ils ne se sont même pas demandé si on avait une connexion internet adéquate pour ce genre de truc » (Alexandra) ; « il commence aussi à y avoir trop d'informatique. Je ne vois pas trop d'un bon œil l'enregistrement des mises bas dans les 3 jours, avec un grand troupeau ça va être compliqué, en plus on peut avoir des morts plus tard, ça va faire une charge administrative conséquente » (Anthony) ; « ça va être impossible à tenir à jour. Déjà pour 30 vaches c'est pas simple, alors pour les moutons... Si on me fournit avec un portique qui détecte tout ce que font mes moutons, alors là oui, je veux bien, mais autrement... » (Jean-Marc).

Certains mettent en évidence les risques d'exclusion de certains groupes d'éleveurs, notamment les éleveurs âgés, et la perte de savoir-faire associée :

« C'est aussi un problème pour les éleveurs qui ne sont pas informatisés, ils vont faire comment tous ces gens, qui travaillent avec des moutons depuis toujours, mais qui ne savent pas se servir d'un ordinateur ? Ça va les mettre de côté, alors qu'ils ont un savoir-faire incroyable » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail) ; « c'est un problème pour l'électronique, les éleveurs sont souvent un peu âgés, ils ne vont jamais se mettre à ça » (Steve).

Enfin, certains éleveurs remettent en question l'objectif annoncé de renforcement de la traçabilité, et voient dans ces dispositifs les possibilités de contrôle des pratiques d'élevage qui s'offriront à l'État et notamment aux services de l'OFAG :

« Aujourd'hui on a déjà une traçabilité, tous les animaux qui arrivent dans les abattoirs sont tracés avec les marques auriculaires. Je pense que ça servira surtout à mieux contrôler le trafic entre éleveurs, le transfert de bêtes entre exploitations pour les bilans de fumure, pour la charge à l'unité de surface, etc. Avec les puces électroniques, on saura exactement ce qui s'est passé pour un bilan de fumure donné » (Anthony).



Divers groupements d'éleveurs se sont alors opposés à l'enregistrement individuel des animaux à la BDTA dans le cadre de la mise en consultation de la révision de l'Ordonnance sur la BDTA. Il s'agit d'une part des marchands de moutons, au travers du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB). Les marchands de moutons se sont opposés à l'enregistrement à la BDTA tel que proposé dans l'article amendé :

« Ils veulent user les éleveurs. Ça ne va pas être possible. Je les ai pris avec moi [des agents de l'OFAG en charge du dossier] et leur ai montré ce que ça voulait dire, de trier un troupeau en provenance de différents producteurs et à destination de différents acheteurs. Ça va prendre un temps fou de relever à la main tous ces numéros » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail).

D'autre part, des éleveurs se sont rassemblés en commission et ont contesté les nouvelles exigences BDTA, en mettant en avant leurs difficultés techniques et en termes de bien-être animal, comme nous le relate Pedro, un membre de cette commission :

« On a déjà la traçabilité, alors pourquoi ils cherchent à nous imposer un système supplémentaire qui ne sera pas gérable dans l'élevage de moutons ? Ce sont des bureaucrates qui n'ont aucun sens des réalités et qui vont nous ajouter un travail considérable. Si on prend l'exemple de la montée à l'alpage, pour un troupeau de 200 moutons aujourd'hui ça prend 2 heures pour les charger dans un camion. Avec le nouveau système, ça va nous prendre la journée et les moutons vont passer la journée dans un camion en plein cagnard ».

Cependant, ces revendications n'ont pas été prises en compte par le Conseil fédéral qui a maintenu l'exigence du double marquage dans l'Ordonnance sur la BDTA. Des éleveurs se sont alors mobilisés autour d'une problématisation pratique de la traçabilité.

6.2.1. L'élevage de précision comme marque du « progrès » en élevage

Face aux contraintes soulevées par l'enregistrement des animaux à la BDTA a émergé la « solution électronique » au sein de divers groupements d'éleveurs, c'est-à-dire l'opportunité de munir les animaux de marques auriculaires RFID. Cette solution est apparue d'une part au sein du SSMB : *« Ce qu'on a dit [dans la cadre de la consultation pour la révision de l'Ordonnance sur la BDTA] c'est qu'il faut qu'ils introduisent les boucles électroniques »* (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail). Il s'agit d'autre part de la FSEO, qui s'est engagée dans le processus de consultation de l'ordonnance, voyant l'enregistrement et les notifications à la BDTA comme un moyen *« d'accroître sa crédibilité [de l'élevage ovin] face à la population et face aux services fédéraux en garantissant la transparence et en mettant en place des stratégies d'avenir »* (Fédération Suisse d'élevage ovin, 2017, 18).

Ces stratégies d'avenir, c'est l'élevage de précision, partie intégrante des représentations du « progrès » en élevage. Comme cela figure dans le rapport annuel de la FSEO, *« la digitalisation est également en marche dans l'agriculture. On peut, si on le souhaite, la combattre et ignorer le progrès. Une décision stratégiquement plus intelligente serait cependant de considérer les défis comme des opportunités »* (Fédération Suisse d'élevage ovin, 2017, 18). Ces opportunités, ce sont les possibilités d'automatisation de certaines tâches en élevage, réduisant la charge de travail dans les troupeaux : *« Selon la taille du troupeau, l'utilisation de marques auriculaires électroniques peut apporter une*

simplification du travail » (Fédération Suisse d'élevage ovin, 2017). En effet, comme nous l'indique Joseph, un agent de la FSEO, « *les avantages du nouveau système seront l'enregistrement et la sauvegarde automatique des données, l'établissement automatique de listes d'animaux. Et cela permettra une combinaison avec les balances, les portes de couloir, et les programmes de gestion de troupeau* ».

La FSEO a collaboré avec IP-SUISSE pour mettre en place un programme d'identification électronique dans le cadre du label de qualité « Agneau d'alpage » (voir chapitre 5). Ainsi, lors des discussions relatives à la révision de l'Ordonnance sur la BDTA, la FSEO avait déjà l'expérience du système d'enregistrement à la BDTA et de l'utilisation des marques RFID dans une logique de traçabilité. Elle disposait de l'infrastructure permettant la collecte et la gestion de ces données, la plateforme « sheeponline », qui centralise également les données du herd-book, de même que d'un partenariat avec l'entreprise néo-zélandaise Gallagher, qui commercialise les scanners permettant la lecture des marques auriculaires, compatibles avec « sheeponline ». Dès lors, la FSEO a vu le moyen de « moderniser » l'élevage ovin, en liant l'identification électronique des animaux à de nouvelles possibilités d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'élevage ovin.

L'identification électronique ayant rencontré l'engouement d'une certaine frange des éleveurs, et notamment de la FSEO, une motion a été déposée au Conseil national en juin 2018, la « motion Grin », demandant la généralisation de l'utilisation de marques RFID afin de ne pas « *occasionner une administration et des frais supplémentaires pour les éleveurs, car relever individuellement, sur un lot de 100 moutons arrivés à l'abattoir, tous les numéros d'identification manuellement n'est pas simple* » (Grin, 2018). Le Conseil fédéral a alors approuvé la proposition d'utilisation de marques RFID en août 2018, et dans la révision de l'Ordonnance sur la BDTA figure l'obligation de munir les animaux de deux marques auriculaires, dont une équipée de la technologie RFID. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur en janvier 2020. Comme le mentionne Valentin, agent d'un service cantonal des affaires vétérinaires : « *La BDTA c'est une révolution* ». Pour accompagner cette révolution, un groupe a été mis sur pied. Il est dirigé par l'OSAV et constitué d'éleveurs, de la FSEO, d'organisations propriétaires de labels, d'organisations du commerce (commerce de bétail, Proviande, communauté d'intérêts pour les marchés publics, abattoirs), du SSPR, de l'association suisse de vétérinaires cantonaux, d'Identitas SA et de l'OFAG. Ce groupe doit faciliter l'intégration de ce nouveau dispositif auprès des éleveurs. Ainsi, dans un contexte économique et politique marqué par la volonté de différencier la production ovine suisse au sein de réseaux de production et de distribution économique de plus en plus globalisés, la traçabilité s'est constituée comme standard de production, et ce groupe d'accompagnement travaille à diffuser ce nouveau standard auprès des éleveurs.

6.2.2. Tensions sociopolitiques autour d'un certain rapport aux moutons et à la nature

En liant la traçabilité au bien-être des animaux, à l'efficacité et à la productivité de l'élevage, cette politique accorde un rôle central aux représentations de l'OSAV, de la FSEO, d'IP-SUISSE et du Syndicat suisse des marchands de bétail. Les représentations de l'élevage que portent ces institutions se sont imposées à une grande partie des éleveurs, mais ont aussi ravivé des tensions sociopolitiques préexistantes, basées sur des représentations et des pratiques d'élevage différentes. En effet, en promouvant l'élevage de précision sur la base de notions liées à l'efficacité et la productivité, la FSEO s'est positionnée en porte-à-faux vis-à-vis des syndicats qui la composent. Certains syndicats voient en effet dans l'enregistrement des mouvements des animaux à la BDTA et dans le marquage électronique un outil peu adapté aux petits élevages, à l'exemple du syndicat des moutons Nez-Noirs du Haut-Valais. Cette organisation conteste la mesure au titre que leur race de moutons n'est pas sensible au piétin et que les éleveurs sont relativement âgés et donc peu enclins à informatiser leur système de gestion des troupeaux. Pour ces éleveurs, ce nouveau système constitue une augmentation des tâches administratives au détriment du temps passé au contact de leurs troupeaux (Herren, 2019).

Par ailleurs, d'autres organisations d'éleveurs ont contesté ce nouveau système sur la base notamment d'arguments liés à un rapport à la nature spécifique en élevage ovin dans lequel la technologie n'a pas sa place. Des groupes d'éleveurs, dont certains membres du comité directeur de la FSEO, se sont désolidarisés de la fédération et ont mis sur pied une organisation d'élevage parallèle, « Moutons suisses », regroupant diverses organisations d'élevage (la Fédération suisse des moutonniers professionnels, la Fédération de Suisse centrale et la Fédération de Suisse orientale). Bien que les éleveurs membres de cette nouvelle organisation ne s'opposent pas au « progrès », ils ne peuvent concevoir l'irruption de la technologie dans le monde constitué par leur vie en élevage, comme le mentionne dans les médias Simon Lepori, le président de la Fédération suisse des moutonniers professionnels³⁴ : « *La modernisation est bonne, mais nous sommes dans la nature avec nos animaux, dans les Alpes. Pour le moment, nous estimons que le projet n'est pas adapté à la pratique* » (Tschannen, 2019). Pour ces éleveurs, l'élevage de précision, c'est donc une idée de l'élevage, mais aussi des pratiques concrètes, qui ont des effets sur la relation entre éleveurs et animaux.

34 Un groupement d'éleveurs spécialisés qui compte 49 membres pour 23'000 moutons.

chapitre 7. autour de la sélection

7.1. La politique de sélection

Depuis un siècle, la sélection ovine constitue un champ d'action pour une variété d'acteurs : éleveurs, pouvoirs publics, organisations d'élevage et institutions académiques. Loin d'être un domaine d'action stabilisé, la sélection est soumise au contexte politico-économique du secteur et s'appuie sur une pluralité de représentations, de savoirs et de pratiques. Depuis l'introduction du principe de développement durable en agriculture à la fin des années 1990, la sélection ovine doit répondre à de nouvelles demandes. Ainsi, avec la réforme de politique agricole, il a été demandé à l'élevage de dépasser la représentation commune de la « productivité » et d'axer la production sur l'écologie, en favorisant certaines caractéristiques des animaux de rente : santé, vitalité, robustesse, résistance, et fécondité par exemple (Conseil fédéral suisse, 1996). Dans ce contexte, l'État a cherché, au travers de la Loi sur l'agriculture, à encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques ainsi qu'à promouvoir l'élevage d'animaux de rente adaptés aux conditions naturelles du pays, sains, performants et résistants et propres à fournir, à des prix avantageux, des produits de qualité adaptés au marché.

7.1.1. La « stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 »

Plus récemment, qualité et rentabilité ont été affirmées comme objectifs de la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 », le programme de sélection animale de l'OFAG découlant du « plan d'action global pour les ressources génétiques animales » de la FAO. Cette Stratégie a été élaborée par un groupe d'experts constitué de représentants de l'OFAG, d'institutions académiques (l'EPFZ, la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique) ; d'organisations chargées de mettre en œuvre des projets de protection de l'agrobiodiversité ou des animaux (ProSpecieRara, la Protection Suisse des Animaux) ; d'organisations agricoles ou d'élevage (l'Union Suisse des Paysans (USP), IP Lait, Braunvieh Schweiz, la Fédération suisse d'élevage caprin qui représente la FSEO, Vache mère Suisse) ; de centres de services (Qualitas SA³⁵, SUISAG) ; d'organisations d'insémination artificielle (Swissgenetics) ; et encore de l'OSAV et de Proviande. Cette Stratégie servira de base au remaniement de la législation relative à la sélection animale, en particulier à l'échelon de la loi sur l'agriculture et à celui de l'ordonnance sur l'élevage, lors de l'élaboration de la nouvelle Politique agricole qui courra dès 2022 (PA22+). Avec PA22+, il est prévu que les contributions à l'élevage soient conditionnées à la sélection sur des caractères spécifiques, tels que la santé ou le bien-être des animaux et à l'utilisation de techniques génomiques.

Dès lors, il s'agira premièrement de préserver la variété de races et la diversité génétique au sein des races grâce à un système de monitoring des ressources zoogénétiques.

35 Une entreprise de services génétiques et informatiques.

Deuxièmement, la sélection devra être assurée par les éleveurs et leurs organisations. Elle devra permettre une production écologique adaptée au milieu d'élevage d'animaux en bonne santé et vivant dans de bonnes conditions. Troisièmement, il s'agira d'utiliser les progrès technologiques et scientifiques, car ils doivent permettre d'améliorer par sélection de nouveaux caractères liés à la qualité (santé, bien-être animal) ; la productivité (rentabilité, adaptation aux conditions locales et fourniture de produits ou services spécifiques); et l'utilisation efficiente des ressources naturelles (rusticité, effets sur le climat). Ainsi, la Stratégie associe ses objectifs à une compréhension génétique de la vie animale, ouvrant la voie à de nouvelles pratiques, notamment la généralisation de l'utilisation de l'Estimation de la valeur d'Élevage (EVE)³⁶ pour différents traits, ou la génomique.

7.1.2. Les activités de sélection de la FSEO et des syndicats d'élevage

L'État soutient aujourd'hui 6 organisations d'élevage ovin allaitant³⁷, à la condition qu'elles s'engagent à améliorer la productivité et la qualité, l'assainissement des cheptels et leur état de santé. Cinq de ces organisations sont des organisations de races « anciennes », « traditionnelles », souvent menacées³⁸. La sixième organisation est la FSEO, qui développe des programmes de sélection pour douze races³⁹. Elle gère un herd-book centralisé pour les douze races précitées qui comptait 54'211 animaux en 2018. En 2018, la FSEO regroupait 3'101 éleveurs (environ 35% des éleveurs ovins) organisés dans 333 organisations d'élevage.

Toutes ces organisations, selon l'Ordonnance sur l'élevage, doivent avoir des buts d'élevage précis pour faire de l'élevage avec une race et une population, justifiés par un programme d'élevage ; gérer un herd-book centralisé recensant les données relatives aux races ou aux populations ; réaliser des épreuves de performance permettant d'établir la performance et la santé d'un animal, y compris la qualité de ses produits; et réaliser des EVE. Seuls les animaux inscrits au herd-book peuvent prétendre aux aides ovines de l'État au titre de la promotion de l'élevage. 21% du cheptel national est inscrit dans un herd-book.

Le socle de la sélection ovine telle que pratiquée par la FSEO et les syndicats d'élevage est constitué du herd-book, des standards de race et des pointages, c'est-à-dire une sélection axée sur l'ascendance et la performance des animaux. Le herd-book détermine les bons géniteurs par tout un système de notations, et les meilleurs descendants des meilleurs

36 L'EVE, est une technique d'évaluation de la « valeur génétique » d'un animal basée sur des modèles statistiques et probabilistes. Elle vise à découvrir quels gènes déterminent les caractères correspondants, selon les principes de la génétique mendélienne. Cette technique part du postulat que l'expression phénotypique exprime la composition génétique effective de l'animal. Les caractéristiques phénotypiques le plus souvent prises en compte incluent par exemple le poids à un certain âge, la facilité de mise-bas ou l'épaisseur de muscle ou de graisse. L'animal reçoit pour chaque caractéristique phénotypique un score numérique. Ces scores sont ensuite transmis à des centres de calculs qui élaborent des EVE.

37 L'élevage ovin laitier est représentés par des organisations d'élevage spécifiques.

38 Pour les races Roux du Valais, mouton d'Engadine, mouton Miroir, mouton de l'Oberland Grison et Skudde.

39 Blanc des Alpes, Oxford, Brun-Noir du pays, Nez Noir du Valais, charollais Suisse, Texel, Suffolk, Shropshire, Rouge de l'Ouest, Dorper, Ile-de-France Suisse et Nolana.

animaux sont choisis pour reproduire à leur tour et ainsi de suite pour que la race perdure. Pour faire partie du herd-book, les moutons doivent remplir une série de critères morphologiques et des critères de performance liés au pouvoir nourricier, à la fertilité et à la descendance, tous contenus dans les standards de race, élaborés par les syndicats de race et validés par la FSEO. Les standards de races sont constitués de critères morphologiques liés 1) au type, tels que le format des différentes parties du corps, notamment la tête, l'encolure, la poitrine, l'épaule, le garrot, le dos, les reins, le ventre et le gigot ; 2) aux membres, tels que le format des membres eux-mêmes, mais aussi l'aplomb et l'allure de l'animal ; et 3) à la laine, comme sa répartition sur le corps de l'animal, sa couleur et sa finesse.

Pour évaluer la conformité des animaux aux critères des standards de race, les syndicats d'élevage organisent des « pointages », une évaluation visuelle des caractéristiques phénotypiques des animaux selon les critères d'un standard de race, par un jury d'experts qui ont une expérience esthétique des corps des animaux. À côté de ces appréciations morphologiques, des traits liés à la « performance » observable des animaux sont mesurés. Il s'agit « d'épreuves de performance », telles que l'épreuve du pouvoir nourricier ou l'épreuve de fertilité. Des critères minima en termes de productivité sont exigés pour qu'un animal puisse intégrer le herd-book. Ainsi, pour appartenir à une race et être considérés comme un reproducteur « valable », de « race pure », les moutons doivent présenter les traits correspondants à ces critères morphologiques et de performance. Selon les résultats qu'obtiennent les animaux, ils sont inscrits au herd-book, et reçoivent un « certificat d'ascendance et de performance » (les « papiers » de l'animal), sorte de passeport contenant les notes qu'il a obtenues selon le standard ou les épreuves de productivité, et attestant de sa « pureté » au sein de sa race.

7.1.3. contestations d'éleveurs autour de la matérialité des moutons « dans le standard »

Les critères des standards de race sont révisés régulièrement (tous les 8-10 ans) par les syndicats d'élevage et la FSEO, et notamment par leurs membres actifs et influents. Ils sont régulièrement contestés au sein même des organisations d'élevage qui composent la FSEO, comme le mentionne Paul, l'agent d'un syndicat d'élevage membre de la FSEO : « *La sélection est faite par des gens qui font des concours, c'est des grandes bêtes pas très viandées. Il y a pas mal de dissensions d'ailleurs à cause de ça* ». Ces éleveurs reprochent à la FSEO d'être composée d'éleveurs « hobby », peu contraints par des exigences de rentabilité, et ayant les moyens financiers d'élever des moutons massifs avec une belle qualité de laine pour le plaisir d'avoir de « belles bêtes ». En effet, comme il a été mentionné dans le chapitre 1, le corps des animaux a été façonné historiquement pour répondre à une demande de production lainière. Les moutons grands et laineux se sont constitués en norme esthétique reflétée dans les standards de race de la FSEO.

Ces éleveurs expriment, sur la base d'observations qu'ils font de reproducteurs répondant aux critères de conformation des standards, que ces derniers ont un effet délétère sur ce

qu'ils définissent comme un « bon mouton ». Ce qui est principalement reproché, c'est l'encouragement à sélectionner de grands animaux. Ainsi, d'une part, les éleveurs expriment leur désaccord vis-à-vis des standards de race en termes de charnure. Comme le mentionnent différents agents de la FSEO ou de fédérations cantonales de syndicats d'élevage :

« Beaucoup de ceux qui dirigent les fédérations sont des éleveurs hobby, ils n'ont donc pas vraiment d'intérêt à développer l'élevage. Ils s'intéressent surtout à faire des moutons d'exposition, qui pour des raisons esthétiques sont grands, mais c'est compliqué ensuite de vendre des grands agneaux : les agneaux de grande taille, de 18-20kg n'ont pas la couverture nécessaire, ou alors il faut attendre qu'ils fassent 25kg, et là ça fait des gigots énormes qu'on n'arrive pas à vendre » (Eddy) : « les grandes bêtes ça ne va pas pour l'engraissement, ça ne correspond pas aux standards des grossistes. Avec des grands animaux, c'est difficile d'obtenir C ou H [selon le système CH-TAX], on arrive à des animaux qui font 25-28kg pendus, alors que l'industrie veut des carcasses de 21kg environ. Si les Blanc des Alpes restent dans le standard actuel, je vais quitter la race. Moi avec des carcasses à 25kg, je perds de l'argent » (Maurice) ; « la conformation de ces animaux de concours ça ne va pas. Les Oxfords par exemple, c'est des planches, ils sont grands, hauts, c'est des bêtes de concours, les Brun-Noir aussi » (Bertrand).

Ainsi, pour de nombreux éleveurs, les critères pris en compte dans les pointages ne correspondent pas à leurs besoins. Tony, un éleveur membre d'un syndicat d'élevage, nous explique : *« Les pointages qu'on doit faire ça sert à rien pour moi, ils contrôlent trois critères : la conformation, l'aplomb et la laine [...], c'est pas ces critères qui indiquent si une agnelle va être bonne pour faire de la viande »*. D'autre part, la sélection opérée sur les qualités lainières des animaux est souvent au cœur des critiques adressées aux syndicats d'élevage : *« En Suisse, on n'est pas fichu de faire évoluer les races, on continue de sélectionner les moutons pour leur laine, alors que la laine honnêtement aujourd'hui c'est un mal nécessaire »* (Karim).

7.1.4. Ajustement des objectifs de la fseo et des syndicats d'élevage pour répondre à la critique

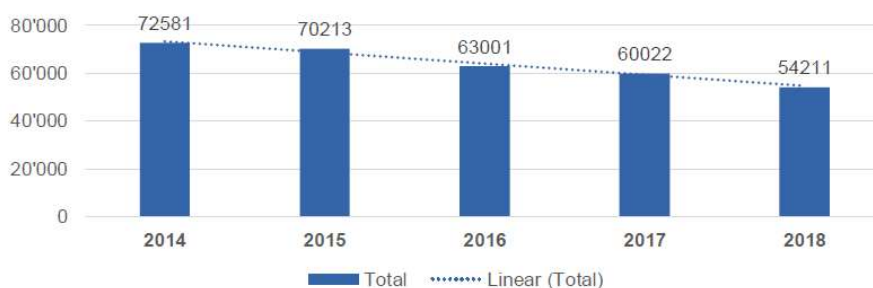
Plusieurs initiatives ont émergé au cours du temps de la part de divers syndicats afin de pallier le problème de la matérialité des moutons « dans le standard ». Ainsi, en 2000, de nouvelles races bouchères, non indigènes, ont été reconnues par la FSEO et inscrites au herd-book⁴⁰. De fait, la FSEO a développé de nouveaux standards pour ces races, avec un accent mis sur la charnure des animaux. Par ailleurs, des syndicats ont demandé la révision des standards de races « indigènes », comme le Blanc des Alpes et le Brun-Noir du Pays, afin de limiter la taille des animaux. Mais ces initiatives ont été balayées par la FSEO, comme nous l'indique Maxime, un agent d'une fédération cantonale d'élevage membre de la FSEO :

⁴⁰ Comme le charollais Suisse, le Texel, le Suffolk et l'Île-de-France Suisse.

« On avait déjà fait [une proposition de révision du standard d'une race] il y a 8-10 ans, et ça ne s'était pas bien passé avec la FSEO, qui avait refusé notre standard. On avait fixé une hauteur minimale et maximale des animaux, et ils avaient supprimé la limite maximale. Eux ils voulaient des grands moutons pour faire des expos, et c'était des gens qui ne comptaient pas le fourrage qu'ils distribuait, mais pour les éleveurs ça ne va pas ces grands moutons, il faut les fourrager énormément pour arriver à un agneau qui prend un peu en largeur et pas qu'en hauteur ».

Cette inadéquation de la sélection opérée selon les standards de race se reflète dans les effectifs du herd-book. Le nombre de membres inscrits dans le herd-book centralisé de la FSEO est à la baisse. Entre 2017 et 2018, ce sont 177 éleveurs et 15 organisations qui ont quitté la FSEO. Le cheptel inscrit diminue lui aussi d'année en année, comme on peut le voir sur la figure 28.

Figure 28: Évolution du cheptel enregistré dans le herd-book entre 2014 et 2018 (Fédération Suisse d'élevage ovin, 2018)



Dès lors, la FSEO a commencé à évaluer différemment les animaux lors des pointages, comme nous l'explique Denis, agent de la FSEO :

« Pendant longtemps on a sélectionné des animaux grands, longs, les experts appréciaient surtout ce type. Dans les concours ils classaient d'office les plus grands animaux, même s'ils n'étaient pas si bien que ça. Maintenant ça change, mais ça prend du temps. On cherche maintenant des animaux plus petits, plus harmonieux ».



De plus, la FSEO développe avec la HAFL depuis 2009 des EVE et depuis 2017 l'utilisation de marqueurs génétiques. Les agronomes de la HAFL partent du postulat qu'avec l'EVE, il est possible de s'affranchir de l'influence de certaines conditions d'élevage pour certains traits. Comme mentionné par des agronomes de la HAFL : « Les différentes performances d'un animal dépendent de plusieurs facteurs comme l'exploitation, l'affouragement ou le potentiel génétique. Aujourd'hui, les influences de l'exploitation peuvent être exclues pour l'essentiel grâce à l'estimation de la valeur d'élevage » (Burren et Jörg, 2013, 9). La HAFL a développé l'EVE pour la performance carnée, avec la valeur d'élevage du caractère « gain journalier jusqu'au 45^e jour », afin de sélectionner des animaux qui croissent rapidement tout en produisant beaucoup de lait. De plus, une EVE « fertilité » a été développée en 2012, qui agrège différents caractères⁴¹, et une EVE « qualité bouchère » est en

41 L'âge au premier agnelage, l'intervalle entre agnelages et la taille des portées.

développement. Il s'agit du rapport entre la hauteur du muscle dorsal et le poids de l'animal, représentant la composition de la carcasse en gras, maigre et os. Elle doit permettre d'orienter la sélection vers les qualités bouchères des animaux, afin de répondre à la demande de certains marchés, notamment celui de la grande distribution.

À terme, la FSEO et la HAFL ont le projet de développer une valeur d'élevage globale, agrégeant différentes valeurs d'élevage pondérées. L'EVE peut être présentée sous différentes formes, par exemple numériquement ou graphiquement. Elle offre une fourchette de valeurs « dans la norme ». L'éleveur peut dès lors sélectionner ses reproducteurs selon la position qu'ils occupent par rapport à la norme de son exploitation ou la norme de la race. Il s'agit d'un outil considéré comme permettant, au fil des générations animales, de modifier de manière plus ciblée les caractéristiques des animaux dans les directions souhaitées, grâce au travail effectué « dans la génétique même de l'animal ».

La FSEO s'engage par ailleurs depuis 2017 dans la sélection génomique, avec l'utilisation de marqueurs génétiques. L'analyse génétique d'échantillons prélevés sur les moutons est réalisée par une entreprise de services génétiques allemande. L'utilisation de marqueurs génétiques vise d'une part à contrôler l'ascendance des reproducteurs et éviter ainsi la consanguinité. C'est une obligation légale selon la révision de l'ordonnance sur l'élevage entrée en vigueur en 2017 : seuls les béliers dont l'ascendance est connue peuvent être inscrits au herd-book. D'autre part, la FSEO utilise des marqueurs génétiques afin de déterminer la résistance des animaux à la tremblante. Depuis 2015, la législation de l'UE restreint les échanges internationaux aux animaux présentant des génotypes résistants. Dès lors, la FSEO s'est lancée dans un programme visant à éliminer du herd-book les animaux porteurs de génotypes sensibles à la tremblante, de manière à faciliter l'exportation de reproducteurs.



Par ailleurs, la FSEO, qui a participé à l'élaboration de la Stratégie, doit désormais traduire ses nouveaux objectifs dans ses pratiques de sélection ovine. Les standards doivent ainsi inclure des critères relatifs à la rentabilité, la qualité des produits, l'effet environnemental, la santé et le bien-être des animaux, de même que l'efficacité de l'utilisation des ressources. Cependant, il ressort des discussions avec les agents de la FSEO que les organisations d'élevage ovin se trouvent confrontées à un contexte politique en mutation, de nouveaux objectifs d'élevage, et de nouvelles dynamiques cognitives et sociales. Comme le mentionne Joseph, un agent de la FSEO :

« [l'État] veut que l'élevage se modernise. Les objectifs sont surtout contenus dans la stratégie de l'élevage 2030, qui veut qu'on fasse un élevage rentable. Jusqu'à maintenant l'élevage était basé sur les pointages, avec seulement les aspects extérieurs qui étaient pris en compte, maintenant on va vers une sélection génétique, et ça change, on doit s'adapter ».

Dès lors, différents cadres cognitifs s'affrontent au sein des éleveurs et syndicats membres de la FSEO, comme nous l'explique Joseph :

« On a une grande acceptation de la part de Confédération, mais moins de la part de nos membres. Ce sont des éleveurs qui ne sont pas intéressés par tout ça, ils n'ont pas la patience de prendre le temps de comprendre ».

Malgré une volonté de s'engager dans ces nouvelles techniques et d'acquérir de nouveaux savoirs « génétiques », on remarque qu'une compréhension de l'animal vivant, « en pied », perdure dans les représentations de la FSEO, y compris parmi les agents qui ont participé à l'élaboration de la Stratégie. En effet, on peut lire dans le document une définition du « mouton idéal » :

« Grand gabarit, résistance, adaptabilité, grande capacité d'ingestion et de valorisation des fourrages grossiers, absence de tares héréditaires, aplombs solides et bonnes qualités maternelles. Une bonne constitution, une productivité laitière ou en viande optimale et une longévité associée à un niveau de performances élevé et durable sont également des caractéristiques importantes. Si les objectifs quantitatifs, tels que la production d'agneaux et la production de viande sont prioritaires, les caractères morphologiques ont aujourd'hui encore toute leur importance » (OFAG, 2018b, 76).

Différentes représentations du « mouton idéal » s'affrontent parmi les éleveurs, de même que des représentations liées à la meilleure manière de l'évaluer. Nous allons ici présenter ce que doit être un mouton pour correspondre à l'idée que les éleveurs se font du « mouton idéal », exprimé par les éleveurs eux-mêmes. Ensuite, nous explorerons les critères que les éleveurs utilisent en pratique pour faire correspondre les animaux de leur troupeau à ce « mouton idéal ».

7.2. Les pratiques de sélection

7.2.1. Les caractéristiques du « mouton idéal »

Le « mouton idéal » présente plusieurs qualités à la fois. Il doit premièrement présenter une conformation particulière pour répondre à la demande d'un marché spécifique ou à des qualités esthétiques reconnues par les syndicats d'élevage. Deuxièmement, il doit être rustique pour supporter les conditions d'exploitation, et notamment l'élevage en plein air et l'estivage. Troisièmement, il doit être docile pour faciliter le travail de l'éleveur. Enfin, il doit être beau ou contribuer à la beauté du troupeau dans son ensemble. Les modalités d'expression de ces qualités sont souvent associées à des races de moutons spécifiques.

Ainsi, en termes de conformation, la définition du « mouton idéal » est guidée notamment par le marché. Les éleveurs font souvent mention de la croissance des agneaux et donc du poids qu'ils atteignent à un certain âge, et du classement obtenu par leur animal dans la grille de classification CH-TAX, exprimé en termes de charnure et de

couverture de tissus gras. Ainsi, les races bouchères comme le Charollais suisse, le Suffolk, le Texel, le Rouge de l'Ouest et l'Île-de-France sont considérées par certains éleveurs comme les plus à même de participer à produire des agneaux « de qualité ». Comme Tony le mentionne,

« Le Charollais suisse a la particularité de faire d'abord du muscle et ensuite de la graisse, alors c'est idéal, parce que les gens aiment la viande assez maigre, et c'est le gras qui sent un peu fort. Pour qu'un Charollais engraisse, il lui faut des céréales. Sans céréales il reste dans la catégorie 2 de CH-TAX, c'est parfait. Moi je vise C2, avec 22-24 kg carcasse ».

Les agneaux de races bouchères présentent une croissance rapide et de ce fait leur mise en marché peut être rapide. Le mode de croissance des races bouchères permet aussi une qualité des carcasses prisée par le marché de la grande distribution et sur les marchés publics surveillés (C-H en classe de charnure et 2-3 en classe de tissus gras), ce qui se reflète dans le prix à la production : ces classes sont mieux rémunérées que les autres. Cependant, d'autres éleveurs indiquent que les agneaux issus de ces races ne répondent pas à la demande de ce marché : *« Les races pour l'engraissement comme les Charollais c'est des bouchons, ils font des trop petites côtelettes, il faut des animaux plus grands »* (Michel). Ainsi, les côtelettes sont trop petites, mais les gigots sont trop grands : *« Avec les Charollais ou les Suffolks. [...] la conformation est bonne, ils font de jolis gigots, mais comme [une entreprise agroalimentaire] veut des petits gigots, qu'est-ce qu'on peut faire avec des animaux comme ça ? »* (Yoann). De plus, les races bouchères présentent un « déficit de rusticité » : *« Je pense qu'il faut travailler avec des races adaptées à la montagne [...], il faut des animaux résistants et rustiques, c'est malplat ici »* (Yoann).

Le critère de rusticité fait principalement référence à l'aptitude de l'animal à supporter les conditions de l'exploitation dans laquelle il vit. Il s'agit d'une part des conditions de détention en plein air ou en estivage, qui incluent la capacité à valoriser les herbages, à résister aux maladies comme le piétin ou aux parasites, ou encore à se déplacer en montagne. De ce fait, les races indigènes sont particulièrement appréciées, notamment deux d'entre elles, le Blanc des Alpes et le Brun-Noir du pays. Le Blanc des Alpes est réputé pour son adaptation à la montagne : *« Le Blanc des Alpes je l'ai pour les pieds, c'est un mouton idéal pour aller à la montagne, dans les Alpes, ils peuvent monter très haut »* (Benjamin) ; le Brun-Noir du pays pour sa résistance aux maladies : *« Ils sont beaucoup plus résistants au piétin que n'importe quelle autre race »* (Damien). D'autre part, la facilité d'agnelage est une qualité indispensable dans la sélection, car la période d'agnelage constitue l'une des périodes les plus intenses de l'année en termes de charge de travail. Il est donc nécessaire de limiter les complications liées à l'agnelage : *« Les brebis de ma race mettent bas facilement, elles font des petits agneaux fins. Moi je ne peux pas passer toutes mes nuits à la bergerie, alors il faut que les agnelages se passent bien »* (Denis). Le choix de races rustiques repose donc sur une volonté de réduire les frais

liés aux soins vétérinaires, de valoriser le fourrage à disposition sur l'exploitation pour plus d'autonomie, et d'avoir des agnelages faciles pour diminuer la charge de travail.

Les qualités esthétiques constituent aussi un facteur important dans le choix des races effectué par les éleveurs. Ces caractéristiques s'attachent à l'animal individuel : « *Les Suffolk, esthétiquement je les trouve magnifiques* » (Martin) ou au troupeau dans son ensemble. Certains apprécient l'homogénéité chromatique de leur troupeau : « *J'ai choisi ces races pour des questions esthétiques aussi, je ne voudrais pas de Brun-Noir par exemple, c'est un peu con, mais entrer dans une bergerie de nuit avec que des moutons noirs, où on voit rien, j'aime pas ça* » (Karim). D'autres à l'inverse recherchent la diversité. La variété de couleur est source de joie pour Yoann :

« Je prends des Blancs des Alpes parce qu'ils sont bien adaptés au terrain, ils ne sont pas trop lourds. Et puis toutes les autres races, je les ai pour la couleur, ça fait de la variation, ça amène de la joie dans ce troupeau de blancs ! ».

Enfin, les éleveurs accordent une grande importance aux qualités relationnelles de leurs animaux, dans lesquelles sont comprises les relations avec l'éleveur lui-même, avec les chiens de travail ou avec ses congénères, et qui permettent de faciliter le travail, et notamment les déplacements du troupeau. Ainsi, les Brun-Noir du pays sont réputés « faciles » : « *Elles sont vraiment plus calmes. On en fait ce qu'on veut des Brun-Noir, avec un peu de pain ou des aliments, on les emmène partout. Et elles sont faciles avec les chiens* » (Damien). À l'inverse, certaines races ont un comportement grégaire spécifique qui complique le travail de l'éleveur :

« Les Shropshire c'est plus difficile, elles sont plus nerveuses, méfiantes. C'est plus difficile à manipuler, il faut vite mettre des barrières avec les Shropshire quand on veut les déplacer. Elles n'ont pas été sélectionnées pour leur instinct grégaire, elles partent chacune de leur côté » (Karim).

Parallèlement à ces critères établis par les éleveurs eux-mêmes et qui s'appliquent à chaque élevage individuel, les éleveurs des syndicats d'élevage disposent de critères de définition du « mouton idéal » normalisés, formalisés dans les standards de race. Les standards de races sont constitués de critères morphologiques liés 1) au type, tels que le format des différentes parties du corps, notamment la tête, l'encolure, la poitrine, l'épaule, le garrot, le dos, les reins, le ventre et le gigot ; 2) aux membres, tels que le format des membres eux-mêmes, mais aussi l'aplomb et l'allure de l'animal ; et 3) à la laine, comme sa répartition sur le corps de l'animal, sa couleur et sa finesse. À titre d'exemple, deux descriptions d'animaux selon les standards de race figurent dans le tableau 4.

Tableau 4: Exemple de description de race

Race Blanc des Alpes	Race Oxford
<p>« On vise un mouton de grand format, long et de charnure moyenne à forte. Les moutons doivent être harmonieux dans l'ensemble, notamment avoir une tête noble. On recherche des membres solides, des paturons de longueur moyenne et bien portés, ainsi qu'une position et une allure correctes. La laine doit être blanche, dense et équilibrée, avec des mèches fermées. La longueur de mèche souhaitée est de 4 cm au minimum en 180 jours ».</p> <p>Source : Rizzi, 2009</p>	<p>« L'animal idéal est de grand format, présente de bonnes caractéristiques maternelles, une bonne performance laitière et carnée, des membres solides et une constitution robuste. Fait notamment partie une belle tête de longueur moyenne avec un bon bonnet et des oreilles portées, mais pas de cornes. La toison est unie et la laine présente une finesse de F 3-2 (= 26-38 microns). La longueur de mèche souhaitée à 180 jours est de 4 cm au minimum. Les parties du corps recouvertes de laine doivent être brunes à brun-noir. Les taches noires, également en dehors de la délimitation de la toison, ne sont pas souhaitées. »</p> <p>Source : Fédération Suisse d'élevage du mouton Oxford, 2010)</p>

À la lecture de ces descriptions de race, nous pouvons observer que les moutons doivent être productifs, avec des critères de fécondité, de performance laitière ou carnée et de charnure. Ils doivent également être rustiques, avec des critères liés à l'adaptation des animaux aux conditions d'élevage, notamment l'aptitude à l'estive : des « membres solides », une « constitution robuste ». Mais ils doivent aussi être « beaux », avec des critères liés au « type » des animaux, et qui incluent des notions de beauté, de noblesse, de forme, d'équilibre, de mouvement. Ainsi, les animaux doivent avoir « une belle tête », « une tête noble », ils doivent être « de grand format », « harmonieux », ils doivent avoir « une position et une allure correcte ».

La définition du « mouton idéal » est dès lors construite par les éleveurs, et repose sur une variété de facteurs propre à chaque élevage, qui relèvent des conditions de production, de la filière de commercialisation des agneaux, du type de pratiques qu'il veut mettre en œuvre, de la relation de travail que l'éleveur entretient avec ses animaux et des représentations partagées au sein de groupes d'éleveurs — les syndicats d'élevage notamment. Lorsqu'ils doivent remplacer certains animaux au sein de leur troupeau, les éleveurs cherchent des animaux qui s'adapteront aux conditions de leur exploitation, et à leurs objectifs d'élevage. Les pratiques de renouvellement - le remplacement des animaux âgés d'un troupeau par de jeunes animaux - comprennent plusieurs aspects. Premièrement, il s'agit du choix des animaux à réformer, c'est-à-dire à soustraire du troupeau. Deuxièmement, il s'agit du choix des animaux qui viendront les remplacer, c'est-à-dire les futurs reproducteurs. Mais concrètement, sur quels critères se basent les éleveurs pour choisir leurs animaux en pratique, c'est-à-dire pour traduire leur idée du « mouton idéal » dans les moutons qui composent leur troupeau ?

7.2.2. Réformer des animaux en pratique

La décision de réforme des brebis repose sur des critères de production observables par l'éleveur, qu'il s'agisse de sa capacité à porter des agneaux ou de sa production laitière. En

effet, la production laitière des brebis diminue alors qu'elles avancent en âge ou si elles sont atteintes de maladies affectant les mamelles, ce qui affecte également leur capacité à élever leurs agneaux. Comme le mentionne Arthur, *« celles qui n'arrivent plus à s'occuper de leur agneau, généralement les mammiteuses, c'est foutu »*. La durée de garde d'une brebis au sein d'un troupeau peut varier de 2 à 10 ans environ, et les brebis sont de ce fait régulièrement remplacées par des animaux plus jeunes, des agnelles de renouvellement. La décision de réforme des béliers vise à éviter la dégénérescence du troupeau liée à la consanguinité. La plupart des éleveurs interrogés évitent d'accoupler des animaux de la même famille. De ce fait, ils remplacent les béliers tous les deux ou trois ans, selon le rythme auquel ils mènent leurs agnelles à la lutte, pour éviter qu'elles ne s'accouplent avec leur père.

Les animaux peuvent aussi être réformés pour des raisons relationnelles. Erwan met en évidence la complication de son travail quotidien si ses brebis sont indisciplinées : *« Des fois j'ai une brebis qui est plus difficile, qui se retourne dans la remorque et qui ressort, les comme ça je les garde pas. Quand les brebis elles sont difficiles à mener comme ça je ne les garde pas »*. Antoine mentionne la réforme de béliers devenus agressifs :

« C'est dommage parce que c'est un bon bélier, mais la semaine dernière je fourrageais, je le regardais pas et il m'a mis un coup de tête dans la cuisse, il m'a foutu par terre, je boîte encore. Il devient méchant, il va partir [à l'abattoir] avec le prochain camion ».

Certains individus étant réformés, il s'agit alors de les remplacer, en choisissant de jeunes animaux au sein de leur propre troupeau ou en les achetant à d'autres éleveurs. Pour opérer le choix des animaux, deux pratiques sont mises en œuvre, en fonction de l'appartenance ou non de l'éleveur à un syndicat d'élevage. La première pratique, pour les éleveurs qui font partie d'un syndicat d'élevage, est d'avoir recours à des animaux de « race pure » et de se fier aux résultats des « pointages » opérés par les experts de la FSEO ou des syndicats de races anciennes. La seconde pratique, pour les éleveurs qui ne font pas partie d'un syndicat, est de se fier à leur « œil d'éleveur » et à l'expérience qu'ils ont d'animaux semblables et de leurs « réponses » aux conditions d'exploitation. Cette expérience se fonde sur un contact avec les animaux sur un temps long.

7.2.3. Renouveler la composition du troupeau - travailler « en race pure »

Les éleveurs membres d'un syndicat d'élevage composent la plupart du temps leurs troupeaux avec des animaux de « race pure ». Ils s'appuient pour choisir les individus à intégrer à leurs troupeaux sur la conformité de leurs animaux aux standards de la race à laquelle ils appartiennent, définis par les syndicats d'élevage et validés la FSEO. Pour apprécier cette conformité, ils soumettent leurs animaux à des « épreuves de productivité » permettant d'évaluer des traits fonctionnels liés notamment aux qualités maternelles et des pointages permettant d'évaluer des traits morphologiques. Ces évaluations produisent des valeurs qui sont inscrites au herd-book. Le herd-book détermine

ainsi les bons géniteurs par tout un système de notations, et les meilleurs descendants des meilleurs animaux sont choisis pour reproduire à leur tour. Ainsi, c'est sur une notion de « pureté » des traits du mouton, reflétée par une esthétique spécifique et des critères visuels ou fonctionnels normalisés, que les éleveurs choisissent les animaux de renouvellement. Les éleveurs apprennent ainsi à reconnaître les qualités matérielles de leurs animaux à partir du savoir déployé par les experts sur ce qui fait le « bon mouton » ; des notes que leurs animaux obtiennent aux pointages ou aux épreuves de productivité ; et de la connaissance des qualités de l'ascendance de chaque individu. Comme ce système admet que l'accouplement d'animaux d'apparence et de traits fonctionnels similaires produit un autre animal similaire, les éleveurs choisissent pour la reproduction les animaux les plus à même de transmettre les qualités qu'ils prisent. Comme le mentionne Corinne : « *Je prends toujours des races pures pour leurs qualités, pour les Brun-Noir du pays c'est pour leur fertilité et la bonne croissance des agneaux* ».



Lorsqu'ils achètent des reproducteurs, ces éleveurs accordent dès lors aussi une grande importance à la réputation de l'élevage qui leur vend des animaux, comme le mentionne Louis, membre d'un syndicat d'élevage : « *J'achète mes béliers chez l'un des trois meilleurs éleveurs de reproducteurs d'Ile-de-France, il a été primé plusieurs fois au Salon de l'agriculture de Paris* ». Cependant les conditions d'élevage des reproducteurs « à papiers » ne sont souvent pas les mêmes que celles dans lesquelles les animaux sont amenés à vivre, par exemple en estivage. Ainsi, comme l'explique Louis :

« *Les béliers que j'achète en France ne sont pas tout-à-fait adaptés à mon système de production, ils sont trop gras et n'ont ni le cœur ni les poumons faits pour la montagne. Je dois les garder près d'un an au pâturage là autour avant de les mettre en lutte à l'alpage, sinon ils font des crises cardiaques* » (Louis).

De fait, pour choisir parmi les reproducteurs « à papier » en vente, c'est leur « œil d'éleveur » qui a le dernier mot, ainsi que le mouton, comme nous l'indique Louis qui recherche des aplombs et des membres qui permettront à l'animal de supporter la topographie alpine :

« *Je regarde leur type, selon les critères de la race, comme la forme de la tête et la couverture de laine sur la tête, je regarde la taille et la forme du gigot, l'aplomb, je ne veux pas de genoux cagneux, je regarde qu'ils soient aussi larges des épaules que des hanches par exemple, mais c'est un peu la loterie quand même !* ».

D'autres souhaitent voir se développer l'utilisation d'EVE, qui correspondent à l'idée qu'ils se font d'une sélection « moderne » : « *Je faisais partie du comité [d'un syndicat], mais j'ai arrêté. Ils ne font rien de bien [...], au syndicat ça ne les intéresse pas la génétique. Ils font un pointage par an sur 10 moutons, c'est pas assez actif* » (Jean-Philippe) ; « *ça a l'air pas mal leur truc, tu leur amènes des béliers [...]* et au bout d'un certain temps tu vas

les rechercher, et on te dit lesquels ça vaut la peine de garder » (Jean-Christophe). De la même manière, certains verraient d'un bon œil le développement de l'insémination artificielle, incluse dans le projet de développement de la station de testage de la FSEO :

« J'aimerais que l'insémination artificielle se développe en Suisse, ça éviterait la consanguinité et les pertes dues à l'acclimatation des béliers lors d'importations. Ça m'arrive souvent que des béliers importés périssent, les Suffolk sont délicats, ils ont une durée de vie moyenne de 4 à 5 ans seulement. Il faudrait vraiment pouvoir faire de l'implantation d'embryons. Ça permet d'avoir des embryons d'une souche parfaite, exempte de maladie, avec les qualités du père et de la mère, et qui font des agneaux qui ensuite s'adaptent aux conditions locales. Ce serait l'idéal et ça ferait vraiment progresser l'élevage » (Michel).



Cependant, même si les éleveurs membres de syndicats ont l'habitude de sélectionner leurs animaux sur la base de critères « rationalisés », des formes de résistance émergent en lien avec le développement des techniques de sélection développées par la FSEO, notamment l'EVE « qualité bouchère ». Comme cette technique n'évalue pas le même type de qualités (elle mesure la qualité bouchère, alors que jusqu'ici les activités des syndicats se concentraient davantage sur des aspects esthétiques des animaux et les qualités maternelles des femelles), des tensions émergent au sein même des syndicats autour des critères de sélection qui font le « bon mouton », comme nous l'explique Cynthia, une technicienne de la station de testage :

« Nous avons eu les portes ouvertes de la nouvelle station de testage hier. On a fait des démonstrations des échographies et on a pu expliquer comment était calculée la nouvelle valeur d'élevage qu'on propose. C'était aussi l'occasion d'organiser un pointage. Les éleveurs sont surtout venus pour ça en fait, et quand on leur donnait le pointage et la valeur d'élevage de leurs animaux, ils n'étaient pas contents des résultats. Ils nous ont dit qu'ils allaient faire expertiser leurs moutons ailleurs ! ».

Ce constat est partagé par Maurice, agent de la FSEO, « ces valeurs d'élevage, franchement, ça marche pas encore vraiment ». Par là, Maurice veut nous dire que bien que certaines valeurs d'élevage soient disponibles depuis 2009, elles ne constituent pas encore un instrument largement utilisé dans les décisions de sélection des éleveurs des syndicats. Mais ces formes de résistance se structurent également autour du corps des moutons que ces techniques produisent. Comme le mentionne Louis : « Ils font des tests de qualité bouchère sur des races qui ne sont pas bouchères, comme les Brun-Noir du pays, ça n'a pas de sens ». Ce que Louis veut dire par là, c'est que dans son système d'élevage, caractérisé par une recherche d'équilibre entre des qualités de rusticité et de conformation bouchère, ce qui est attendu des races indigènes « dans le standard », ce sont des qualités de rusticité et des qualités maternelles. Pour lui, chercher à améliorer les qualités bouchères des races indigènes se fait au détriment des qualités qu'il prise chez ces races.

7.2.4. renouveler la composition du troupeau - travailler « à l'œil »

Les éleveurs spécialisés choisissent souvent pour remplacer les brebis réformées des agnelles de renouvellement dans leur propre troupeau. La décision de conserver une agnelle pour la reproduction repose sur une observation de ses qualités et/ou de celles de sa mère : « *Mes agnelles de renouvellement je les choisis en hiver, pendant l'agnelage. Je regarde la mère, son lait. Si elle est bien je garde les agnelles* » (Arthur), ou en mettant en perspective l'apparence de l'agnelle avec l'expérience qu'ils ont d'individus semblables. Lydia nous explique : « *Pour les agnelles je regarde si elles ont le bon nombre de trayons, et j'élimine les petites chétives, celles qui ne vont pas devenir belles, comme la troisième d'une fratrie, qui ne va jamais bien grossir* ». Par ailleurs, ils achètent régulièrement des lots d'agnelles ou de brebis pour apporter du sang neuf à leur troupeau et éviter la consanguinité.

La plupart des éleveurs spécialisés, comme ils estivent leurs animaux (voir chapitre 4), effectuent des « croisements industriels » entre brebis de races indigènes telles que les Blancs des Alpes ou Brun-Noir du pays pour leur rusticité et leur capacité à valoriser les herbages de montagne et des béliers de races bouchères telles que les Suffolk, les charollais, les Texel ou les Ile-de-France pour leurs qualités bouchères, afin d'obtenir des agneaux qui disposeront des qualités de rusticité de leur mère et des qualités bouchères de leur père⁴². Il s'agit alors de trouver un équilibre au fil des générations et des choix de sélection opérés afin de faciliter l'agnelage et d'adapter les animaux aux conditions d'exploitation, notamment l'élevage de plein air. En effet, les croisements entre races bouchères et races rustiques font courir le risque d'incompatibilité morphologique foëto-maternelle, c'est-à-dire d'un excès de taille du foëtus par rapport au canal pelvien de sa mère lors de son expulsion, qui complique l'agnelage et demande de ce fait une présence accrue de l'éleveur. Il s'agit alors de trouver un appariement de races qui évite ces complications : « *J'ai cherché à croiser mes brebis Brun-Noir. Avec les Charollais ça va pas, alors j'ai essayé avec des Charmoises, qui font des petits agneaux, donc l'agnelage est plus facile, là ça allait* » (Bertrand). Ensuite, il s'agit d'adapter le corps des moutons à la topographie et aux longs déplacements de l'estive, aux conditions climatiques, et à la demande du marché. Comme nous l'expliquent Arthur et Antoine:

« J'ai un peu de tout, des Blancs des Alpes, des Suffolk, des Charollais, quelques Brun-Noir. C'est mieux de mélanger pour le rendement. Le mieux c'est de mettre des béliers Charollais ou des Suffolks sur des brebis Blanc des Alpes, comme ça les agneaux sont grands, et ils ont une bonne conformation. Ils font des carcasses vers les 20kg. Si tu prends du Suffolk pur, les agneaux font 18kg de carcasse, c'est trop petit » (Arthur) ; « les béliers ne doivent pas être trop lourds, ça va pas pour la montagne, parce que quand on les met dans le troupeau ils passent deux ou trois semaines à courir après les brebis et s'ils sont trop lourds ils se fatiguent »

⁴² La Suisse n'a pas de longue tradition de croisements industriels, car pendant longtemps il était interdit d'utiliser des béliers non reconnus par l'État, donc de races non-indigènes (jusqu'à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage de 1967). Par contre, l'Angleterre, l'Irlande et la Nouvelle Zélande ont une longue tradition dans ce domaine.

(Antoine) ; « les charollais ont une bonne conformation, avec les Blancs des Alpes ça fait de bons F1, mais c'est des moutons qui n'ont pas de laine, alors en hiver l'agnelage c'est compliqué parce qu'ils ont trop froid, et en été ils ne supportent pas le soleil parce qu'ils sont tous roses. Les Vendéens pour ça c'est mieux, ils ont plus de laine, alors ils supportent mieux le climat de la montagne. Les Suffolk c'est bien aussi, mais ils sont moins rustiques, ils supportent moins bien le climat. Mais ils améliorent bien la conformation » (Antoine).



Le choix des béliers constitue un enjeu clef pour ces élevages spécialisés, d'une part pour des questions économiques : un bélier coûte entre 500 et 1'500 CHF, il ne peut saillir chaque année qu'une quarantaine de brebis et il doit être remplacé tous les deux ou trois ans pour éviter la consanguinité. L'achat des béliers peut présenter un investissement important pour certains élevages. Comme l'explique Yoann : « Des fois on se les prête entre éleveurs, parce que ça peut coûter vachement cher un bon bélier, alors si c'est pour l'avoir deux ans et le mettre à la boucherie... On s'entraide comme ça ». Toujours pour des raisons financières, certains éleveurs sélectionnent au sein de leur propre troupeau un agneau qu'ils ne castreront pas et qu'ils conserveront pour la reproduction, après avoir abattu les femelles de sa famille. D'autre part, comme les agnelles de renouvellement sont souvent choisies au sein du troupeau, c'est par les béliers que les éleveurs peuvent assurer l'apport de sang neuf. Il s'agit alors d'intégrer au troupeau des béliers génétiquement éloigné des femelles du troupeau. De plus, le bélier contribue pour moitié au bagage génétique de tous les agneaux du troupeau, alors qu'une brebis ne contribue qu'à la moitié du bagage génétique de son ou de ses agneaux. Le choix du bélier est donc crucial. Ainsi, certains éleveurs achètent leurs béliers auprès d'éleveurs de la région, ou, si les qualités de ces animaux ne leur conviennent pas, ils vont chercher leurs béliers à l'étranger.

Une observation qui est apparue de manière récurrente durant les entretiens avec les éleveurs spécialisés est le choix limité d'élevages de béliers en Suisse: « Il n'y a pas trop d'élevage de béliers Blanc des Alpes dans la région, on n'a pas cette culture » (Yoann). Ou encore comme l'explique Damien :

« Il y a peu de gens qui veulent élever des béliers pour la reproduction, parce qu'il faut les garder en petits lots séparés et ça demande pas mal d'entretien. [...] Si j'éleve un bélier et qu'au bout d'un moment je me rends compte que pour la reproduction il va pas aller... ».

Cet éleveur soulève le fait qu'identifier un « bon » bélier (pour ensuite le vendre) prend du temps, que c'est par l'observation de son évolution qu'il peut apprécier ses qualités de reproducteur. De ce fait, l'élevage de béliers reproducteurs présente un attrait limité d'un point de vue économique. Ce type d'élevage est dès lors principalement réalisé par les éleveurs membres des syndicats d'élevage. Ces éleveurs spécialisés, qui travaillent « à

l'œil » ne participent souvent pas aux efforts de sélection déployés par les syndicats d'élevage. Ils n'enregistrent pas les « performances » de leurs animaux et ne s'intéressent pas ou peu aux « performances » des animaux qu'ils achètent ou à celles de leur parenté. Comme le mentionne François : « *Mes brebis ont des papiers, mais ça ne me sert à rien* ». De plus, ce qui fait le « bon mouton » a aussi à voir avec la vie en élevage que les moutons rendent possible dans le contexte spécifique de l'exploitation, et dans ce contexte il n'est pas question de « papiers ». Comme le constate Dominique : « *J'ai pas de papiers. On n'a pas besoin de papiers pour se faire plaisir* ».

Pour de nombreux éleveurs spécialisés, leur « œil » et leurs propres critères priment, comme nous l'indique Arthur « *Les tests de la station de testage ça n'a pas d'intérêt pour nous, c'est un gadget, on n'a pas besoin de ça pour faire des agneaux de boucherie* ». En effet, le marché pour lequel ces éleveurs travaillent ne demande ni n'exige ce type d'information. L'appréciation « à l'œil » est capitale dans ce marché. Comme le dit Martin : « *J'ai pas besoin de papier pour mes animaux, ni de suivre leur croissance ou autre. Pour mes acheteurs, ça ne sert à rien* ». Les informations issues des « épreuves de performance » ou l'EVE ne contribuent actuellement pas au processus de définition de la qualité, et de bonnes notes aux épreuves « épreuves de performance » ou de bons indices d'EVE ne constituent pas une indication pertinente pour le marché. Les acheteurs s'intéressent au corps de l'animal et à sa charnure et couverture de tissus gras. La « qualité » d'un mouton se définit sur la base d'une appréciation visuelle et tactile, et non des données qui sont associées à l'animal. L'expérience de ces éleveurs est ainsi enrichie par le savoir des acteurs liés à la mise en marché des agneaux : les marchands de moutons, les bouchers ou les taxateurs de Proviande. Les marchands de moutons choisissent les agneaux qu'ils achètent selon l'expérience qu'ils ont des qualités bouchères requises par le marché dans lequel ils placeront les carcasses. Quant aux taxateurs sur les marchés surveillés, ils élaborent leur savoir sur la base de la grille de classification des carcasses CH-TAX. Ainsi, c'est au contact de ces acteurs, et par l'observation des résultats de taxation qui s'expriment par le prix attribué à leur animal que les éleveurs apprennent à sélectionner le « bon mouton » qui sera en mesure de produire des agneaux en conformité avec la demande de leur marché.



Malgré ces formes de résistance, il serait réducteur de considérer ces perspectives comme uniquement réfractaires. Les éleveurs spécialisés « composent » leurs troupeaux en s'appuyant sur diverses techniques. Ainsi, de nombreux éleveurs ne s'opposent pas complètement aux techniques utilisées par les syndicats d'élevage. Ils ne participent généralement pas aux programmes de sélection (ils ne font pas « pointer » leurs animaux), mais recourent régulièrement aux animaux qui en sont issus. Ils choisissent de travailler avec des animaux de « race pure » pour les qualités qu'ils leur reconnaissent, ils sont de fait partiellement enrôlés dans la politique de sélection basée sur des critères morphologiques et fonctionnels, bien que les « papiers » de l'animal n'aient pas d'utilité

en eux-mêmes, comme nous l'indique Nadège : « *Nos béliers Suffolk et Dorper sont de race pure, mais on n'a pas de papiers, ça ne nous servirait à rien* ».

De plus, certains éleveurs montrent des attitudes plus nuancées envers les EVE. Arthur par exemple nous dit que

« Les tests de la station de testage ça coûte pas mal pour un bélier que tu gardes que 2-3 ans. Je sais pas te dire exactement combien ça coûte, mais pour nous ça vaut pas la peine, les béliers on les achète, on les élève, ou on se les échange, avec Antoine on fait ça pas mal, alors c'est pas intéressant économiquement ».

Ainsi, cet éleveur reconnaît d'une certaine manière les savoirs développés à la station de testage, mais c'est leur coût qui constitue le principal obstacle.

conclusion

Les transformations récentes de l'élevage ovin ont été déclenchées par la refonte de la politique agricole à la fin des années 1990, qui a conduit à un renouvellement des pratiques d'élevage.

Comme nous l'avons évoqué au chapitre 3, l'élevage ovin est pratiqué depuis le Néolithique. Jusqu'au XVI^e siècle, il occupait une place prédominante au sein de l'agriculture et fournissait divers produits aux populations rurales. Concurrencé à partir du Moyen-Âge par l'élevage bovin et sa production laitière, il a été relégué dans les espaces montagnards sur des pâturages de faible valeur agronomique. La transhumance, estivale ou hivernale, est ainsi devenue indispensable au maintien de l'élevage ovin. À partir du XX^e siècle, divers acteurs (notamment les services zootechniques de l'État et les syndicats et fédérations d'élevage), poussés par des idées de « progrès » et la volonté d'insérer l'élevage dans l'économie de guerre puis marchande, ont mis en place un programme de modernisation de la sélection ovine. De nouvelles pratiques visant à augmenter la productivité lainière sont alors apparues, et une « politique lainière » s'est constituée durant et après la Seconde Guerre mondiale. Elle a façonné durablement les représentations des éleveurs membres des syndicats d'élevage et la conformation des moutons. Les grands animaux présentant une laine fine ont incarné dès lors les « bonnes pratiques » d'élevage et se sont constitués en norme esthétique, alors même que le marché de la laine s'effondrait. Par contre, l'élevage ovin n'a que peu participé au programme d'amélioration et d'intensification fourragère qui caractérisait la politique agricole de l'après-guerre. En montagne, la mécanisation étant compliquée par la pente, on ne pouvait guère intensifier la production fourragère. Les pratiques pastorales se sont dès lors maintenues.

Mais depuis les années 1980, le modèle agricole productiviste est remis en question en diverses régions du globe. Ses formes de production et d'échange, caractérisées par une agriculture intensive, des filières longues et une transformation agroalimentaire à grande échelle provoquent de nombreux impacts environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques. Par ailleurs, l'élevage est depuis quelques années confronté à de nombreuses critiques : sociales en raison de son emprise sur les terres arables, écologiques du fait de ses impacts en termes de destruction des écosystèmes et des sols et de pollution, sanitaires à cause des épidémies qu'il provoque, mais aussi éthiques, liées à la violence qu'il fait subir aux animaux. Ces préoccupations ont donné lieu à l'émergence de nouvelles logiques au sein de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, entraînant une transformation des systèmes de production et de leurs modes de régulation.

En Suisse, avec le basculement de l'action publique vers une gouvernance libérale depuis la réforme de politique agricole de la fin des années 1990 et l'émergence du principe de multifonctionnalité en agriculture, une nouvelle politique d'élevage et de mise en marché des produits ovins a vu le jour, associant rentabilité de l'élevage ovin et gestion de

l'environnement. Cette évolution a entraîné un renouvellement des pratiques d'élevage et de commercialisation. Nous avons abordé dans les chapitres 4 à 7 la nouvelle politique d'élevage et les pratiques qui lui sont associées et les avons groupées autour de quatre thématiques : l'herbe, la mise en marché, la traçabilité et la sélection.



Le chapitre 4 a exploré la politique et les pratiques qui se déploient autour de l'herbe. Avec l'introduction du principe de multifonctionnalité de l'agriculture et le développement d'une « politique de l'herbe », certaines pratiques pastorales, notamment l'estivage des troupeaux, regagnent l'attention des pouvoirs publics. Ainsi, diverses pratiques de garde des troupeaux en région d'estivage – notamment la surveillance permanente des troupeaux par un berger ou le pâturage tournant – sont encouragées au travers d'incitations économiques permettant de soutenir financièrement l'élevage ovin pour les services environnementaux qu'il offre, notamment la conservation de la biodiversité et le maintien d'un paysage ouvert.

Cependant, cette étude a montré que seule l'activité pastorale en région d'estivage est reconnue et soutenue par l'État, alors que la plupart des exploitations ovines reposent sur des pratiques pastorales et que la transhumance hivernale constitue une pratique indispensable au maintien de l'élevage ovin dans les régions de montagne. En effet, les récentes réformes de la politique agricole contraignent l'élevage pastoral. Le passage de contributions par tête de bétail à des contributions à la surface a de fortes implications pour la pérennité de l'élevage ovin. Historiquement relégué sur des surfaces peu productives, il s'est ajusté aux ressources herbagères à disposition, et c'est sa mobilité qui le rend « robuste » et « performant ». En restreignant l'accès aux herbages, le nouveau système de contributions constitue une menace pour l'élevage ovin.



Le chapitre 5 a exploré la politique de mise en marché de la viande ovine ainsi que les pratiques des éleveurs. Pour pallier la concurrence accrue due à la libéralisation des marchés agricoles depuis la fin des années 1990, l'État et divers acteurs de la filière viande ont mis en place des instruments économiques visant à limiter les importations, soutenir le marché national et améliorer la « qualité » de la viande ovine. En effet, la finition des agneaux à l'herbe et la variété des races ovines ont pour conséquence une hétérogénéité des caractéristiques des carcasses, que certains acteurs de la distribution considèrent comme un « problème » en regard des tendances actuelles de consommation. Une grille d'évaluation standardisée des animaux vivants et des carcasses (CH-TAX) a alors été mise en place. Elle doit inciter les éleveurs à transformer et standardiser les carcasses de leurs agneaux afin d'améliorer leur « qualité » (exprimée en termes de rapport entre gras, maigre et os) pour répondre à la demande d'un marché de masse et augmenter leur valeur marchande. Cette représentation de la « qualité » a pour conséquence un recours à un

affouragement plus intensif des animaux, qui supprime progressivement les pratiques de finition à l'herbe.

Cependant, d'autres modèles de mise en marché des agneaux émergent en réponse à la conception hégémonique de la « qualité » exprimée par la grille CH-TAX. Il s'agit des systèmes agroalimentaires alternatifs, à l'image de la vente directe. Elle permet aux éleveurs de rester connectés aux processus de production et de commercialisation et à leurs produits. Sans l'exigence de conformité aux critères marchands établis par certains acteurs de l'industrie agroalimentaire, les éleveurs peuvent établir la valeur de leurs agneaux sur la base de critères directement liés à l'élevage pastoral.



Le chapitre 6 a abordé la construction de la nouvelle politique de traçabilité et les réactions suscitées parmi les éleveurs. La mobilité du pastoralisme rend l'élevage ovin « insaisissable » pour les autorités agricoles, ce qui complique le traitement du piétin, mais également le calcul des paiements directs. Dès lors, les préoccupations de l'économie agricole et de la protection sanitaire se sont jointes pour aboutir à la proposition d'enregistrer tous les mouvements des moutons à la BDTA et de munir les animaux de marques électroniques RFID, permettant de faciliter l'éradication du piétin et les démarches administratives des éleveurs et des autorités agricoles, et donc d'améliorer la rentabilité de l'élevage. Cette proposition a reçu un écho favorable auprès de certains éleveurs, qui ont vu les possibilités de réduire la charge de travail en élevage – administrative ou au contact des troupeaux – en adoptant des technologies de l'élevage de précision qui permettent un pilotage des animaux et des systèmes de production. Ainsi, l'utilisation de la technologie RFID s'est imposée comme standard de production dans la révision de l'ordonnance relative à la BDTA, conditionnant l'octroi des contributions agricoles.

Cependant, ces dispositifs soulèvent la résistance de nombreux éleveurs, qui voient les transformations de l'élevage qu'elles peuvent impliquer. Ainsi, comme le soulèvent les éleveurs, en permettant la collecte et l'agrégation d'informations, l'élevage de précision ouvre de nouveaux horizons au contrôle bureaucratique. Chaque événement dans la vie de l'animal peut désormais être enregistré et conditionner l'octroi des contributions agricoles sur la base de nouveaux critères relatifs aux « bonnes pratiques » d'élevage (sanitaires ou de traçabilité par exemple). Par ailleurs, le processus d'artificialisation de l'élevage associé à l'automatisation du travail au contact des troupeaux est soulevé par de nombreux éleveurs, qui questionnent son opportunité dans le contexte de l'élevage pastoral. Ces préoccupations rejoignent celles qui émergent au sein de l'ensemble de la société depuis les années 1980 autour du processus continu d'industrialisation de l'élevage.



Le chapitre 7 a abordé la politique et les pratiques de sélection ovine. Avec la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 » qui servira de base au remaniement de la législation relative à la sélection animale lors de l'élaboration de la nouvelle Politique agricole qui courra dès 2022 (PA22+), de nouvelles représentations se construisent autour du « bon mouton reproducteur », afin d'assurer la rentabilité de l'élevage et une production écologique. Par ailleurs, la « Stratégie » identifie de nouvelles techniques permettant de sélectionner ce « bon mouton ». Il s'agit notamment de techniques de génétique quantitative (l'EVE) et de la génomique. Ces techniques partent du postulat que les processus vitaux des animaux sont désormais localisés au niveau de leur matériel génétique, qui peut être connu et « amélioré » par la production d'indices par des centres de calcul, indépendamment des conditions d'élevage. La démarche vise alors à diffuser largement un « progrès génétique » qui place les éleveurs comme simples utilisateurs de cette génétique, et fait disparaître socialement l'animal vivant.

Cependant, cette étude montre que les critères et pratiques utilisés par les éleveurs pour définir et identifier le « bon mouton » sont variés et ont un lien direct avec les relations qu'éleveurs, moutons et nature entretiennent. Alors qu'ils s'accordent sur le fait que les animaux doivent être rustiques pour valoriser les herbages, principale source de fourrage de la plupart des troupeaux et qu'ils doivent être capables de transmettre à leur progéniture des qualités maternelles et bouchères, des critères de docilité ou des aspects esthétiques tiennent une place centrale. Par ailleurs, la technique la plus à même de sélectionner le mouton qui conviendra dans leurs conditions d'élevage et du marché national de la viande ovine est l'évaluation visuelle, pour laquelle le corps des moutons est central. Ce corps reflète les pratiques et les conditions d'élevage, et il est apprécié par la vue et le toucher. Pour l'éleveur pastoral, le raisonnement de sélection concerne principalement les femelles, dont les critères de sélection vont au-delà de considérations liées à la « performance » bouchère ou maternelle. Il s'agit par exemple de leur capacité à valoriser les fourrages locaux, leur résistance à diverses maladies, leur aptitude à vivre en plein air, à se déplacer dans les pentes des alpages ou leur facilité d'agnelage. Pour choisir le « bon mouton reproducteur », il s'appuie sur son « œil d'éleveur » et l'expérience qu'il a d'animaux semblables et de leurs « réponses » aux conditions d'exploitation. Le savoir se fonde sur un contact avec le troupeau sur un temps long. Pour l'éleveur appartenant à un syndicat d'élevage, le raisonnement de sélection suit principalement un schéma qualifié de « voie mâle ». L'apport d'une génétique nouvelle s'effectue essentiellement par les mâles, identifiés sur la base de critères qui incluent principalement des considérations liées l'aspect esthétique des animaux et à leur productivité (laitière ou bouchère). Le savoir se fonde sur une communauté de pratiques et une manière partagée de « regarder » les animaux pour produire une appartenance collective et active à une norme de sélection.



Ensemble, ces quatre chapitres ont dressé un panorama de la politique et des pratiques d'élevage ovin qui se développent avec l'introduction du principe de multifonctionnalité

dans la politique agricole. Ils ont montré que le modèle de gouvernance de l'élevage actuel est ancré dans le régime néolibéral, aussi bien dans son origine politique (GATT-OMC) que dans son application concrète (une marchandisation de la nature). En effet, la multifonctionnalité constitue un instrument politique basé sur la valeur marchande des « produits dérivés » de l'agriculture calculée selon l'offre et la demande sociale, servant à élaborer des politiques de soutien ciblées pour assurer la rentabilité de l'élevage et/ou la gestion de l'environnement. Les divers instruments de la politique d'élevage reposent sur des représentations de la nature comme un ensemble de capitaux (naturels) et de services (environnementaux). La nature devient ainsi un instrument de production sans dimension extra-économique ou symbolique, favorisant des rapports utilitaristes en élevage.

À titre d'exemples, les contributions d'estivage doivent inciter financièrement les éleveurs à adopter des pratiques de garde respectueuses de l'environnement ; la grille d'évaluation CH-TAX doit inciter financièrement les éleveurs à améliorer la « qualité » bouchère des agneaux pour augmenter leur valeur marchande ; l'élevage de précision doit inciter financièrement les éleveurs (par les économies de temps réalisées) à rentabiliser leur élevage et garantir l'état sanitaire de leurs troupeaux ; le soutien de l'État aux techniques de génétique quantitative et la génomique doivent permettre d'ouvrir de nouveaux marchés de services génétiques. Nombre de pratiques qui découlent de ces instruments tendent à réduire les éleveurs au rôle de techniciens, à aliéner l'élevage de la nature et à instrumentaliser le rapport aux animaux. Elles convertissent les moutons en supports de paramètres biologiques ou génétiques, dont la maîtrise permet d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'élevage.

Mais dans le même temps, certaines pratiques déstabilisent ce modèle utilitariste et montrent l'importance centrale de la dépendance mutuelle entre éleveurs, moutons et herbe. Ainsi, l'élevage pastoral propose lui aussi une solution technique et « performante » caractérisée par la mobilité, la souplesse et l'ajustement à la ressource, qui, bien qu'empruntant une autre voie, s'adresse aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques soulevés par l'élevage. En effet, ses pratiques permettent l'entretien du paysage ; elles assurent l'autonomie fourragère des élevages ; et elles fournissent des produits qui répondent aux nouvelles demandes des consommateurs en termes de qualité et de bien-être animal. Cependant, les pratiques et savoirs associés à l'élevage pastoral sont marginalisés au sein de l'élevage ovin, toujours dominé par un modèle qui considère l'éleveur comme un entrepreneur agricole visant à améliorer sa rentabilité par des avancées technologiques.

En somme, cette étude plaide pour une approche nuancée de l'évolution de l'élevage, souvent présentée comme poursuivant l'intensification et l'industrialisation entamées avec le développement d'une agriculture productiviste dans le courant du XXe siècle. En regard de l'élevage ovin, des formes d'instrumentalisation des animaux et de la nature peuvent être observées. Les solutions prônées en réponse aux enjeux multiples auxquels fait face de l'élevage ovin sont réductrices. Elles reposent sur une approche segmentée et biaisée de

l'élevage, centrée principalement sur des logiques marchandes, héritées du contexte global des politiques néolibérales de développement économique. Ainsi, c'est une chose de prendre conscience des contradictions et des impasses du modèle productiviste appliqué à l'élevage, c'en est une autre que de refonder un monde de l'élevage vivable pour ses différents protagonistes, humains ou non-humains. Le modèle d'élevage productiviste s'est inscrit dans la durée de manière dominante, voire hégémonique (Cornu, 2016). Il a développé des effets profonds et irréversibles aussi bien sur les troupeaux eux-mêmes que sur les paysages agraires et sur le monde social de l'élevage.

Cependant, en nous faufilant dans les marges, des pratiques d'élevage renversent la perspective et nous montrent l'importance centrale des liens entre espèces, de même que la possibilité de fabriquer d'autres modes de vie en élevage faits d'autres rapports aux moutons et à la nature.



Comment faire alors pour que les nouvelles préoccupations sociétales se traduisent en pratique ? Nous avons vu que certains systèmes d'élevage et de commercialisation de la viande ovine tels que l'élevage pastoral ou la vente directe présentent des pratiques marquées par l'adaptation et la coopération entre espèces humaine, animales et végétales, mais aussi d'autres finalités. Les conditions semblent réunies pour que ces systèmes démontrent leur pertinence face aux dérives du modèle productiviste et plus généralement de l'approche libérale de l'élevage : élevage extensif et basé sur l'herbe, attentes des consommateurs en termes de qualité des produits et d'éthique.

Sans pouvoir apporter de réponse définitive à la voie que doit emprunter l'élevage ovin, les conclusions de ce travail suggèrent que les voies pour atteindre un élevage répondant aux enjeux de production, de conservation de la biodiversité, d'entretien du paysage rural, de subsistance des paysans et permettant la création de filières qui portent le développement économique local nécessitent de prendre au sérieux les relations qui se déploient dans l'activité pastorale. Dès lors, en suivant Napoléone *et al.* (2015), il s'agit de réintégrer l'espace pastoral dans la pensée agricole, permettant ainsi de combiner enjeux environnementaux et enjeux socio-économiques, et ainsi ouvrir des voies pour un élevage *avec les animaux et la nature*.

Références bibliographiques

- Aebi, Andreas (2017), « Banque de données sur le trafic des animaux pour les moutons »,.
- ARSGP (s. d.), « Pourquoi une association telle que la nôtre? », *Association romande pour un territoire sans grands prédateurs*.
- Benhammou, Farid (2003), « Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 2003, p. 5-12.
- Benhammou, Farid (2008), « Territoire des animaux, territoire des hommes : aspects et enjeux du retour des grands prédateurs – Géoconfluences », *Géoconfluences*.
- Benhammou, Farid (2009), « Protéger l'ours et le loup en France: Antihumanisme ou coexistence territoriale durable ? », *Géographie et cultures*, n° 69, p. 25-42.
- Bürgi, Matthias ; Wunderli, Rahel ; Furrer, Benno (2014), « Naissance de l'économie alpestre moderne », in *Avenir de l'économie alpestre suisse: faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR*, Institut fédéral de recherche WSL; Zurich-Reckenholz, Station de recherche Agroscope, Birmensdorf, p. 37-53.
- Burren, Alexander ; Jörg, Hannes (2013), « L'élevage hier, aujourd'hui et demain », *Forum petits ruminants*, 2013, p. 9-10.
- Castree, Noel (1995), « The Nature of Produced Nature: Materiality and Knowledge Construction in Marxism », *Antipode*, vol. 27, n° 1, p. 12-48.
- Castree, Noel ; Kitchin, Rob ; Rogers, Alisdair (2013), « Materiality », in *A Dictionary of Human Geography*, Oxford, Oxford University Press.
- Conseil fédéral suisse (1996), « Message concernant la réforme de la politique agricole : Deuxième étape (Politique agricole 2002) », Feuille fédérale, 40, Berne, Conseil fédéral suisse.
- Couturier, Pierre (2015), « Aux marges paysannes du système agro-industriel : l'émancipation virtuelle en question », *Journal des anthropologues*, n° 142-143, p. 175-201.
- Despret, Vinciane ; Meuret, Michel (2016), *Composer avec les moutons*, Cardère, Aix-en-Provence.
- Fédération suisse d'élevage du mouton Oxford (2010), « Le mouton Oxford - la race performante », *Forum petits ruminants*, 2010, p. 9-10.
- Fédération suisse d'élevage ovin (2017), « Rapport annuel 2017 », Niederönz, Fédération suisse d'élevage ovin.
- Fédération suisse d'élevage ovin (2018), « Rapport annuel 2018 », Niederönz, Fédération suisse d'élevage ovin.
- Forney, Jérémie (2010), *Produire du lait, créer du sens. Adaptations et résistances quotidiennes chez les producteurs de lait suisses romands*, Thèse de doctorat, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 521 p.
- Forney, Jérémie (2011), « "Idéologie agrarienne et identité professionnelle des agriculteurs: la complexité des images du paysan suisse », *Yearbook of Socioeconomics in Agriculture*.
- Garde, Laurent (2018), « Impact des loups sur l'élevage : un bilan en France », *Euromontana*, Moûtiers, 7 mars 2018.
- Gardin, Jean (2013), « Élevage 2.0: État des lieux de l'informatisation du métier d'éleveur en système extensif », *Géographie et cultures*, n° 87, p. 19-36.
- Gazzarin, Christian (2011), « Rentabilité dans l'élevage ovin », *Forum petits ruminants*, 2011, p. 11-15.
- Grin, Jean-Pierre (2018), « Banque de données sur le trafic animalier des ovins, trouver une solution compatible avec l'enregistrement individuel »,.
- Hediger, Werner (2005), « Concepts and definitions of multifunctionality in Swiss agricultural policy and research », *Roczniki Akademii Rolniczej w Poznaniu. Ekonomia*, vol. 4.
- Herren, Kathrin (2019), « Alle Rassen in gleichen Topf geworfen », *Schweizer Bauer*, 5 mars 2019.

- Kroll, Jean-Christophe ; Barjolle, Dominique ; Jouen, Marjorie (2010), « Politiques agricoles et de développement rural. Comparaisons entre la Suisse et la France », *Économie rurale*, n° 315, p. 09-24.
- Lien, Marianne Elisabeth ; Swanson, Heather Anne ; Ween, Gro B (2018), « Introduction. Naming the beast - Exploring the Otherwise », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 1-30.
- Meisser, Marco ; Chatelain, Catherine (2010), « Pâturage tournante en estivage ovin: effets sur la végétation », *recherche Agronomique Suisse*, vol. 1, n° 6, p. 216-221.
- Mettler, Daniel ; Hilfiker, Daniela (2017), « « La gestion du changement » à l'exemple de l'estivage ovin et du retour du loup », *Recherche Agronomique Suisse*, vol. 8, n° 10, p. 388-395.
- Mettler, Daniel ; Müller, Matthieu ; Werder, Cornel (2014), « Planification des alpages à moutons du Valais », Lausanne, AGRIDEA.
- Meuret, Michel (2013), « Pour des puces plus sélectives », *Campagnes solidaires*, 2013, p. 13-13.
- Moulin, Jean-Luc (2017), « Contexte de l'élevage ovin en Suisse », Formation suisse des bergères et des bergers de moutons 2017-2018, Châteauneuf, 2017.
- Mouret, Sébastien (2012), *Elever et tuer des animaux*, PUF, Paris (Partage du savoir).
- Noulhianne, Xavier (2012), « Xavier Noulhianne, Puçage électronique: retour sur une histoire commune de l'industrialisation et l'administration de l'élevage, 2011 », *Et vous n'avez encore rien vu...*
- OFAG (2018a), « Rapport agricole 2018 », Berne, OFAG.
- OFAG (2018b), « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 », 321.00-00005 \ COO.2101.101.7.1225879, Berne, Office fédéral de l'agriculture.
- OFS (2017), « Agriculture », *Office fédéral de la statistique*.
- Pierre-André Cordonier (2020), « Une révision controversée », *Agri*, 6 mars 2020, p. 10.
- Porcher, Jocelyne (2002), *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*, PUF, Paris (Partage du savoir).
- Porcher, Jocelyne (2014), *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI^e siècle*, La Découverte, Paris.
- Quéré, Louis (2015), « Retour sur l'agentivité des objets », *Occasional Papers*, n° 25, p. 12.
- Rizzi, Angelo (2009), « Le mouton Blanc des Alpes – la race la plus souvent rencontrée en Suisse », *Forum petits ruminants*, 2009, p. 8-9.
- RTS (2019a), « Des attaques de loup provoquent l'émotion au-dessus de Val d'Illiez (VS) », *Le 19:30*, 10 septembre 2019.
- RTS (2019b), « Le blues des éleveurs face au loup », *Mise au point*, 15 septembre 2019.
- Salmona, Michèle (2010), « Une pensée de l'action avec la nature et le vivant: la Mètis et Jean-Pierre Vernant », in *Agir en clinique du travail*, Toulouse, ERES, p. 185-202.
- Schneider, Manuel ; Bauer, Catherine ; Willems, Helen ; Werder, Cornel ; Eiselen, Barbara (2012), « Rapport de synthèse. Projet partiel SchafAlp », Agridea, ProNatura, Fédération suisse d'élevage ovin, WWF Suisse.
- Souriau, Étienne (2009), *Les différents modes d'existence*, PUF, Paris, Presses Universitaires de France.
- Tschannen, Anja (2019), « Wer übernimmt Kosten für Ummarkierung ? », *Schweizer Bauer*, 1 mars 2019.
- Tsing, Anna (2018), « Nine provocations for the study of domestication », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 231-252.
- USP (2015), « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », Brugg, Union suisse des paysans.
- USP (2016), « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », Brugg, Union suisse des paysans.
- Wadiwel, Dinesh Joseph (2017), « Animal friendship as a way of life: sexuality, petting and interspecies companionship », in *Foucault and animals*, Matthew Chrulew and Dinesh Joseph Wadiwel, Leiden, Boston, Brill (Human-animal studies), p. 286-316.

ANNEXES

annexe 1 : enquête

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine



1. DONNEES CONCERNANT VOS PRATIQUES D'ELEVAGE OVIN

Quelles sont les caractéristiques de votre système d'élevage ovine (*plusieurs réponses possibles*) ?

- système naisseur
- système engraisseur (*veuillez passer à la rubrique « 2. Valorisation de la production »*)
- système naisseur-engraisseur

Quelle(s) période(s) de mises bas sont recherchée(s) (*plusieurs réponses possibles*)?

	Brebis allaitantes	Brebis laitières
tout au long de l'année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
hiver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
printemps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
automne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels sont vos objectifs en termes de rythme de reproduction ?

- 1 mise bas par an
- 2 mises bas par an
- 3 mises bas en 2 ans
- 4 mises bas en 3 ans

Quelle(s) pratique(s) sont mise(s) en œuvre pour obtenir ces résultats (*plusieurs réponses possibles*)?

- Aucune
- Alimentation intensive (flushing)
- Pose d'éponges / spirales et monte naturelle
- Pose d'éponge / spirales et insémination artificielle

Remarques concernant mes pratiques d'élevage :

2. DONNÉES CONCERNANT LA VALORISATION DE VOTRE PRODUCTION

En 2016, combien d'ovins de boucherie avez-vous vendus?

Agneaux de lait	Agneaux de pâturage, engr., < 6 mois	Agneaux < 1 an	Autres ovins
(.....)	(.....)	(.....)	(.....)

A qui vendez-vous vos ovins (*plusieurs réponses possibles*)?

- Marchand
- Engraisseur
- Groupement d'achat (vente directe en agriculture contractuelle de proximité)
- Boucher
- Restauration
- Restauration collective
- Consommateur final (vente directe)
- Élevage (reproduction)
- Autre, veuillez préciser :

Si vous vendez vos ovins à des marchands, quelle est la destination finale de la viande d'agneau que vous produisez (*plusieurs réponses possibles*) ?

- Boucherie
- Grande distribution
- Restauration
- Restauration collective
- Élevage (reproduction)
- Autre, veuillez préciser :
- Je ne sais pas

Faites-vous abattre vous-même vos ovins ?

- oui non

Avec quel(s) abattoir(s) travaillez-vous pour l'abattage de vos animaux (*plusieurs réponses possibles, veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) abattoir(s)*) ?

Type d'abattoir	Nom ou commune de l'abattoir
<input type="checkbox"/> Grand établissement (Clarens ou autre grand établissement en Suisse allemande)	(.....)
<input type="checkbox"/> Établissement de faible capacité (tout autre type d'abattoirs)	(.....)

Avez-vous sur votre exploitation un atelier de transformation de la viande ovine ?

- oui non

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Quelle part de votre production de viande ovine consommez-vous dans le cadre familial ?

- moins de 25%
- entre 25 et 50%
- entre 50 et 75%
- entre 75 et 100%
- 100%

Votre exploitation est-elle engagée dans l'un des labels écologiques suivants pour les ovins de boucherie (*plusieurs réponses possibles*) ?

- IP-Suisse
- Bio Suisse ou Bio Suisse Reconversion
- Demeter
- Autre, *veuillez préciser*

Votre exploitation est-elle engagée dans l'un des labels qualité suivants pour les ovins de boucherie (*plusieurs réponses possibles*) ?

- AQ-Viande Suisse
- Agneau d'alpage
- SUISSE GARANTIE
- Autre, *veuillez préciser*

Votre exploitation est-elle engagée dans l'une des marques de distributeurs suivantes pour les ovins de boucherie (*plusieurs réponses possibles*) ?

- Migros Bio
- Terrasuisse (Migros)
- De la région (Migros)
- Naturaplan (Coop)
- Naturafarm (Coop)
- Ma région (Coop)
- Pro Montagna (Coop)
- Bio Natur Plus (Manor)
- Lokal (Manor)
- Natur aktiv (ALDI)
- NatureSuisse (ALDI)
- Autre, *veuillez préciser* :

Votre exploitation est-elle engagée dans un label régional pour les ovins de boucherie (*par exemple : Pays romand – Pays gourmand, Spécialité du Canton du Jura, Genève Région Terre Avenir, Marque Valais, Pays d'Enhaut Produits authentiques, Terre Vaudoise*) ?

- oui (*veuillez préciser* :
- non

Remarques concernant la valorisation de mes produits :

3. DONNÉES STRUCTURELLES

3.1. Données sur votre exploitation

Combien de personnes compte la main d'œuvre familiale ? (.....) personnes

Combien de personnes compte la main d'œuvre non-familiale? (.....) personnes

Un membre de la famille exerce-t-il une activité professionnelle non-agricole ?

oui non

Dans quelle région se situe votre exploitation (*plusieurs réponses possibles*) ?

zone de plaine

zone de colline

zone de montagne I-IV

Quel est le mode de faire-valoir de votre SAU (*plusieurs réponses possibles*) ?

→ fermage (terres prises en location auprès de tiers / d'associés) (.....) hectares

→ faire-valoir direct (propriété) (.....) hectares

→ arrangement(s) à bien plaire (.....) hectares

→ autre, précisez :(.....) hectares

3.2. Données concernant votre système fourrager

Quelle est la surface de votre SAU ? (.....) hectares

→ Dont surface en céréales et/ou oléo-protéagineux (.....) hectares

→ Dont surface en prairie temporaire (sauf pâturage) (.....) hectares

→ Dont surface en prairie extensive (sauf pâturage) (.....) hectares

→ Dont surface en prairie peu intensive (sauf pâturage) (.....) hectares

→ Dont surface en prairie permanente (sauf pâturage) (.....) hectares

→ Dont surface en autre type de culture (.....) hectares

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Quelle a été la durée cumulée passée dans chaque situation pour chaque type d'ovin en 2016?

Répondre en mois ou en mois et demi

	Bâtiments	Mixte (bâtiment & pâture)	Pâture seule	Pâture avec fourrage
Agneaux de pâturage, engr., < 6 mois				
Agneaux < 1 an				
Béliers d'élevage > 1 an				
Autres brebis > 1 an				
Brebis laitières				

En 2016, quels volumes d'aliments avez-vous utilisé pour alimenter vos ovins (poids brut, en tonnes)?

	Volumes produits sur l'exploitation	Volumes achetés
Fourrage grossier		
Aliments concentrés		

Vos ovins effectuent-ils une transhumance hivernale ?

- oui non

Utilisez-vous des surfaces de pâturage d'estivage ?

- oui
 non (veuillez passer à la section 3.3. Données concernant les effectifs)

Quelle est la surface des pâturages d'estivage utilisés ? (.....) hectares / (.....) PN

Quelle est la durée d'utilisation de vos pâturages d'estivage ? (.....) jours

Quel système de pâturage d'estivage utilisez-vous (plusieurs réponses possibles)?

- pâturage d'estivage privé (dont vous êtes le propriétaire)
 pâturage d'estivage loué (à une commune, à un propriétaire privé, etc.)
 pâturage d'estivage collectif (en corporation ou consortage)

Remarques concernant mon système fourrager :

3.3. Données concernant les effectifs

Quels animaux ont été présents dans l'exploitation en 2016 ?

Agneaux de pâturage, engr., < 6 mois (.....) têtes
 Agneaux < 1 an (.....) têtes
 Béliers d'élevage > 1 an (.....) têtes
 Autres brebis > 1 an (.....) têtes
 Brebis laitières (.....) têtes

Combien d'animaux avez-vous eu en pension ? (.....) têtes

Combien d'animaux avez-vous donné en pension ? (.....) têtes

3.4. Données sur votre activité agricole

Quelles sont vos productions et quelle part de votre système de production représentent-elles en termes économique et de temps consacré ?

		Ovin viande	Ovin lait	Autre herbivore	Granivore (volaille - porc)	Grandes cultures	Cultures permanentes	Autre précisez
Part du chiffre d'affaire de l'exploitation	Moins de 25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 25 à 50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 50 à 75%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 75 à 100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux d'activité consacré (temps de travail)	Moins de 25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 25 à 50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 50 à 75%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 75 à 100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Comment estimez-vous la répartition du chiffre d'affaire de votre exploitation entre ces différentes sources de revenu?

	Production ovine viande	Autres productions agricoles	Contribution fédérales et cantonales	Activités non-agricoles
Moins de 25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25-50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50-75%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
75-100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques concernant les données sur mon activité agricole:

4. DONNÉES VOUS CONCERNANT

Quelle est votre année de naissance ? (jour/mois/année) --/ --/ ----

Vous êtes ? une femme un homme

Quel est votre canton de domicile ?

- Fribourg Genève Jura
 Neuchâtel Valais Vaud

Quelle est votre formation initiale ? formation agricole formation non-agricole (reconversion)

Remarques générales au sujet de ce questionnaire:

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Contact (*facultatif, le questionnaire peut être retourné de manière anonyme*)

<i>Nom, Prénom</i>
<i>Adresse</i>
<i>téléphone fixe / portable</i>
<i>Adresse e-mail</i>

- Je peux être contacté-e pour un entretien afin d'approfondir les éléments contenus dans le questionnaire
- Je souhaite avoir accès aux résultats de cette recherche

Je vous remercie pour le temps que vous avez consacré à cette enquête !

annexe 2 : Liste des entretiens avec Les éleveuses et éleveurs

Nom	Fonction	Localisation	Quand	Membre d'un syndicat d'élevage (oui/non)
Denis	éleveur	FR	18.07.2018	oui
Maurice	éleveur	VD	24.04.2018	oui
Joseph	éleveur	VS	09.05.2018	oui
Benoît	éleveur	SG	11.04.2018	?
Yannick	éleveur et boucher	VD	05.01.2018	non
Alexandra	éleveuse	FR	04.05.2018	non
Pedro	éleveur	NE	05.07.2018	?
Julien	éleveur	VD	04.04.2017	non
Emmanuelle	éleveuse	FR	03.05.2017	non
Corinne	éleveuse	NE	20.07.2018	oui
Charles	éleveur	JU	26.05.2017	oui
François	éleveur	VD	04.07.2018	non
Yann	éleveur	NE	09.07.2018	?
Thomas	éleveur	GE	16.07.2018	oui
Fabienne	éleveuse	VD	29.06.2018	?
Damien	éleveur	VD	11.07.2018	oui
Paul	éleveur	VS	18.05.2018	oui
Nadège	éleveuse	VS	25.05.2018	non
Jean-Luc	éleveur	GE	21.12.2017	oui
Loïc	éleveur	GE	08.05.2018	oui
Anthony	éleveur	VS	25.05.2018	oui
Michel	éleveur	VS	03.07.2018	oui
Bertrand	éleveur	FR	04.05.2018 & 11.07.2018	oui
Dominique	éleveur	VD	03.07.2018	non
Mathieu	éleveur	FR	11.07.2018	oui
Jean-Philippe	éleveur	GE	27.04.2018	oui
Manuel	éleveur	VD	03.07.2018	oui
Karim	éleveur	VD	09.05.2018	?
Régis	éleveur	JU	05.02.2018	non
Natacha	éleveuse	VD	14.01.2018	non
Tony	éleveur et boucher	VD	02.05.2018	oui
Yoann	éleveur	VS	25.07.2018	non
Romain	éleveur	VS	13.11.2017	?
Jean-Marc	éleveur	VD	25.05.2018	oui
Benjamin	éleveur	VD	18.07.2018	oui
Jean-Christophe	éleveur	VS	03.07.2018	oui
Eddy	éleveur	VD	06.07.2017	oui
Steve	éleveur	GE	16.07.2018	oui
Maxime	éleveur	JU	09.02.2018	oui
Erwan	éleveur	FR	10.07.2018	non
Jean-Baptiste	éleveur	TI	10.07.2017	non
Didier & Lucie	éleveuse et éleveur	FR	10.05.2019	oui
Nelly	éleveuse	VD	14.10.2016	non
Marion	éleveuse	JU	01.05.2018	oui
Bénédictte	éleveuse	VS	03.07.2018	non
Renaud	éleveur	VD	11.04.2017	?
Lydia	éleveuse	NE	02.07.2018	oui

Gabriel	éleveur	FR	04.05.2018	oui
Martin	éleveur	VS	29.05.2018	non

annexe 3 : Liste des entretiens avec les acteurs de l'élevage ovin et des filières

Nom	Fonction	Organisation/Entreprise	Quand
Jean	agent	Entreprise agroalimentaire - transformation	19.07.2017
Alain	agent	Entreprise agroalimentaire - transformation	19.07.2017
Jürg	agent	Entreprise agroalimentaire - transformation	03.02.2018
Gérard	agent	Abattoir	13.02.2018
Bernard	agent	Abattoir	12.07.2017
Claude	agent	Ecole d'Agriculture (VS)	05.10.2017
André	boucher	Boucherie	24.07.2018
Guy	boucher	Boucherie	15.12.2017
Jean-Claude	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	05.07.2017
Philippe	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	10.10.2017
Ricardo	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	10.10.2017
Chantal	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	24.07.2017
Joël	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	11.07.2017
Serge	agent	Grossiste	27.04.2018
Francis	agent	Entreprise de commercialisation d'animaux	10.07.2018
Gilbert	agent	Entreprise de commercialisation d'animaux	09.12.2017
Roger	agent	Entreprise de commercialisation d'animaux	09.07.2018
Anne	agent	Entreprise de développement et de fourniture de logiciels pour la production végétale et animale	20.06.2017
Marc	agent	Organisation agricole	10.10.2017
Georges	agent	Organisation de producteurs	05.06.2017
Gilles	agent	Organisation de producteurs	04.12.2018
Henri	agent	Organisation de producteurs	23.12.2017
Patrice	agent	Proviande	16.01.2018
Didier	agent	Proviande	07.11.2017 & 22.11.2017
Ghislaine	agent	SSPR	14.11.2017 & 16.01.2018
Christine	agent	SSPR	16.01.2018
Denis	agent	FSEO	16.01.2018
Maurice	agent	FSEO	24.04.2018
Joseph	agent	FSEO	09.05.2018
Bertrand	agent	FSEO	04.05.2018 & 11.07.2018
Cynthia	agent	FSEO	09.05.2018 & 29.09.2018
Paul	agent	Organisation d'élevage	12.12.2017
Jean-Luc	agent	Organisation d'élevage	21.12.2017
Richard	agent	Organisation d'élevage	03.07.2018
Eddy	agent	Organisation d'élevage	06.07.2017
Maxime	agent	Organisation d'élevage	27.12.2018
Gabriel	agent	Organisation d'élevage	04.05.2018
Lucas	Conseiller national	Conseil national	20.07.2018

Vincent	agent	Division Biodiversité et paysage (VD)	09.04.2018
Valentin	agent	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (VD)	26.01.2019
Viviane	agent	Service de l'agriculture (VS)	17.05.2018
Cédric	agent	Service de l'agriculture (VS)	12.12.2017
Eric	agent	Service de l'agriculture (VS)	16.05.2018
Sandra	agent	Service de l'agriculture (VS)	10.11.2017
Ludovic	agent	Service de la chasse, pêche et faune (VS)	29.08.2018
Michaël	agent	Service d'agriculture (FR)	22.11.2017
Magali	agent	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (GE)	27.04.2018
Grégory	agent	Service d'agriculture (NE)	19.12.2017
Cyril	agent	Office vétérinaire (VS)	13.11.2017
Guillaume	agent	OFAG, division chargée des paiements directs et du développement rural	05.05.2018
Pascal	agent	Agridea	09.04.2018
Florence	agent	Agridea	09.04.2018
Xavier	agent	Agridea	10.04.2018

Annexe 4 : Liste des lieux de l'observation participante

Liste des stages d'aide-bergère/berger :

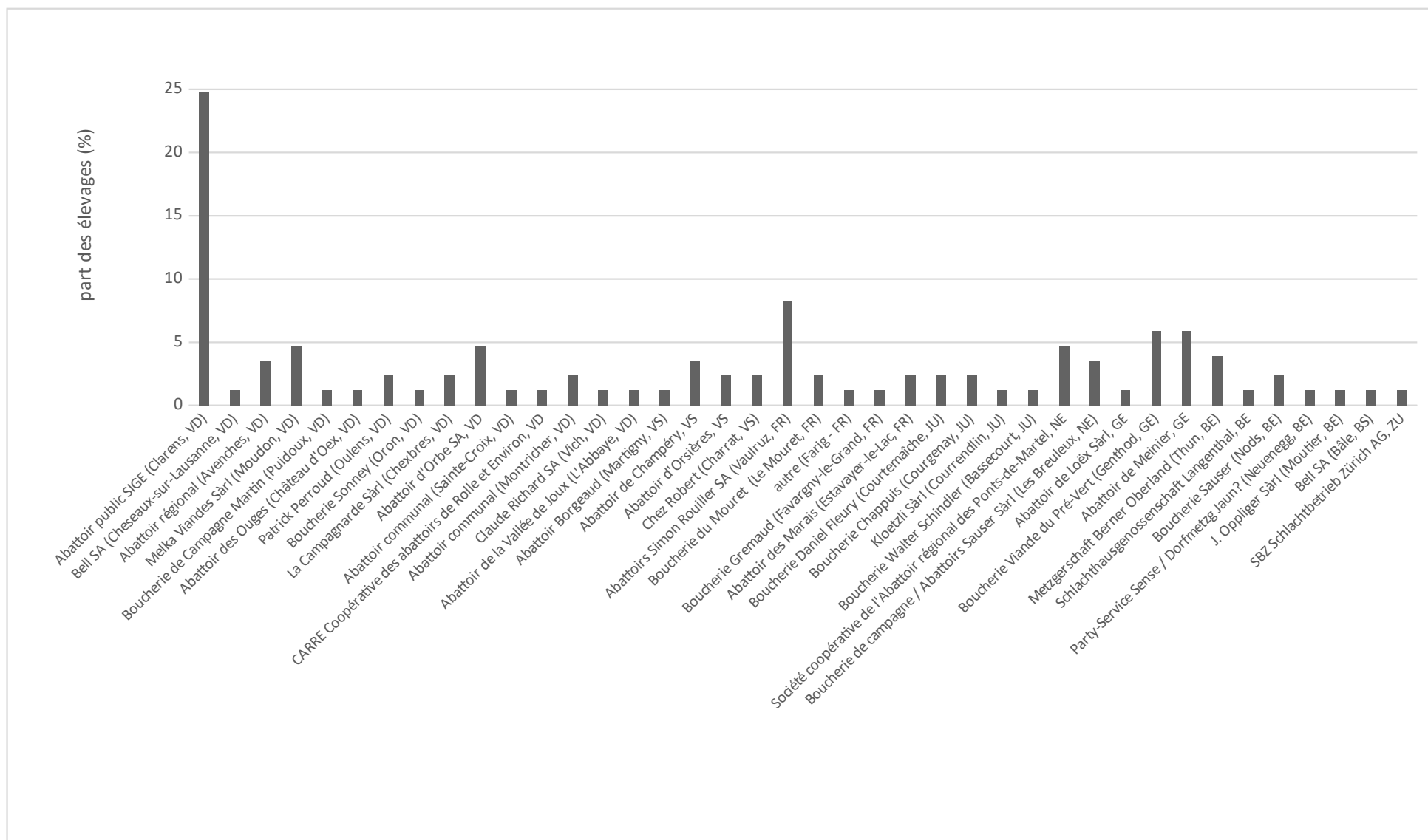
Nom	Type	Lieu	Date	Membre d'un syndicat d'élevage (oui/non)
Louis (éleveur), Vivien (berger), Cali, Foxy, Perle, Enzo & Nougat (chiennes & chiens de conduite de troupeau)	Alpage	VD	Août 2017	oui
Eva (éleveuse) & Youka (chienne de conduite de troupeau)	Alpage	JU	Février-mars 2018	non
Antoine (éleveur-berger), Titan & Iska (chienne & chien de conduite de troupeau) & Les Pépettes (brebis meneuses)	Alpage	VS	Août-septembre 2018	non
Arthur (éleveur), Fine (chienne de conduite de troupeau) & Orbie (chienne de protection de troupeaux)	Alpage	VS	Septembre-octobre 2018	non

Liste des lieux de l'observation participante :

Type et nom	Lieu	Date
Transhumance hivernale avec Tristan (berger) & Yoda (chien de conduite de troupeau)	JU	03-04.03.2018
Transhumance hivernale avec Gary, berger	VD	02.02.2018 & 21.01.2019
Marché public surveillé	Saint-Triphon	05.10.2017
Marché-concours	Bulle	29.09.2018

Marché-concours	Moudon	16.03.2019
AG Association des Éleveurs Ovins et Caprins du Valais Romand (AEOC)	Conthey	03.02.2018 & 02.02.2019
AG Fédération vaudoise des syndicats d'élevage du menu bétail (FVSEMB)	Chapelle-sur-Moudon & Forel	27.01.2018 & 26.01.2019
AG Fédération Suisse d'Élevage Ovin (FSEO)	Brig & Aigle	24.02.2018 & 23.02.2019
Collecte de la laine	Collombey-Muraz	01.03.2019
Formation suisse des bergères et bergers de moutons 2017-2018	Conthey	13-14-15.11.2017 & 09-10-11.04.2018 & 16-17-18.05.2018
Rencontre nationale des bergers et bergères à moutons 2019	Villarepos	10.05.2019

Annexe 5 : Abattoirs utilisés



annexe 6: systèmes de production écologiques et certifications « de qualité » en élevage ovin

Systèmes de production écologique



IP-SUISSE est une organisation de producteurs qui compte près de 19'000 exploitations agricoles membres. Elle a développé une marque (la coccinelle) destinée aux produits agricoles. Le cahier des charges à respecter pour exploiter commercialement cette marque respecte les méthodes dites de production intégrée. Les producteurs doivent s'engager à promouvoir de manière ciblée la biodiversité dans leur exploitation. 270 exploitations ovines produisent annuellement près de 17'000 animaux conformément aux directives d'IP-SUISSE.



Bio Suisse est une organisation de producteurs biologiques qui compte près de 7'200 exploitations agricoles. Elle a créé un cahier des charges pour la production biologique. 1'514 exploitations ovines produisent des animaux conformément aux directives de Bio Suisse. Le Bourgeon est la marque pour les denrées produites selon le Cahier des charges de Bio Suisse. Les produits issus des deux années de transition de la production conventionnelle à l'agriculture biologique portent le Bourgeon de reconversion. Les directives et les contrôles valables pendant la période de reconversion sont les mêmes que pour les autres produits Bourgeon.



Demeter est une marque de certification internationale de produits issus de l'agriculture biodynamique. Les produits certifiés Demeter doivent respecter à la fois le cahier des charges attaché à la production biologique et le cahier des charges biodynamique attaché à la marque Demeter.



Labels « de qualité »



AQ-Viande Suisse, l'Assurance Qualité Viande Suisse est un programme de qualité développé par l'Union Suisse des Paysans. Il s'agit d'un label d'origine. Par ce label, les éleveurs garantissent qu'ils élèvent leurs animaux conformément aux prescriptions environnementales et dans le respect du bien-être des animaux tout en respectant la législation suisse. La viande provient uniquement de bêtes nées et engraisées en Suisse.



« **Agneau d'alpage** » est une marque de qualité développée par deux partenariats différents entre éleveurs, organisations de producteurs et entreprises agroalimentaires. Les élevages doivent être labélisés IP-SUISSE ou AQ-Viande Suisse, chaque partenariat a élaboré un cahiers des charges spécifique.



regio.garantie est une marque utilisée pour distinguer les produits régionaux. Elle appartient à l'Association suisse des produits régionaux, dont les membres sont les organisations de promotion suivantes : alpinavera, Trägerverein Culinarium, «Das Beste der Region» et Pays romand — Pays gourmand. Ces organisations regroupent plus de 30 marques régionales, plus de 2'000 producteurs qui proposent environ 10'000 produits certifiés. Ses produits sont composés d'un minimum de 80% d'ingrédients régionaux et leur production garantit la création d'au moins 2/3 de valeur ajoutée dans la région de référence.

annexe 7 : structure et pratiques des élevages selon le mode de production ou type de certification (2016, selon enquête par questionnaire)

Éléments structurels	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Cheptel moyen de brebis allaitantes (tête)	29	133	72	66	110	199
Localisation de l'exploitation en région de plaine, zone plaine (part des répondants)	52	50	37	34	50	39
Localisation de l'exploitation en région plaine, zone colline (part des répondants)	35	32	11	20	17	39
Localisation de l'exploitation en région de montagne (part des répondants)	35	43	59	49	42	54
Fourrage	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Autonomie fourragère — fourrage grossier (part en % dans le volume d'aliments distribué)	68	94	90	89	97	97
Autonomie fourragère — aliment concentré (part en % dans le volume d'aliments distribué)	41	22	21	43	79	27
Part de fourrage grossier dans la ration alimentaire (%)	70	94	97	85	48	96
Pratiques d'élevage	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Durée d'estivage (jours)	126	119	128	118	135	122
Durée de détention en bergerie — brebis allaitantes (mois)	2.0	2.4	2.9	2.6	1.9	3.8
Durée de détention en bergerie — agneaux de moins de 6 mois (mois)	1.5	0.8	1.6	1.7	2.0	1.5
Durée de détention en bergerie — agneaux de moins de 1 an (mois)	2.0	1.1	1.9	1.9	1.6	1.9
Rythme de reproduction — 1 agnelage par an (part des répondants)	77	79	78	56	42	85
Rythme de reproduction — 3 agnelages en 2 ans (part des répondants)	15	20	15	35	58	15
Rythme de reproduction	3.8	3.6	3.7	5.9	0	0

— 2 agnelages par an (part des répondants)						
Pratiques d'élevage	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Concentration des agnelages en hiver (part des répondants)	60	64	56	74	75	54
Concentration des agnelages au printemps (part des répondants)	60	68	63	79	67	62
Concentration des agnelages en été (part des répondants)	23	21	26	44	50	0
Concentration des agnelages en automne (part des répondants)	42	29	37	53	67	15
Pratique du flushing (part des répondants)	12	11	15	12	17	23
Nombre d'animaux commercialisés	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Nombre d'agneaux de moins de 6 mois commercialisés (tête)	19	105	34	53	86	284
Nombre d'agneaux de moins de 1 commercialisés (tête)	6	48	35	32	56	166
Nombre de brebis commercialisées (tête)	3	12	7	7	12	18
Choix des canaux de vente	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Marchands (part des répondants)	27	57	42	49	50	62
Bouchers (part des répondants)	31	50	39	51	83	54
Restauration (part des répondants)	4	7	15	14	17	8
Vente directe (part des répondants)	77	46	65	54	67	39

index des figures

Figure 1: Les pratiques d'élevage et de commercialisation de la viande ovine au prisme des agencements multispèces.....	4
Figure 2: Nombre d'élevages et cheptel par canton (USP 2017).....	4
Figure 3: Âge des répondants (selon enquête par questionnaire).....	5
Figure 4: Publicité pour la Centrale suisse de la laine indigène, Olma de Saint-Gall en 1946 (Fédération suisse d'élevage ovin, 2017).....	9
Figure 5: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages, 1886-1998 (USP, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années).....	10
Figure 6: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages, 1998-2017 (USP, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années).....	11
Figure 7: Évolution du nombre d'élevages par région, 2000-2017 (OFS, diverses années).....	12
Figure 8: Évolution du cheptel par région, 2000-2017 (OFS, diverses années).....	12
Figure 9: Proportion d'éleveurs selon la zone d'exploitation (OFS, 2017).....	12
Figure 10: Nombre de détenteurs et cheptel par canton (USP, 2017).....	13
Figure 11: Main d'œuvre familiale en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	14
Figure 12: Main d'œuvre extra familiale en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	14
Figure 13: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les autres productions agricoles en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	15
Figure 14: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les différentes sources de revenus en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	15
Figure 15: Taux d'activité consacré à l'élevage ovin allaitant parmi les autres productions agricoles en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	16
Figure 16: Évolution des systèmes de pâture en alpage ovin (2003-2016) (Mettler et Hilfiker, 2017).....	26
Figure 17: Évolution du nombre de moutons estivés (2003–2016) (OFAG, Statistiques d'estivage, diverses années).....	27
Figure 18: Distribution de la SAU des élevages (2016) (selon enquête par questionnaire).....	27
Figure 19: Rythme de reproduction en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	32
Figure 20: Périodes d'agnelage en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	33
Figure 21: Distribution des surfaces des pâturages d'estivage (ha) en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	36
Figure 22: Système de pâture d'estivage en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	36
Figure 23: Évolution de la consommation par habitant, 2007-2016 (Proviande).....	40
Figure 24: Évolution annuelle des prix à la production des agneaux, 2014-2016 (Proviande).....	40
Figure 25: Carte de la filière de la viande ovine en Suisse en 2009 (Réviron et al. 2011).....	46
Figure 26: Engagement dans un cahier des charges écologique et/ou de qualité (2016) (selon enquête par questionnaire).....	47
Figure 27: Canaux de vente des agneaux de boucherie en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	51
Figure 28: Évolution du cheptel enregistré dans le herd-book entre 2014 et 2018 (Fédération suisse d'élevage ovin, 2018).....	67

index des tableaux

Tableau 1: Répartition moyenne de la SAU selon le type de culture en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	28
Tableau 2: Temps moyen passé dans différentes conditions de détention en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	29
Tableau 3: Quantités de fourrage utilisées en 2016 (selon enquête par questionnaire).....	31
Tableau 4: Exemple de description de race.....	72

Derniers numéros

Série *Développement, Sociétés, environnements*

N°1 – 2020. Politique d'élevage ovin, pratiques et raisons des éleveurs. Étude du cas suisse romand. *Hélène Weber*

ISSN 2673-4516 (Online)

The logo for Unil, the University of Lausanne, is a stylized, cursive script of the word "Unil" in white.

UNIL | Université de Lausanne

Institut de géographie
et durabilité